



2020

PROJETS FINANCÉS PAR L'EMPRUNT VERT ET RESPONSABLE



Siège de la Région Île-de-France

Dans un contexte marqué par une crise sanitaire sans précédent, la Région se mobilise et poursuit ses investissements vers des projets toujours plus responsables.

L'émission obligataire verte et responsable de 800 millions d'euros en 2020 a ainsi participé au financement du Plan de relance économique, écologique et solidaire qui permet de soutenir le territoire face à la crise. Cette émission s'illustre comme la plus importante jamais réalisée par la Région.

Dans le cadre des financements exceptionnels par l'emprunt 2020, des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 et ses effets ont été ajoutées dans une nouvelle section du reporting dédiée « Plan de relance et mesures Covid-19 ». Pour mémoire, les catégories de projets éligibles du cadre des opérations vertes et responsables de la Région ont été mises à jour, à la marge, en 2020, afin de permettre le financement de mesures sanitaires et sociales dans le contexte de crises exceptionnelles.

Aujourd'hui, les trois quarts de l'encours de dette de la Région sont verts et responsables (contre 35% en 2015), une évolution en cohérence avec l'engagement régional pris en 2019 de recourir exclusivement à ce type d'emprunt pour les besoins de financement de la Région.

L'attribution par Capital Finance International (CFI) du prix du meilleur émetteur d'obligations durables en France récompense l'émission obligataire de 2020 et l'engagement de la Région pour une finance encore plus verte et responsable.

Le présent reporting relatif à l'émission 2020 s'inscrit dans une démarche de transparence de la Région quant aux projets qu'elle finance, et dont les critères environnementaux et sociaux sont pour elle une préoccupation permanente. Cette attention se retrouve par exemple au sein des projets de construction et de rénovation de lycées portés par la Région, qui s'inscrivent dans le respect de cahiers de charges environnementaux exigeants et d'une charte « chantier à faibles nuisances », et dont le suivi est réalisé par des assistants à maîtrise d'ouvrage spécialisés.

Les financements de la Région y sont également présentés sous le prisme des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Cette année, afin de renforcer l'information aux investisseurs, un graphique a été intégré en introduction afin de constater simplement le montant de financement consacré à chacun des objectifs principaux.

L'ensemble des documents relatifs aux finances de la Région est disponible sur le site internet : <https://www.iledefrance.fr/financement-region>.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	06
UN ACTEUR RÉGULIER SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS VERTES	07
CADRE DES OPÉRATIONS VERTES ET RESPONSABLES DE LA RÉGION	09
ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS SUR LE REPORTING 2020	10
SYNTHÈSE DES IMPACTS DES PROJETS	12
LECTURE DES PROJETS FINANCÉS SOUS L'ANGLE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES	14
BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS POUR L'ÉDUCATION ET LES LOISIRS	17
TRANSPORTS EN COMMUN ET MOBILITÉ DURABLE	41
ÉNERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	65
BIODIVERSITÉ	69
ACTIONS SOCIALES ET SANITAIRES EN FAVEUR DES POPULATIONS	75
LOGEMENT SOCIAL	79
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE	83
PLAN DE RELANCE ET MESURES COVID-19	89
ANNEXES : NOTICE MÉTHODOLOGIQUE ET ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	95
LEXIQUE	102

L'emprunt vert et responsable 2020

CORONAVIRUS
COVID-19



PLAN DE RELANCE
ET MESURES COVID-19
200,0 millions €
soit **25,0%**



BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS
POUR L'ÉDUCATION ET LES LOISIRS
121,2 millions €
soit **15,1%**



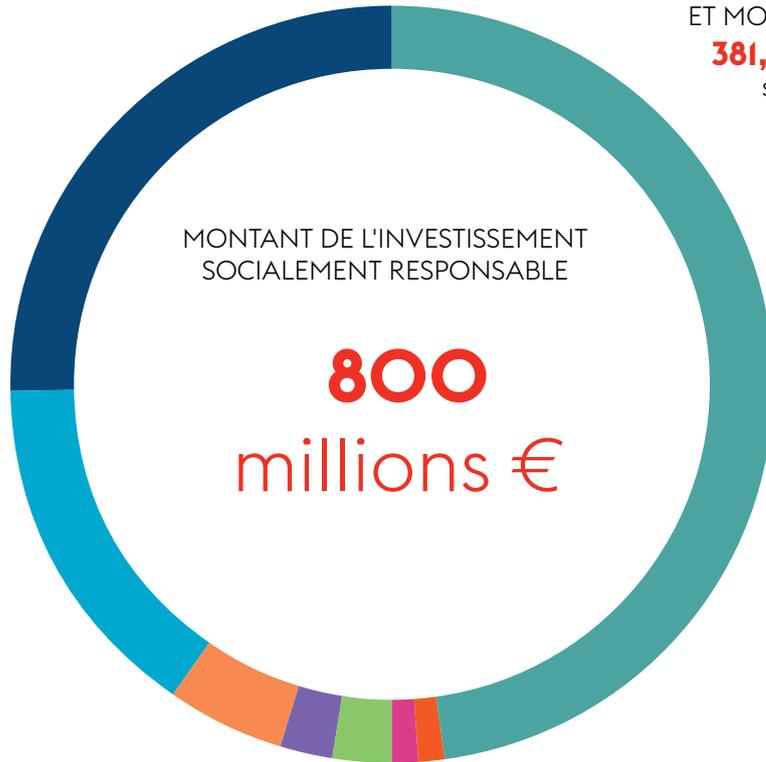
TRANSPORTS EN COMMUN
ET MOBILITÉ DURABLE
381,9 millions €
soit **47,7%**



LOGEMENT SOCIAL
40,1 millions €
soit **5,0%**



DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE
17,5 millions €
soit **2,2%**



BIODIVERSITÉ
21,2 millions €
soit **2,6%**



ACTIONS SOCIALES
EN FAVEUR DES POPULATIONS
9,0 millions €
soit **1,1%**



ÉNERGIES RENOUVELABLES
ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
9,1 millions €
soit **1,1%**



TRANSPORTS EN COMMUN
ET MOBILITÉ DURABLE
381,9 millions €
soit **47,7%**



PLAN DE RELANCE
ET MESURES COVID-19
200,0 millions €
soit **25,0%**



BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS
POUR L'ÉDUCATION ET LES LOISIRS
121,2 millions €
soit **15,1%**



LOGEMENT SOCIAL
40,1 millions €
soit **5,0%**



BIODIVERSITÉ
21,2 millions €
soit **2,6%**



DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE
17,5 millions €
soit **2,2%**



ÉNERGIES RENOUVELABLES
ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
9,1 millions €
soit **1,1%**



ACTIONS SOCIALES
EN FAVEUR DES POPULATIONS
9,0 millions €
soit **1,1%**

Financements 2020 par l'emprunt vert et responsable

	Montant M€	Taux d'allocation	
	800,00	100 %	
BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS POUR L'ÉDUCATION ET LES LOISIRS	121,2	15,1 %	p.17
Projets de construction de lycées neufs et d'internats	2,2	0,3 %	
Lycée Gaston Bachelard - Chelles	2,2		p.18
Projets de rénovation de lycées	24,2	3,0 %	
Lycée Alexandre Denis - Cerny	2,7		p.20
Lycée Darius Milhaud - Kremlin Bicêtre	8,0		p. 22
Lycée Jacques Feyder - Epinay sur Seine	9,1		p. 24
Projet de rénovation thermique de lycées	2,2	0,3 %	
Lycée Viollet le Duc - Villiers Saint Frédéric	1,1		p. 26
Projet de construction dans l'enseignement supérieur	45,9	5,7 %	
École des Hautes Études en Sciences Sociales, Campus Condorcet - Aubervilliers	14,4		p.28
Grand Équipement Documentaire, Campus Condorcet - Aubervilliers	28,5		p.30
Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine, La Contemporaine - Nanterre	3,0		p.32
Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), Landy 2 - Saint-Denis	0,1		p.34
Projets d'espaces sportifs et de loisirs	46,6	5,8 %	
Aménagement Corniche des Forts	4,7		p.36
Grand Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives d'Île-de-France	3,5		p.38
TRANSPORTS EN COMMUN ET MOBILITÉ DURABLE	381,9	47,7 %	p.41
Projets métro	46,2	5,8 %	
Métro ligne 4	27,9		p.42
Métro ligne 11	14,7		p.44
Métro ligne 14	3,6		p.46
Projets tramways	166,4	20,8 %	
Tramway ligne T4	10,5		p.48
Tramway ligne T9	52,9		p.50
Tramway ligne T12	59,8		p.52
Tramway ligne T13 (Phase 1)	43,2		p.54
Projets liaisons ferroviaires	113,3	14,2 %	
ÉOLE	102,8		p.56
Electrification de la Ligne P (Paris - Troyes)	10,5		p.58
Dispositif : Développement des bus en sites propres & aménagement des voiries	14,6	1,8 %	
T ZEN 4 (de Viry-Châtillon à Corbeil-Essonnes)	1,9		p.60
Dispositif : Schéma Directeur d'Accessibilité	41,5	5,2 %	
Gare de Saint-Denis	2,0		p.62
ÉNERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	9,1	1,1 %	p.65
Dispositif : Politique de l'énergie et actions transversales	9,1	1,1 %	
Géothermie à Arcueil Gentilly	0,4		p.66
BIODIVERSITÉ	21,2	2,6 %	p.69
Dispositif : Programme Agence des Espaces Verts	18,1	2,3 %	
Ouverture au public du Bois-Saint-Martin	10,1		p.70
Dispositif : Protection de la biodiversité, politique de l'eau et actions transversales	3,0	0,3 %	
Berges de Marnes - Thorigny-sur-Marne et Dampmart	0,1		p.72
ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DES POPULATIONS	9,0	1,1 %	p.75
Dispositif : Action sociale	9,0	1,1%	
Reconstruction de l'Institut Médico-éducatif Marie Auxiliatrice - Draveil	1,4		p.76
LOGEMENT SOCIAL	40,1	5,0 %	p.79
Dispositif : Soutien au logement social	40,1	5,0 %	
Logements sociaux - Ecoquartier Le Sycomore à Bussy-Saint-Georges	0,5		p.80
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE	17,5	2,2 %	p.83
Dispositifs : Soutien à la recherche et à l'innovation	14,2	1,8%	
Soutien à l'investissement scientifique (Domaines d'Intérêt Majeur & SESAME)	14,2		p.84
Dispositifs : Soutien à l'économie sociale et solidaire (Entrepreneur # Leader)	3,3	0,4 %	
Soutien à l'activité de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie)	0,7		p.86
PLAN DE RELANCE ET MESURES COVID-19	200,0	25,0 %	p.89
Développement économique et solidaire	153,0	19,1 %	
Soutien à l'industrie (Fonds de solidarité)	153,0		p.90
Action sanitaire	1,1	0,1 %	
Fonds d'urgence professionnels de santé	1,1		p.91
Education	45,9	5,7 %	
Manuels et ressources pédagogiques numériques	45,9		p.92

PRÉSENTATION DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

En tant que collectivité territoriale de premier plan, la Région Île-de-France pilote un budget de près de 5 Md€, le plus élevé parmi les régions françaises, et dont près de la moitié est consacrée à l'investissement à long terme en faveur du dynamisme et de l'attractivité du territoire.

La Région assure ainsi un rôle pivot dans le domaine du développement durable. Elle est l'autorité compétente pour définir les orientations stratégiques de l'action publique locale sur le territoire : aménagement du territoire, transports (avec Île-de-France Mobilités), développement économique, recherche et innovation, climat et énergie, biodiversité, gestion des déchets. Aujourd'hui, la Région consacre environ 2 Md€ annuellement à sa transformation écologique (47% du budget de l'année). Fer de lance de la fondation d'un écosystème régional durable, les dépenses d'investissement ont dépassé pour la première fois en 2019 les dépenses de fonctionnement.

Une feuille de route environnementale ambitieuse

Dans le cadre de ses actions, la Région a établi une feuille de route environnementale transversale et résolument tournée vers les territoires, qui irrigue l'ensemble des politiques régionales :

- Transports : objectif environnemental de diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées au transport et à la mobilité,
- Nouvelle stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, qui intègre l'enjeu environnemental en vue de répondre à un double objectif d'identification des potentialités en termes d'activité économique, d'emploi et d'innovation, et d'amélioration du cadre de vie des Franciliens,
- Poursuite de la territorialisation de la politique environnementale régionale, afin d'insuffler de nouvelles dynamiques en faveur de l'environnement dans le cadre des projets d'aménagement des collectivités franciliennes. Le dispositif « Cent quartiers innovants et écologiques » lancé en 2016 illustre cette évolution,
- Repositionnement du soutien aux réseaux de recherche thématiques (domaines d'intérêt majeur), en ciblant notamment les grands enjeux en matière de climat, énergie, ressources,
- Exigence environnementale élevée, avec l'adoption de différents plans, stratégies, schémas et dispositifs au cours des quatre dernières années, tels que le plan « Changeons d'air » et le plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets, le plan « Energie-Climat » qui met l'accent sur l'innovation et le développement des énergies renouvelables ainsi que les plans « Solaire », « Hydrogène » et « Méthanisation », mais aussi les plans « Vert », « Anti-bouchons » et « Vélo », ou encore l'élaboration, en concertation avec les acteurs locaux, de la Stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2030.
- Soutien à l'agriculture biologique en Île-de-France et aux circuits-courts avec l'adoption en 2017 de la « Stratégie régionale pour la forêt et le bois » et, en 2020, de la « Stratégie régionale pour l'essor des filières de matériaux et produits biosourcés ».

Par ailleurs, quel que soit le domaine d'intervention, la Région veille à articuler avec cohérence l'ensemble des orientations qu'elle porte et à intégrer le développement durable et la responsabilité sociétale au cœur de son action. La Région vise ainsi à être une collectivité exemplaire, concernant le fonctionnement de l'institution.

Plusieurs actions exemplaires de la Région

Dans le cadre de sa politique active en faveur de l'égalité des genres et de lutte contre les violences faites aux femmes (désignée Grande Cause Régionale 2017), la Région a été signataire avec 5 syndicats d'un accord-cadre en 2017 sur l'égalité professionnelle femmes-hommes.

En octobre 2017, afin de favoriser l'engagement syndical par la reconnaissance des compétences des représentants syndicaux, la Région, avec cinq organisations syndicales sur sept (représentant 72% des agents de la Région), a signé une Charte de reconnaissance du parcours syndical dans le développement de la carrière et l'évolution professionnelle.

En mars 2019, la Région a également adopté un accord cadre pour une meilleure efficacité du service public par la qualité de vie au travail, l'autonomie et la responsabilité. Ainsi, en poursuivant sa modernisation, la Région s'est engagée à travers plusieurs dispositifs à favoriser la liberté dans l'organisation du travail (télétravail, souplesse dans les heures de travail), tout en restant soucieuse de protéger ses agents et en devenant une administration pionnière dans la reconnaissance du droit à la déconnexion.

Au-delà, afin de rendre les marchés publics plus responsables et plus accessibles, la Région a souhaité dès 2016 une refonte de sa politique en matière d'achats, après avoir participé à la création de la plateforme Maximilien rassemblant l'ensemble des marchés publics d'Île-de-France. En 2018, la Région avait déjà signé une Charte « Relations fournisseurs et achats responsables » dans une démarche de progrès vis-à-vis de ses fournisseurs et notamment les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Un engagement confirmé par des évaluations externes

La Région bénéficie d'une excellente qualité de crédit, équivalente à celle de l'Etat français, et qui lui permet d'intervenir à long terme sur son territoire dans les meilleures conditions. Elle est actuellement notée Aa2, perspective stable par Moody's, et AA, perspective négative par Fitch.

Les performances extra-financières en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) de la Région Île-de-France sont également reconnues. L'agence Vigeo Eiris, qui évalue la Région depuis 2009, a attribué en 2020 une note globale de 61/100 sur les performances de la Région, qui sont qualifiées d'«avancées». L'agence reconnaît ainsi la performance durable de la Région Île-de-France en la classant 3ème sur les 29 collectivités locales européennes évaluées.

UN ACTEUR RÉGULIER SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS VERTES ET RESPONSABLES

La Région Île-de-France est un émetteur fréquent et régulier sur le marché des obligations vertes. Elle a levé plus de 4 milliards d'euros avec ses émissions vertes et responsables entre 2012 et 2020, via neuf opérations de financement dont six émissions publiques benchmark. Les financements verts et responsables représentent 75% du montant total de l'encours de dette régional fin 2020.

Les opérations vertes et responsables lancées par la Région sont cohérentes avec les Sustainability Bond Guidelines, et relèvent ainsi à la fois des principes des Green Bond Principles et des Social Bond Principles. Elles visent à mettre en œuvre les meilleures pratiques, par exemple via le recours à une tierce opinion sur le reporting de 2015, ou en demandant l'actualisation de la seconde opinion sur les engagements de la Région dans le cadre de ses opérations en 2020. Le cadre établi par la Région relatif aux émissions vertes et responsables est décrit à la page suivante.

HISTORIQUE DES EMPRUNTS VERTS ET RESPONSABLES RÉALISÉS PAR LA RÉGION ET LES ENGAGEMENTS PRIS

	2012	2014	2015	2016	2017	2018	2020
	350 millions € (2012-2024)	600 millions € (2014-2026)	625 millions €	650 millions € ⁽¹⁾ (2016-2025)	500 millions € (2017-2029)	500 millions € (2018-2033)	800 millions € (2020-2030&2040)
Conformes à :	Les Green Bond Principles ont été créés ultérieurement à l'opération	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Engagement de reporting sur l'utilisation des fonds	Publié à date anniversaire	Publié à date anniversaire	Publié à date anniversaire	Publié à date anniversaire	Publié à date anniversaire	Publié à date anniversaire	Publié à date anniversaire
« Seconde opinion »	—		Non, car opinion 2014 reconduite		reconduction de celle de 2016	reconduction de celle de 2016	mise à jour de l'attestation 2016
Attestation externe et indépendante	—	—		—	—	—	—

Récompenses récentes :

La région Île-de-France a été récompensée par plusieurs trophées ces dernières années pour sa stratégie financière verte et responsable, notamment :

- **Prix du « meilleur émetteur d'obligations durables en France »**

En avril 2021, la région Île-de-France s'est vue remettre par Capital Finance International (CFI) le prix du « meilleur émetteur d'obligations durables en France », en lien avec l'émission obligataire réalisée en 2020 pour 800 M€. Ce prix salue le caractère pionnier de la Région en matière de développement durable et souligne que « la moitié des dépenses régionales budgétisées ont contribué aux ambitions écologiques de la Région ».

- **Trophée d'or des leaders de la finance publique**

Ce prix, reçu en avril 2019, récompense l'engagement quotidien de l'ensemble des agents de la Région, au service d'une gestion économe et ambitieuse. Le jury a particulièrement mis en valeur :

- la volonté de la Région de faire de l'Île-de-France une collectivité leader européenne pour les émissions obligataires vertes et responsables. En effet, elle est la 1^{ère} collectivité territoriale d'Europe à avoir lancé des émissions obligataires, assorties d'un reporting annuel exemplaire ;
- la forte baisse des dépenses régionales. En 2019, c'est plus de 1 Md€ d'économies cumulées qui avaient été réalisées depuis 2015 sur les dépenses de fonctionnement (2,0 Md€ d'économies cumulées en 2021), permettant ainsi de financer les nouveaux investissements. Depuis 2019, les dépenses d'investissement ont désormais dépassé en volume les dépenses de fonctionnement ;
- la politique « achats » ambitieuse et volontariste, dont la dernière concrétisation est la nouvelle centrale d'achats territoriale, permettant de mutualiser des moyens et des expertises d'achats au service de ses parties prenantes (lycées, organismes associés, autres collectivités ...).

- **Prix annuel de Environmental Finance de la meilleure émission obligataire de développement durable d'une collectivité territoriale**

En mars 2019, la Région Île-de-France a reçu le prix annuel de Environmental Finance pour sa précédente émission obligataire verte et responsable en tant que collectivité territoriale.

- **Prix de l'émetteur public local le plus impressionnant**

En septembre 2018, la Région Île-de-France a reçu le prix de l'émetteur public local le plus impressionnant sur les marchés financiers en matière d'emprunts verts et responsables (« Most Impressive Local Government Green/SRI Bond Issuer »), lors du forum des marchés de capitaux responsables et durables d'Amsterdam.

CADRE DES OPÉRATIONS VERTES ET RESPONSABLES DE LA RÉGION (GREEN & SUSTAINABILITY FRAMEWORK)

Les opérations vertes et responsables lancées par la Région Île-de-France s'inscrivent en conformité avec les grands principes des Green Bond Principles et des Social Bond Principles ; elles visent à mettre en œuvre les meilleures pratiques de place.

Allocation des fonds vers sept catégories de projets emblématiques de l'action régionale

Bâtiments et équipements pour l'éducation et les loisirs	Construction et rénovation de bâtiments selon une démarche de développement durable, contribuant au respect de l'environnement et accessibles aux personnes à mobilité réduite
Transport en commun et mobilité durable	Développement de l'offre de transport en commun comme alternative à l'usage de la voiture, contribuant à la mobilité durable, à la lutte contre le changement climatique, et projets d'amélioration du confort, de l'accessibilité et de la sécurité des usagers des transports et des riverains des infrastructures
Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Projets contribuant au développement d'énergies locales renouvelables et à l'efficacité énergétique
Biodiversité	Projets contribuant à préserver la biodiversité, les milieux naturels et les paysages et à développer des espaces verts
Actions sociales et sanitaires en faveur des populations	Développement de la capacité d'hébergement et projets d'amélioration de l'accessibilité des bâtiments et infrastructures pour les populations vulnérables (personnes à mobilité réduite, personnes âgées, personnes en situation précaire). Projets contribuant au développement d'infrastructures de santé et à l'achat de matériel sanitaire, à la Recherche et Développement, et à la mise en place de toutes infrastructures d'urgence nécessaires dans le cadre d'une crise exceptionnelle (crise sanitaire, catastrophe naturelle, etc.)
Logement social	Projets de développement et de rénovation du parc de logement social, répondant à des exigences environnementales et sociales, et contribuant à l'accès au logement et à l'amélioration du confort
Développement économique, social et solidaire	Projets contribuant à la création ou au maintien de l'emploi local, via le soutien aux PME sur le territoire et aux projets de l'économie sociale et solidaire ; aide à la recherche et à l'innovation des PME en faveur de la transition écologique et sociale et de l'attractivité de la Région

Neuf critères d'éligibilité sur le management et la finalité des projets

Responsabilité environnementale des projets	<ol style="list-style-type: none"> 1. Management environnemental et éco-conception des projets 2. Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire
Responsabilité sociale et sociétale des projets	<ol style="list-style-type: none"> 3. Aménagement durable du territoire et amélioration de la qualité de vie 4. Contribution au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes 5. Respect des droits fondamentaux
Responsabilité économique des projets	<ol style="list-style-type: none"> 6. Développement responsable du territoire 7. Développement économique du territoire 8. Loyauté des pratiques, achats responsables et relations fournisseurs responsables
Gouvernance	<ol style="list-style-type: none"> 9. Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes

Dans certains cas, en particulier pour les projets correspondant à des mesures d'urgence en temps de crise, l'ensemble des critères d'éligibilité pourra ne pas être intégralement couvert.

Publication d'un reporting sur l'utilisation des fonds (à date anniversaire de l'opération)

Les reporting publiés par la Région illustrent le respect des engagements pris à l'émission, concernant l'affectation des fonds, le respect des critères d'éligibilité pour chaque projet / dispositif financé, et la présentation d'indicateurs d'impacts transverses aux projets. Les dispositifs portant sur une multitude de petits projets font l'objet d'un reporting sur un ou deux exemples de projet qui est présenté pour chaque dispositif financé.

Transparence sur la gestion des fonds et sur le processus d'allocation et de sélection

1/Gestion des fonds :

En termes de flux financiers, les fonds mobilisés par l'emprunt sont fongibles dans la trésorerie régionale. Les collectivités françaises ont pour obligation de déposer leur solde de trésorerie sur un compte unique au Trésor français.

D'un point de vue budgétaire et comptable, le produit de l'emprunt fait l'objet d'une écriture en recettes d'investissement et vient couvrir les dépenses d'investissement de l'année. Ce principe d'annualité budgétaire offre une garantie aux investisseurs que les fonds mobilisés par les emprunts verts et responsables seront utilisés l'année de mobilisation de l'emprunt pour le financement des projets d'investissement de la Région.

2/Processus d'allocation et de sélection des projets :

Ce processus débute après la fin de l'année de mobilisation des emprunts concernés, lorsque la Région dispose d'une visibilité parfaite sur le niveau des dépenses d'investissement relatives à chaque projet.

La direction des finances, qui pilote la préparation du reporting, demande à chaque direction opérationnelle de la Région de sélectionner un certain nombre de projets d'investissement :

- D'une part, les directions opérationnelles doivent identifier des projets correspondant à un montant en dépenses constatées sur l'année, et qui répondent aux critères d'éligibilité des emprunts verts et responsables, parmi ceux qui sont les plus exemplaires en la matière. Dans certains cas, en particulier pour les projets correspondant à des mesures d'urgence en temps de crise, certains des critères d'éligibilité pourront ne pas être intégralement couverts. Les directions de la Région qui portent les projets sont les mieux à même de sélectionner les projets les plus emblématiques de leur portefeuille.
- D'autre part, la mission contrôle de gestion et décisionnel financier vérifie le montant des dépenses réalisées sur chaque projet en lien avec les directions concernées, puis la direction des finances arrête la répartition des fonds levés par l'emprunt sur la base des projets proposés.

Une fois cette étape réalisée, chaque direction prépare le reporting sur les projets retenus. Les informations obtenues par chaque direction sont ensuite centralisées au sein de la direction des finances, qui consolide le document et vérifie la cohérence d'ensemble. Le document est ensuite transmis à la direction de la communication pour maquettage et impression.

La Région Île-de-France a un niveau d'assurance « raisonnable » (le meilleur niveau d'assurance) de la part de Vigeo-Eiris sur la crédibilité du framework en matière de développement durable (SPO du 8 juin 2020 : <https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2021/03/VE-SPO-IDF-2021-03.pdf>).

ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS SUR LE REPORTING 2020

Le reporting présenté cette année sur les projets financés par l'émission obligataire verte et responsable de 2020 contient un même niveau d'information que celui présenté en 2018 (dernier en date). Il comprend ainsi :

- un tableau résumant l'affectation des fonds aux projets / dispositifs présentés,
- un tableau résumant les trois indicateurs d'impact identifiés et transverses aux projets le cas échéant : emplois soutenus par le projet (en phase chantier et en phase d'exploitation), émissions de CO₂ évitées par le projet, nombre de bénéficiaires concernés par le projet, en intégrant une notice méthodologique présentant chaque méthodologie utilisée pour le calcul des indicateurs d'impact ;
- une fiche sur chaque projet / dispositif présenté, décrivant la finalité du projet et actualisant si besoin la vie du projet ; un tableau synthétique illustre à l'aide d'éléments probants en quoi chaque projet répond à chaque critère d'éligibilité ; chaque en-tête de fiches donne les informations essentielles sur le projet et rappelle le cas échéant les montants alloués au projet sur les précédents emprunts verts et responsables réalisés par la Région depuis 2014 ;

Comme l'an dernier, c'est un exemple de projet qui est présenté pour chaque dispositif financé, les dispositifs portant sur une multitude de petits projets.

- Une lecture des projets financés par l'emprunt vert et responsable 2020 sous l'angle des Objectifs de développement durable établis par les Nations Unies :
- Les objectifs de développement durable auxquels répond chaque projet sont identifiés comme tels dans l'en-tête de chaque fiche projet.
- Un tableau de synthèse est présenté pour disposer d'une vue d'ensemble de la contribution de chaque projet à chacun des objectifs ; l'approche retenue pour construire ce tableau est présentée dans la notice méthodologique. Le tableau fait également le lien avec les indicateurs d'impact mentionnés dans les fiches projets.
- Il ressort de cette approche que, en moyenne, chaque projet participe positivement directement à 8,3 objectifs de développement durable des Nations-Unis, à comparer à un sous-ensemble de douze objectifs de développement durable qui peuvent potentiellement s'appliquer directement aux projets d'investissement financés par l'emprunt vert et responsable 2020¹.
- Cette année, un graphique visuel en introduction permet également de constater simplement le montant de financement consacré à chacun des objectifs.



29

Projets et dispositifs ayant bénéficié des fonds mobilisés en 2020

64 %

Part des projets et dispositifs reconduits cette année par rapport à l'an dernier

11

Nouveaux projets et dispositifs ayant bénéficié des fonds mobilisés en 2020

8,3

Nombre moyen d'objectifs de développement durable des Nations-Unis auxquels contribue directement chaque projet ou dispositif financé

¹ cf. Notice méthodologique

Synthèse des impacts des projets et de l'empreinte de l'émission verte et responsable de 2020 hors mesures COVID

	Objet du projet
<p>BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS POUR L'ÉDUCATION ET LES LOISIRS</p> <p><i>Projets de construction de lycées neufs et d'internats</i> Lycée Gaston Bachelard - Chelles NOUVEAU PROJET</p> <p><i>Projets de rénovation de lycées</i> Lycée Alexandre Denis - Cerny NOUVEAU PROJET Lycée Darius Milhaud - Kremlin-Bicêtre NOUVEAU PROJET Lycée Jacques Feyder - Epinay-sur-Seine NOUVEAU PROJET</p> <p><i>Projet de rénovation thermique de lycées</i> Lycée Viollet le Duc - Villiers-Saint-Frédéric NOUVEAU PROJET</p> <p><i>Projets de construction dans l'enseignement supérieur</i> Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Campus Condorcet - Aubervilliers Grand Équipement Documentaire, Campus Condorcet - Aubervilliers Bibliothèque de documentation Internationale Contemporaine - Nanterre Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), Landy 2 - Saint-Denis</p> <p><i>Projets d'espaces sportifs et de loisirs</i> Aménagement Corniche des Forts NOUVEAU PROJET Grand Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives d'Île-de-France NOUVEAU PROJET</p>	<p>Construction d'un internat</p> <p>Restructuration et extension du lycée Restructuration et extension du lycée Restructuration et extension du lycée</p> <p>Rénovation thermique du lycée</p> <p>Construction neuve Construction neuve Construction neuve Construction neuve</p> <p>Aménagement extérieur d'un parcours pédagogique Construction neuve et restructuration</p>
<p>TRANSPORT EN COMMUN ET MOBILITÉ DURABLE</p> <p><i>Projets métro</i> Métro ligne 4 Métro ligne 11 Métro ligne 14</p> <p><i>Projets tramways</i> Tramway ligne T4 Tramway ligne T9 Tramway ligne T12 Tramway ligne T13 (phase 1) NOUVEAU PROJET</p> <p><i>Projets liaisons ferroviaires</i> EOLE Electrification de la Ligne P (Paris - Troyes)</p> <p><i>Dispositif : Développement des bus en sites propres & aménagement des voiries</i> T ZEN 4 (de Viry-Châtillon à Corbeil-Essonnes)</p> <p><i>Dispositif : Schéma Directeur d'Accessibilité</i> Gare de Saint-Denis</p>	<p>Prolongement jusqu'à Bagneux (phase 2) Prolongement jusqu'à Rosny-Bois-Perrier Prolongement jusqu'à la marie de Saint-Ouen</p> <p>Nouvelle branche entre Bondy et Montfermeil Nouvelle ligne entre Paris et Orly ville Nouvelle ligne entre Massy-Palaiseau et Evry Courcouronnes Nouvelle ligne entre Saint-Cyr et Saint-Germain-en-Laye</p> <p>Prolongement du RER E à l'ouest Electrification de la ligne de train entre Paris et Troyes</p> <p>Nouvelle ligne de bus entre Viry-Châtillon et Corbeil-Essonnes</p> <p>Mise en accessibilité de la gare</p>
<p>ÉNERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE</p> <p><i>Dispositif : Politique de l'énergie et actions transversales</i> Géothermie à Arcueil Gentilly NOUVEAU PROJET</p>	<p>Doublet géothermique au dogger</p>
<p>BIODIVERSITÉ</p> <p><i>Dispositif : Programme Agence des Espaces Verts</i> Ouverture au public du Bois-Saint-Martin NOUVEAU PROJET</p> <p><i>Dispositif : Protection de la biodiversité, politique de l'eau et actions transversales</i> Exemple : Berges de Marnes - Thorigny-sur-Marne et Dampmart</p>	<p>Aménagement et mise en accessibilité du Bois-Saint-Martin</p> <p>Reconstitution de la continuité écologique des berges de Marne</p>
<p>ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DES POPULATIONS</p> <p><i>Dispositif : Action sociale</i> Reconstruction de l'Institut Médico-éducatif Marie Auxiliatrice à Draveil NOUVEAU PROJET</p>	<p>Reconstruction d'un l'Institut Médico-Educatif de 120 places</p>
<p>LOGEMENT SOCIAL</p> <p><i>Dispositif : Soutien au logement social</i> Logements sociaux - Ecoquartier Le Sycomore à Bussy-Saint-Georges NOUVEAU PROJET</p>	<p>Construction de 109 logements PLUS et PLAI</p>
<p>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE</p> <p><i>Dispositifs : Soutien à la recherche et à l'innovation</i> Soutien à l'investissement scientifique (Domaines d'Intérêt Majeur & SESAME)</p> <p><i>Dispositifs : Soutien à l'économie sociale et solidaire</i> Soutien à l'activité de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie)</p>	<p>Accompagner les investissements stratégiques sur des projets de recherche novateurs Prêt d'honneur et fonds de garantie France Active / Adie</p>

Impacts des projets & dispositifs présentés				Empreinte de l'émission verte et responsable 2020 (impact projet pondéré par le poids de l'emprunt dans le financement du projet)				
Montant total du projet en M€ (1)	Emissions de CO ₂ (teq/an) évitées par le projet	ETP soutenus par le projet*	Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	Montant de l'emprunt vert et responsable 2020 alloué au projet en M€(2)	Poids (2) / (1)	Emissions de CO ₂ (teq/an) évitées par le projet	ETP soutenus	Périmètre couvert par les indicateurs (Montant reporté / Montant dispositif)
13,1	38	1	150	2,2	16,9 %	6	0,2	100 %
41,8	117	10	1 179	2,7	6,4 %	8	1	11%
44,3	61	10	1 860	8,0	18,1 %	11	2	33%
45,4	123	14	1 960	9,1	20,1 %	25	3	38 %
0,9	35	-	1 141	1,1	122,2 %	43	-	50 %
38,8	24	107	16 966	14,4	37,1 %	9	40	100 %
102,3	285	262	30 950	28,5	27,8 %	79	73	100 %
29,5	113	87	25 000	3,0	10,2 %	11	9	100 %
35,1	10	101	801	0,1	0,3 %	0	0,3	100 %
14,7	-	2	147 565	4,7	31,8 %	-	1	10 %
32,0	-	5	320	3,5	10,9 %	-	1	8 %
307,1	570	2 180	755 800	27,9	9,1 %	52	198	100 %
1 298,0	3 255	9 216	331 000	14,7	1,1 %	37	104	100 %
1 380,0	7 310	9 798	176 000	3,6	0,3 %	19	25	100 %
255,8	-	1 816	62 000	10,5	4,1 %	-	75	100 %
403,3	1 338	2 863	70 000	52,9	13,1 %	176	376	100 %
576,7	2 534	4 095	40 000	59,8	10,4 %	263	425	100 %
306,7	1 116	2 178	21 000	43,2	14,1 %	157	306	100 %
3 740,9	8 040	26 554	1 400 000	102,8	2,7 %	221	729	100 %
320,0	50 000	2 272	4 400 000	10,5	3,3 %	1 646	75	100 %
124,0	-	880	47 000	1,9	1,5 %	-	13	13 %
65,5	-	413	90 000	2,0	3,1 %	-	13	5 %
15,9	15 000	-	10 000	0,4	2,3 %	347	-	4 %
14,4	1 190	-	1 500 000	10,1	70,0 %	833	-	56 %
4,3	-	-	102 090	0,1	1,6 %	-	-	2 %
15,4	-	6	120	1,4	9,1 %	-	1	10 %
16,5	-	116	254	0,5	3,0 %	-	4	1 %
14,2	-	-	74	14,2	100 %	-	-	100 %
0,7	-	-	1 450	0,7	100 %	-	-	21 %

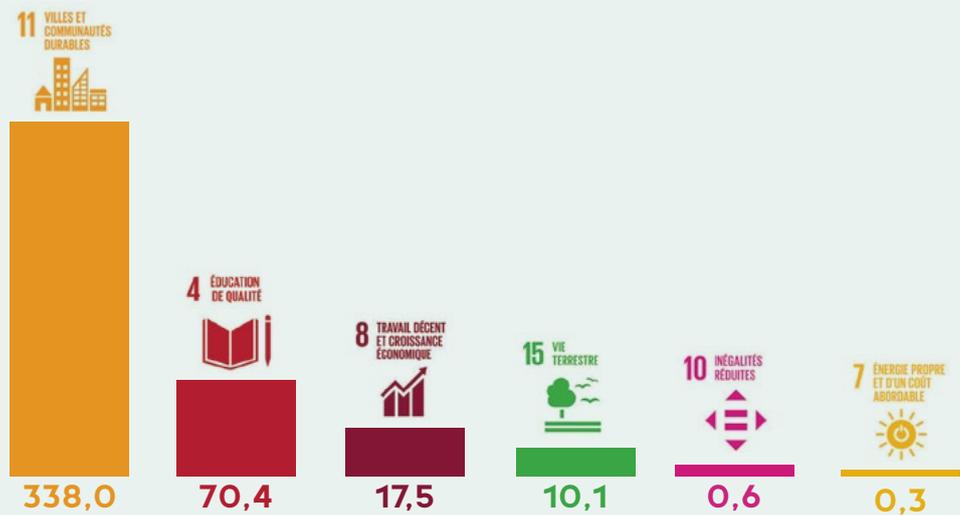
Lecture des projets financés sous l'angle des objectifs de développement durable des Nations Unies

- Le tableau suivant compile la contribution de chaque projet aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Celle-ci est évaluée au cas par cas, selon la spécificité de chaque projet telle que décrite dans les fiches accompagnant ce reporting.
- Pour chaque projet, l'objectif de développement durable principal est identifié par un double cercle : 
- Les projets ont été appréciés au regard de douze objectifs sur dix-sept (voir Annexe 1.2 de ce reporting [p. 96]).
- Le graphique ci-contre indique à quelle échelle chaque ODD principal est financé par l'intermédiaire des projets présentés au sein de ce reporting. Il met ainsi en lumière la prédominance du financement alloué à l'ODD 11 « Villes et communautés durables », ce qui est cohérent à la fois avec son statut de collectivité territoriale ainsi que la dominante urbaine de la Région Île-de-France



	1 PAS DE PAUVRETÉ	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
Lycée Gaston Bachelard - Chelles	•		⊙	
Lycée Alexandre Denis - Cerny	•		⊙	•
Lycée Darius Milhaud - Kremlin Bicêtre	•		⊙	•
Lycée Jacques Feyder - Epinay sur Seine	•		⊙	•
Lycée Viollet le Duc - Villiers Saint Frédéric			⊙	
École des Hautes Études en Sciences Sociales - Campus Condorcet	•		⊙	
Grand Équipement Documentaire - Campus Condorcet	•		⊙	
Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine	•		⊙	•
Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) - Landy 2	•		⊙	•
Aménagement Corniche des Forts	•			•
Grand Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives d'Île-de-France	•			•
Métro ligne 4	•			•
Métro ligne 11	•			
Métro ligne 14	•			
Tramway ligne T4	•			
Tramway ligne T9	•			
Tramway ligne T12	•			•
Tramway ligne T13	•			
EOLE	•			
Electrification de la ligne P (Paris - Troyes)	•			
T ZEN 4 (de Viry-Châtillon à Corbeil-Essonnes)	•			
Gare de Saint-Denis	•			
Géothermie à Arcueil Gentilly				•
Ouverture au public du Bois Saint Martin			•	•
Berges de Marnes - Thorigny-sur-Marne et Dampmart				•
Institut Médico-éducatif Marie Auxiliatrice - Draveil	•	•	⊙	•
Logements sociaux à Bussy-Saint-Georges	•			•
Soutien à l'investissement scientifique (DIM & SESAME)	•	•		•
Soutien à l'activité de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie)	•			

MONTANT DE FINANCEMENT DES ODD PRINCIPAUX (EN M€)



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	10 INÉGALITÉS RÉDUITES	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	15 VIE TERRESTRE	INDICATEUR D'IMPACT DE L'ODD PRINCIPAL	
•	•		•	•	•	•		Nombre de bénéficiaires	page 18
•	•		•	•	•	•		Nombre de bénéficiaires	page 20
•	•		•	•	•	•		Nombre de bénéficiaires	page 22
•	•		•	•	•	•		Nombre de bénéficiaires	page 24
•	•		•	•	•	•		Nombre de bénéficiaires	page 26
•	•		•	•	•	•		Nombre de bénéficiaires	page 28
•	•		•	•	•	•		Nombre de bénéficiaires	page 30
•	•		•	•	•	•		Nombre de bénéficiaires	page 32
•	•		•	•	•	•		Nombre de bénéficiaires	page 34
			•	⊙	•	•	•	Nombre de bénéficiaires	page 36
•		•	•	⊙	•	•		Nombre de bénéficiaires	page 38
•	•	•	•	⊙	•	•		Émissions de CO2 évitées	page 42
•	•	•	•	⊙	•	•		Émissions de CO2 évitées	page 44
•	•	•	•	⊙	•	•		Émissions de CO2 évitées	page 46
•	•	•	•	⊙	•	•	•	Émissions de CO2 évitées	page 48
•	•	•	•	⊙	•	•		Émissions de CO2 évitées	page 50
•	•	•	•	⊙	•	•		Émissions de CO2 évitées	page 52
•	•	•	•	⊙	•	•	•	Émissions de CO2 évitées	page 54
•	•	•	•	⊙	•	•		Émissions de CO2 évitées	page 56
•	•	•	•	⊙	•	•	•	Émissions de CO2 évitées	page 58
•	•	•	•	⊙	•	•		Nombre de bénéficiaires	page 60
•	•	•	•	⊙	•	•		Mise en accessibilité	page 62
⊙			•	•	•	•	•	Émissions de CO2 évitées	page 66
	•		•	•	•	•	⊙	Nombre de bénéficiaires	page 70
	•		•	•	•	•	⊙	Nombre de bénéficiaires	page 72
•	•		•	•	•	•		Nombre de bénéficiaires	page 76
•	•		⊙	•	•	•		Nombre de bénéficiaires	page 80
•	⊙	•	•	•	•	•		Nombre de bénéficiaires	page 84
	⊙		•	•	•			Nombre de bénéficiaires	page 86



BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS POUR L'ÉDUCATION ET LES LOISIRS



Construction et rénovation de bâtiments selon une démarche de développement durable, contribuant au respect de l'environnement et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La Région a adopté un nouveau programme prévisionnel d'investissement pour les lycées, en concertation avec les académies et les collectivités locales franciliennes. C'est un doublement des moyens qui seront consacrés à l'enseignement secondaire, afin de refléter les évolutions démographiques et les nouvelles dynamiques scolaires : 90 000 lycéens supplémentaires sont en effet attendus en Île-de-France entre 2012 et 2030, reflet de la dynamique du territoire.

Les objectifs environnementaux prioritaires pour les nouveaux projets de construction à venir seront centrés autour de la conception bioclimatique et la maîtrise de l'énergie ; du respect de la biodiversité du site et de la gestion de l'eau à l'échelle de parcelle ; de la qualité de l'air et de l'acoustique ; de la réduction des nuisances des chantiers et de la gestion des déchets.

▣ **Élaboration des guides techniques sectoriels d'aménagement durable**, qui constituent des guides régionaux pour inclure des préoccupations en matière de développement durable dans les projets.

▣ **Domaine de compétence de la Région** : obligatoire pour les lycées, projets inscrits dans le cadre des relations Etat-Région s'agissant de l'enseignement supérieur.

▣ **Forme d'interventions** :

- **Lycées** : maîtrise d'ouvrage avec mandataire,
- **Enseignement supérieur** : subvention ou maîtrise d'ouvrage directe,
- **Îles de loisirs** : maîtrise d'ouvrage directe (propriétés régionales).

▣ **Public ciblé** : lycéens, étudiants, enseignants, chercheurs / sportifs amateurs et professionnels.

LYCÉES GASTON BACHELARD - CHELLES

NOUVEAU PROJET

Projets de construction de lycées neufs et d'internats



Objet	Construction d'un internat
Lieux	Chelles
Dates clés	Concours de maîtrise d'œuvre en 2015 et 2016, études en 2016 et 2017, appel d'offres travaux en 2017 et 2018, chantier finalisé en avril 2020.
Montant total du projet	13,1 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	2,2 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le nouvel internat du lycée Gaston Bachelard peut accueillir 150 élèves (74 mineurs et 76 majeurs). Les deux parties (dédiées aux majeurs et mineurs) sont totalement autonomes d'un point de vue fonctionnel, mais mutualisables si nécessaire. Il développe une surface de 3 150 m².
- Il se situe à proximité immédiate de deux établissements. D'une part, le lycée général technologique et professionnel Gaston Bachelard, qui recevait 1 300 élèves en 2013 à l'origine du projet. Il dispense des formations générales et des formations technologiques. D'autre part, le lycée polyvalent Louis Lumière, qui recevait 680 élèves en 2013, dont 57 % issus de familles de professions et catégories socioprofessionnelles défavorisées. Il dispense des formations aux métiers de l'électricité et du commerce.
- D'un point de vue architectural, la volonté de préserver, de mettre en valeur le contexte paysager du terrain et d'en faire bénéficier l'internat a dicté la forme et l'implantation du nouvel internat. L'implantation des bâtiments favorise l'éclairage de toutes les chambres et des espaces communs. La majorité des chambres s'ouvre sur les espaces boisés environnants.

► VIE DU PROJET

- Le chantier a débuté en mai 2018.
- Le chantier a été livré en avril 2020 après deux ans de travaux.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	1 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	150	D-1
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	38 teq CO ₂ /an	E-1



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cahier des charges définissant les exigences environnementales pour l'investissement dans les lycées. • Charte « chantier à faibles nuisances ». • Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des eaux de pluies via un bassin de rétention (187m³) permettant de limiter le rejet sur le réseau de ville à 2l/ha/s maximum. • Coefficient d'imperméabilisation des sols de 22%. • Système passif de récupération de chaleur sur les eaux grises de l'internat. • Objectif de basse consommation, grâce à l'exposition du bâtiment, les isolants mis en œuvre et les occultations solaires.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Toitures végétalisées. • Conservation des espaces verts existants et mise en place d'espaces verts en pleine terre sur plus de 20% des surfaces du projet. • La majorité des chambres s'ouvre sur les espaces boisés.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité aux personnes handicapées de tous les établissements recevant du public. • Accès à des formations professionnalisantes sur des secteurs à forte employabilité.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un internat de 150 places permettant d'améliorer les conditions de vie pour certains publics issus de familles de professions et catégories socioprofessionnelles défavorisées.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Application du code des marchés publics par le mandataire du projet. • Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles...).
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire. • Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération.

LYCÉE ALEXANDRE DENIS À CERNY

Projets de rénovation de lycées



Objet	Restructuration et extension
Lieux	Cerny
Dates clés	Concours de maîtrise d'œuvre 2014, études 2015-2016, appel d'offres 2017, chantier en cours
Montant total du projet	41,8 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	2,7 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Établissement situé dans une petite commune rurale de l'Essonne, sur un vaste site de 7 ha en bordure de l'espace boisé du parc de Montmirault. Il accueille essentiellement des filières d'enseignement professionnel en maintenance automobile et logistique, mais aussi en aéronautique, qui bénéficient de la proximité avec l'aérodrome de la Ferté-Alais.
- L'opération consiste à rénover entièrement les bâtiments d'enseignement professionnel, à reconstruire à neuf les logements de fonction, et à créer des locaux d'enseignement général pour faire évoluer l'offre de formation vers un établissement polyvalent.
- Compte tenu de l'étendue du site et de son contexte fortement végétalisé, une revalorisation paysagère sera aussi mise en œuvre sur la majeure partie de l'emprise foncière.
- Création d'une chaufferie biomasse, qui permettra d'alimenter tous les bâtiments du site en énergie renouvelable. Elle sera par ailleurs approvisionnée par la production locale d'une filière bois implantée dans le Parc Régional du Gâtinais.

► VIE DU PROJET

- Les logements de fonction sont achevés et ont été livrés fin 2018.
- Les travaux de la première phase de restructuration et d'extension du lycée ont été livrés pour la rentrée scolaire de septembre 2019 : ouverture des locaux pédagogiques, de sports et de la demi-pension.
- Les travaux de la 2ème phase de construction du lycée (bâtiment E et liaison A) sont en cours depuis février 2020 et devraient s'achever pour la rentrée scolaire 2021.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	10 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 179	D-1
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	117 teq CO ₂ /an	E-1



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Cahier des charges définissant les exigences environnementales pour l'investissement dans les lycées. • Charte « chantier à faibles nuisances » : nombreux objectifs de limitations des nuisances sur l'environnement avec notamment la traçabilité des déchets et une exigence de valorisation de 70% minimum en masse (démolition + construction). • Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Production d'eau chaude sanitaire des logements de fonction par une installation de panneaux solaires thermiques en toiture (avec appoint par la chaufferie gaz). • Objectif de basse consommation. • Récupération des eaux pluviales en toiture, afin d'alimenter l'arrosage de proximité, le nettoyage des espaces extérieurs, ainsi que le bloc sanitaire du bâtiment neuf. Ces usages in situ permettront de réduire la consommation d'eau de ville, et de contribuer à la temporisation des rejets d'eau pluviale. • Création d'une chaufferie bois au profit de tout le site, y compris pour les bâtiments existants non restructurés du lycée. • Préconisation d'un approvisionnement biomasse en circuit court par une filière locale, en coordination avec le parc régional du Gâtinais qui soutient cette plateforme biomasse de proximité. • Gestion alternative de l'eau avec un objectif de zéro rejet des eaux pluviales au réseau, donc une infiltration et une rétention maximales sur la parcelle. • Stationnement en dalles alvéolaires avec remplissage gazon et gravier afin de limiter l'imperméabilité. • Ruissellement dirigé vers des fossés filtrants pour épurer naturellement les hydrocarbures résiduels.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Toitures entièrement végétalisées (sauf ateliers et demi-pension), afin de s'intégrer au maximum dans le contexte fortement végétalisé. Les toitures du bâtiment neuf disposeront d'une végétalisation semi-intensive, tandis que la végétalisation des bâtiments restructurés sera de type extensive, pour limiter les surcharges sur la structure existante. Ceci afin d'assurer au global un traitement qualitatif de l'ensemble, tout en ayant une exploitation raisonnée en maintenance. • Prise en compte du dénivelé présent sur la parcelle. • Utilisation de la terre comme isolant, notamment au RDC nord côté gymnase.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité aux personnes handicapées de tous les établissements recevant du public.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Filières contribuant à assurer une offre de formation diversifiée et de qualité sur le territoire. • Lycée orienté sur des filières professionnelles, avec une spécialisation forte vers les métiers de l'aéronautique, en lien avec la proximité de l'aérodrome de la Ferté-Alais. • L'opération permettra l'arrivée de formations générales de second cycle assurant la polyvalence de l'établissement, ainsi que le redéploiement de la filière aéronautique avec la création d'un BTS spécialisé. • La présence d'un internat sur le site permet d'assurer un large recrutement géographique des élèves.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Application du code des marchés publics par le mandataire du projet. • Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles...).
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire. • Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération.

LYCÉE DARIUS MILHAUD AU KREMLIN-BICÊTRE

NOUVEAU PROJET

Projets de rénovation de lycées



Objet	Restructuration et extension
Lieux	Kremlin-Bicêtre
Dates clés	Concours de maîtrise d'œuvre en 2012 - 2013. Etudes en 2014 à 2016. Appel d'offres travaux en 2016. Chantier en cours.
Montant total du projet	44,3 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	8,0 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Augmentation de la capacité d'accueil de l'établissement de 1 530 élèves (sources 2009) répartis en 57 divisions à 1 857 élèves répartis en 59 divisions.
- Création de pôles d'enseignement cohérents des matières de tronc commun, de la santé et du social, du scientifique, de l'artistique et du tertiaire et amélioration des locaux de vie et d'accueil.
- Réhabilitation lourde du patrimoine bâti et réponse aux nombreux dysfonctionnements fonctionnels de l'ensemble de l'établissement en réalisant des tâches de rénovation du patrimoine bâti (façade, chauffage/ventilation...) pour environ 12 200 m² SHON, en construisant un bâtiment neuf pour améliorer le fonctionnement de 3 500 m² SHON, en démolissant deux plots (soit 2 659 m² SHON) et en créant une nouvelle entrée par le réaménagement d'un parvis et des espaces extérieurs.

► VIE DU PROJET

Les travaux ont commencé en septembre 2017 suite à la désignation des entreprises. Les travaux sont réalisés en plusieurs phases :

- Phase 1 et 2 achevées (bâtiments A & B en 2019 ; bâtiments 3 & 5 en 2020)
- Phase 3 : Les travaux de la phase 3 ont commencé le 1er septembre 2020 et sont actuellement en cours pour une livraison prévue à l'été 2021 et une mise en service pour la rentrée scolaire 2021
- Phase 4 : La Phase 4 et dernière phase consiste à démolir des bâtiments qui ne sont plus utilisés et à réaliser des espaces extérieurs. Cette phase sera réalisée après la livraison de la Phase 3, pour une durée d'environ 6 mois.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	10 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 860	D-1
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	61 teq CO ₂ /an	E-1



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cahier des charges définissant les exigences environnementales pour l'investissement dans les lycées. • Charte « chantier à faibles nuisances » : nombreux objectifs de limitations des nuisances sur l'environnement avec notamment la traçabilité des déchets et une exigence de valorisation de 70% minimum en masse (démolition + construction). • Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif de basse consommation. • Gestion alternative de l'eau avec un objectif d'un rejet des eaux pluviales au réseau inférieur à 2l/s/ha, donc une infiltration et une rétention maximales sur la parcelle. Réalisation d'un bassin de rétention et de noues paysagère.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'aménagement paysagers de qualité avec de nombreux jardins pédagogiques.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité aux personnes handicapées de tous les établissements recevant du public. • Accès à des formations professionnalisantes sur des secteurs à forte employabilité.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création sur site, des pôles d'enseignement cohérents des matières de tronc commun, de la santé et du social, du scientifique, de l'artistique et du tertiaire et d'améliorer les locaux de vie et d'accueil.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée. • Contribution au dynamisme du territoire (personnels, enseignants, étudiants).
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Application du code des marchés publics par le mandataire du projet. • Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles...).
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire. • Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération.

LYCÉE JACQUES FEYDER À EPINAY-SUR-SEINE

NOUVEAU PROJET

Projets de rénovation de lycées



Objet	Restructuration globale et extension
Lieux	Epinay-sur-Seine
Dates clés	Concours de maîtrise d'œuvre en 2013 - 2014. Etudes en 2015 à 2017. Appel d'offres travaux en 2018. Chantier en cours depuis 2018.
Montant total du projet	45,4 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	9,1 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Restructuration totale des bâtiments en préfabriqué lourd pour une surface d'environ 11 300 m² avec une reprise des façades pour répondre aux exigences thermiques, résorption des bâtiments démontables en réalisant une extension de 2 000 m² qui accueillera également les locaux d'accueil (hall, salle polyvalente) et réaménagement du site dans sa totalité pour accueillir les personnes à mobilité réduite.
- Création d'une salle de sport d'environ 200 m² dotée d'un mur d'escalade, requalification d'un centre de documentation et d'information à l'échelle du lycée, création d'un amphithéâtre de 150 places, aménagement de locaux de vie scolaire, d'environ 250 m² pour les professeurs et de 200 m² pour les élèves, auxquels s'ajouteront deux grandes salles de permanence, reprise du pôle administratif, restructuration complète du service de restauration.
- Le lycée sera complété d'un internat de 75 lits (bâtiment neuf de 2 250 m²). Les chambres à majorité individuelles ou doubles sont destinées à accueillir des post bac et un internat de proximité.

► VIE DU PROJET

- Le chantier qui comporte de nombreuses phases à commencer en mai 2018 et devrait se terminer en février 2022.
- Plusieurs phases sont d'ores et déjà terminées avec les bâtiments C et F déjà livrés.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	14 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 960 élèves	D-1
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	123 teq CO ₂ /an	E-1



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cahier des charges définissant les exigences environnementales pour l'investissement dans les lycées. • Charte « chantier à faibles nuisances » : nombreux objectifs de limitations des nuisances sur l'environnement avec notamment la traçabilité des déchets et une exigence de valorisation de 70% minimum en masse (démolition + construction). • Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du coefficient d'imperméabilisation du sol, ramené de 65% à 55%. (Mise en place d'un enrobé drainant sur les surfaces sportives et de places de stationnement en pavés à joint sable sur les parkings). • Récupération des eaux pluviales en toiture afin d'alimenter l'arrosage de proximité, le nettoyage des espaces extérieurs, ainsi que le bloc sanitaire du bâtiment neuf. Ces usages in situ permettront de réduire la consommation d'eau de ville, et de contribuer à la temporisation des rejets d'eau pluviale. • Les extensions résultent d'un compromis satisfaisant entre la limitation de l'emprise du bâti et l'optimisation de la compacité des bâtiments. • Objectif de basse consommation (respectivement moins de 50kWh/m²SHON.an et 80kWh/m²SHON.an pour les bâtiments neufs et rénovés). • Système de récupération de calories sur eaux usées mis en place sur le collecteur de l'ensemble des évacuations des douches de l'internat.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Toitures végétalisées, afin de s'intégrer au maximum dans le contexte fortement végétalisé, ceci afin d'assurer au global un traitement qualitatif de l'ensemble, tout en ayant une exploitation raisonnée en maintenance. • Confort d'été garanti grâce à un bardage en résille métallique et la ventilation nocturne. • Qualité de l'air garantie par des matériaux avec des émissions faibles.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité aux personnes handicapées de tous les établissements recevant du public.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Filières aussi bien générales que technologiques. • Présence d'un internat sur le site permettant d'assurer un large recrutement géographique des élèves.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Application du code des marchés publics par le mandataire du projet. • Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles...).
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire. • Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération.

LYCÉE VIOLLET-LE-DUC - VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC

NOUVEAU PROJET

Projets de rénovation de lycées



Objet	Travaux de rénovation des réseaux de chauffage
Lieux	Villiers-Saint-Frédéric
Dates clés	Début de l'opération : 27/07/2020 Fin de chantier : 23/03/2021
Montant total du projet	1,1 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	1,1 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Les travaux s'inscrivent dans une rénovation complète des équipements de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) du lycée, en 3 tranches au moins. Cette première tranche de travaux porte sur le chauffage dans 5 bâtiments construits dans les années 1960 et consiste à rénover et optimiser le réseau de distribution de chauffage partant de la chaufferie en créant un unique réseau primaire pour le reste des bâtiments.
- Ce projet permet de revoir tout le schéma hydraulique chauffage de la chaufferie, de remplacer les réseaux horizontaux en galerie technique, en caniveau ou encore en enterré, de créer une sous-station pour chaque bâtiment ou encore de désembouer les radiateurs du sous-sol ainsi que le réseau du bâtiment équilibré depuis les vannes de pied de colonne.

► VIE DU PROJET

- Opération remportée par la société S3M au terme d'une mise en concurrence dans le cadre du marché subséquent et suivi en qualité de maître d'œuvre par PCI Thermique au travers (autres acteurs : Qualiconsult - cobat-coprev.).
- L'intervention a eu lieu en milieu occupé, les opérations n'ont pu commencer qu'après la fin de la période scolaire. Le calendrier a été respecté.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1141	D-1
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	35 teq CO ₂ /an	E-1



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un schéma environnemental dans le cadre de l'opération. • Schéma d'Organisation du Suivi de l'Élimination des Déchets, SOSED (Déchets) - Schéma d'Organisation du Respect de l'Air par le chantier, SORAC (Air) - entreprise SOGEC (Eau) - Schéma d'Organisation du Respect de l'insertion du chantier dans le site, SORIC (Biodiversité) - Schéma d'Organisation du Respect des Emissions Sonores, SORES (Acoustique).
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif d'efficacité énergétique. • Amélioration des rendements de régulation et de distribution (moins de consommation pour un confort amélioré).
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la continuité de service au travers d'une permutation possible des équipements. • Pérennité des ouvrages.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'opération par un Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (CSPS) au travers d'un Plan général de coordination (PGC) et d'un Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS). • Avec l'appui du CSPS, mise en commun des moyens de prévention et intégration dans la conception des ouvrages des dispositions destinées à faciliter et à sécuriser les interventions futures.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des droits fondamentaux établis dans le cadre des marchés publics. • Base de vie imposée dans le cadre de l'opération.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Participe à la pérennisation et à l'amélioration de l'offre éducative sur le territoire.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • L'opération a été confiée à deux PME francilienne (PCI Thermique et S3M).
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de l'opération dans le cadre d'un accord cadre.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions tripartites utilisateurs EPLE / REGION / Entreprise.

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES - CAMPUS CONDORCET

Projets de construction dans l'enseignement supérieur



Objet	Construction neuve
Lieux	Campus Condorcet - Aubervilliers
Dates clés	Travaux en cours- Livraison prévue au 2 ^{ème} trimestre 2021
Montant total du projet	38,8 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2020 par les emprunts verts et responsables	14,4 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La construction du bâtiment de recherche de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) est portée par la Région Île-de-France, qui en assure la maîtrise d'ouvrage et le financement à 100%. Comme le Grand Équipement Documentaire (GED), cette opération fait partie intégrante du projet d'aménagement du Campus Condorcet, piloté par l'Établissement Public de Coopération scientifique Campus Condorcet (EPCS).
- L'agence d'architecture Pierre-Louis FALOCI a été désignée comme maître d'œuvre mandataire pour la réalisation des études et le suivi de cette opération. Le bâtiment, d'une surface de 8 760 m² de surface de plancher, se développe sur sept niveaux. Il présente une géométrie triangulaire, qui épouse la forme du terrain et s'enroule autour d'un patio équipé de gradins.

- Le projet permet d'accueillir huit centres de recherche, parmi lesquels, à titre d'exemple, le Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud, le Centre de recherche Chine-Corée-Japon. Le bâtiment accueillera plus de 900 personnes, chercheurs, doctorants et personnels administratifs.

► VIE DU PROJET

- A ce stade : les travaux sont en cours de finition, les opérations préalables à la réception sont engagées.
- A venir : réception en mai 2021, mise à disposition de l'EPCS en mai 2021.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	101 ETP	A-1
ETP insertion soutenus par le projet	6 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	16 966	D-11
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	24 teq CO ₂ /an	E-2



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du programme environnemental depuis la programmation jusqu'à 1 an après la livraison du bâtiment. • Démarche environnementale élargie : énergie grise, qualité de l'air intérieur, autonomie en éclairage naturel, matériaux bio-sourcés. • Charte de chantier vert limitant les nuisances.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ambition dans le domaine énergétique au-delà des obligations réglementaires, soit la recherche du niveau « Effinergie + », ce qui représente une diminution des consommations de 20%. • Matériaux utilisés non polluants et faiblement émissifs en COV (composants organiques volatils), forte utilisation du bois issus de forêts gérées durablement (126 000 dm³ soit 13 dm³/m²). • Absence de climatisation mais ventilation nocturne naturelle. • Forte présence du végétal avec l'aménagement de 700 m² d'espaces verts, 1000 m² de toitures végétalisées sur 30 cm de pleine terre, permettant de lutter efficacement contre les îlots de chaleur. • Projet situé à proximité de la station de métro « Front Populaire ».
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rééquilibrage territorial de l'offre dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de 17 000 heures d'insertion (soit 6 emplois en équivalent temps plein). • Allotissement des marchés de travaux permettant de faciliter l'accès à la commande publique des PME-TPE.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des conditions de travail des doctorants en leur offrant des espaces dédiés.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des emplois d'insertion.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'opération représente 101 emplois pour la phase chantier.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles, en émission de CO₂...). • Exigences sur la provenance des matériaux (limitation de l'énergie grise).
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation permanente avec les futurs utilisateurs (EHESS) et les collectivités territoriales. • Information des riverains sur l'aménagement du Campus, via les collectivités locales et l'Établissement Public Campus Condorcet.

GRAND ÉQUIPEMENT DOCUMENTAIRE - CAMPUS CONDORCET

Projets de construction dans l'enseignement supérieur



Objet	Construction neuve
Lieux	Campus Condorcet – Aubervilliers
Dates clés	Réception des travaux le 8 mars 2021
Montant total du projet	102,3 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	28,5 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La construction du Grand Équipement Documentaire est portée par la Région Île-de-France, qui en assure la maîtrise d'ouvrage et le financement à 100%. Comme l'EHESS, cette opération fait partie intégrante du projet d'aménagement du Campus Condorcet, piloté par l'Établissement public de coopération scientifique (EPCS).
- L'agence d'architecture Elisabeth de Portzamparc a été désignée comme maître d'oeuvre mandataire pour la réalisation des études et le suivi de cette opération. Le bâtiment d'une surface de 23 020 m² de surface de plancher se développe sur six niveaux plus un sous-sol. Le bâtiment en forme de H s'organise autour d'un atrium.

- Le Grand Equipement Documentaire, cœur du campus Condorcet, rassemble des collections actuellement réparties entre quarante-cinq bibliothèques distinctes et constituera un équipement scientifique de tout premier plan pour les chercheurs franciliens de LSHS (Lettres, Sciences Humaines et Sociales), et au-delà pour l'ensemble des forces de recherche nationales en sciences humaines et sociales.

► VIE DU PROJET

- Réception des travaux le 8 mars 2021. Emménagement des équipes du GED et installations des fonds documentaires.
- A venir : ouverture au public au 4^e trimestre 2021.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	245 ETP	A-1
ETP insertion soutenus par le projet	17 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	30 950	D-11
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	285 teq CO ₂ /an	E-3



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du programme environnemental depuis la programmation jusqu'à 1 an après la livraison du bâtiment. • Démarche environnementale élargie : énergie grise, qualité de l'air intérieur, autonomie en éclairage naturel, matériaux bio-sourcés. • Charte de chantier vert limitant les nuisances.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation de la conception bioclimatique telle que : BBIO ≤ BBIOMAX. • Matériaux utilisés non polluants et faiblement émissifs en COV (composants organiques volatils). • Absence de climatisation et ventilation nocturne naturelle. • Forte présence du végétal avec la végétalisation des terrasses et la présence de jardins au nord et au sud du bâtiment, permettant de lutter efficacement contre les îlots de chaleur. • Projet situé à proximité de la station de métro « Front Populaire ».
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rééquilibrage territorial de l'offre dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de 44 200 heures d'insertion dont 5 000 heures au titre de la maîtrise d'œuvre (soit 16,5 emplois en équivalent temps plein).
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales. • Amélioration des conditions de travail des doctorants et chercheurs en leur offrant des espaces de documentation dédiés.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des emplois d'insertion.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'opération représente 245 emplois pour la phase chantier
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles, en émissions de CO2...). • Exigences sur la provenance des matériaux (limitation de l'énergie grise).
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation permanente avec les futurs utilisateurs (EPCS) et les collectivités territoriales. • Information des riverains sur l'aménagement du Campus, via les collectivités locales et l'Établissement Public Campus Condorcet.

BIBLIOTHÈQUE DE DOCUMENTATION INTERNATIONALE CONTEMPORAINE - LA CONTEMPORAINE

Projets de construction dans l'enseignement supérieur



Objet	Construction neuve
Lieux	Nanterre
Dates clés	Travaux en cours - Réception au cours de l'année 2021
Montant total du projet	29,5 M€
Financement Région dans montant total du projet	34,0%
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	3 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La construction de la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine est portée par l'Etat (avec l'appui du rectorat de Versailles), qui en assure la maîtrise d'ouvrage. Le budget estimé s'élève à 29,5M€ TDC. Le financement dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région est pris en charge par l'Etat (15,8 M€), la Région (10 M€), l'Université (2,3 M€) et la CDC (1,4 M€). La BDIC est une bibliothèque interuniversitaire rattachée administrativement à l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense (UPOND).
- Le jury de sélection de maîtrise d'œuvre réuni en avril 2016 a retenu l'architecte Bruno Gaudin comme maître d'œuvre pour la réalisation des études et le suivi de cette opération. Ce nouveau bâtiment, de 5031 m² utiles, sera construit tout à côté de la gare RER Nanterre Université. Il réunira l'ensemble des services de la BDIC, notamment ceux destinés au public, et permettra d'assurer des conditions de conservation adaptées aux collections patrimoniales (œuvres du musée et archives).

- La Contemporaine rassemblera des collections actuellement réparties sur les 2 sites existant implantés sur l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense et au Musée de l'Armée aux Invalides. Cette opération permettra d'améliorer la lisibilité et de renforcer l'ouverture de la BDIC au grand public. Un espace d'exposition permanente sera également créé.

► VIE DU PROJET

- Travaux en cours : démarrage préparation de chantier depuis le 26 octobre 2018.
- A ce stade : travaux en voie d'achèvement.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	87 ETP	A-1
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	25 000	D-11
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	113 teqCO ₂ /an	E-4



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du programme environnemental intégrant les compétences développement durable, maîtrise d'œuvre compétente en développement durable. • Tableau de bord des exigences environnementales, issu d'un guide régional en matière d'aménagement et de construction durable, mis à jour à chaque phase du projet : conception, réalisation, exploitation. • Démarche environnementale élargie : énergie, qualité de l'air intérieur, éclairage naturel des circulations, démarche en coût global et bilan en fin d'opération, gestion des déchets.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation de la conception bioclimatique. • Ventilation adaptée avec débit supérieur à la réglementation, matériaux en contact avec l'air intérieur de classe A+ . • Niveau du label Effnergie + visé : RT 2012-30%. • Réduction de l'énergie grise, les émissions éq CO2 sont calculées pour comparer différentes variantes constructives. • Analyse de cycle de vie du bâtiment dans sa globalité réalisée en phase projet. • Charte de chantier vert limitant les nuisances et bilan en fin de chantier. • Recours à la géothermie. • Limitation de l'îlot de chaleur urbain. • Projet situé à proximité de la station du RER « Nanterre Université». • Gestion alternative des eaux de pluie.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Rééquilibrage territorial de l'offre dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. • Possibilité de traverser la parcelle et priorité aux cheminements piétons.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de la BDIC à tous les publics et notamment à la population locale avec des actions spécifiques pour ce public. • Une partie des matériaux du projet de design pourront provenir de « ressourceries » comme la Réserve des Arts. • L'équipe de programmation muséographique est dotée d'un spécialiste en matière de handicap.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des conditions de travail des doctorants et chercheurs en leur offrant des espaces de documentation dédiés..
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des emplois d'insertion sur la phase exploitation (pas chiffré).
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • L'opération représente 87 emplois pour la phase chantier.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles, en émission de CO2...). • Exigences sur la provenance des matériaux (limitation de l'énergie grise)..
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation permanente avec les futurs utilisateurs (BDIC) et l'université Paris Ouest Nanterre La Défense (UPOND). • Carnet de vie, sensibilisation des usagers.

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS (CNAM) - LANDY 2

Projets de construction dans l'enseignement supérieur



Objet	Construction neuve
Lieux	Saint-Denis - Aubervilliers
Dates clés	Phase de chantier engagée en mars 2021- Livraison prévue au 4 ^e trimestre 2022
Montant total du projet	35,1 M€
Financement Région dans montant total du projet	85,0%
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,1 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La construction du bâtiment est portée par la Région Île-de-France, qui en assure la maîtrise d'ouvrage et le financement à 85%.
- L'agence d'architecture TANK a été désignée comme maître d'œuvre mandataire pour la réalisation des études et le suivi de cette opération. Le bâtiment, à ossature mixte bois-béton, se développe sur trois niveaux. Un jardin intérieur est créé, ainsi que deux liaisons végétalisées au bâtiment existant.
- Le projet permet de développer le CFA existant dont il constituera une extension, pour accueillir à terme plus de 1000 apprentis. En complément des surfaces pédagogiques, sont prévus une bibliothèque-centre de documentation, une restauration pour 400 couverts, des locaux administratifs, et l'hébergement de serveurs.

► VIE DU PROJET

- A ce stade : Lancement du chantier le 22 mars 2021.
- A venir : fondations et gros-œuvre.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	89 ETP	A-1
ETP insertion soutenus par le projet	12 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	801	D-11
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	10 teq CO ₂ /an	E-2



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du programme environnemental depuis la programmation jusqu'à six mois après la livraison du bâtiment. • Programme environnemental priorisant l'efficacité énergétique, la maintenance et la pérennité des ouvrages. • Charte de chantier vert limitant les nuisances.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ambition dans le domaine énergétique au-delà des obligations réglementaires, soit une diminution des consommations de 30%. • Absence de climatisation et ventilation nocturne naturelle. • Forte présence du végétal avec l'aménagement d'un jardin intérieur et d'une toiture végétalisée per mettant de lutter efficacement contre les îlots de chaleur. • Quatre places de stationnement sont réservées aux véhicules électriques, avec bornes de recharge. • Un abri vélo couvert et sécurisé est réalisé. • Gestion alternative des eaux pluviales, via des noues et un bassin de rétention. Récupération pour ar rosage des espaces verts..
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rééquilibrage territorial de l'offre dans le domaine de l'enseignement.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'heures d'insertion. • Allotissement des marchés de travaux permettant de faciliter l'accès à la commande publique des PME-TPE.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des conditions de travail des apprentis en leur offrant des espaces dédiés..
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet permettra le développement du CFA du CNAM, tant en termes de capacités d'accueil que de propositions de nouveaux cursus. L'établissement s'appuyant sur un ancrage local fort, les popula- tions locales, en particulier un public jeune, seront les premières bénéficiaires de ce projet. • Le projet s'inscrit par conséquent dans une logique de renforcement des qualifications des popula- tions du territoire. Il répond également aux besoins de compétences des entreprises locales.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'opération représente 89 emplois pour la phase chantier. • Mise en œuvre des emplois d'insertion.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles, en émission de CO2...).
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation permanente avec les futurs utilisateurs (CNAM) et la collectivité territoriale.

AMÉNAGEMENT DE L'ÎLE DE LOISIRS DE LA CORNICHE-DES-FORTS

NOUVEAU PROJET

Projets d'espaces sportifs et de loisirs



Objet	Aménagements extérieurs d'un parcours pédagogique
Lieux	Romainville
Dates clés	Démarrage du chantier octobre 2019, Ouverture au public juin 2021
Montant total du projet	14,7 M€
Financement Région dans montant total du projet	100 %
Financement 2020 par les emprunts verts et responsables	4,7 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La Corniche des Forts se compose de plusieurs parcs sur les communes des Lilas, Romainville, Pantin et Noisy le Sec. Au sein de cet ensemble, seule la partie centrale, à Romainville, est restée inaccessible au public pour des raisons de sécurité liées à la présence d'anciennes carrières souterraines. C'est cette partie centrale qui fait l'objet des travaux en cours.
- L'aménagement de la Corniche des Forts s'intègre dans une logique visant à doter l'Est parisien d'un poumon vert dans une zone particulièrement carencée dans ce domaine.
- En 2016, le nouvel exécutif régional a souhaité réorienter le projet antérieur en en réduisant l'emprise de manière à limiter son impact sur l'environnement et notamment réduire la surface déboisée, déployer les moyens financiers sur des aménagements qualitatifs en surface, en créant un itinéraire de promenade en boucle permettant la découverte du site ainsi qu'une liaison vers le centre-ville. Le projet prévoit également des mesures compensatoires avec plus de 7000 arbres replantés, des mesures de protection de la faune et de la flore et un

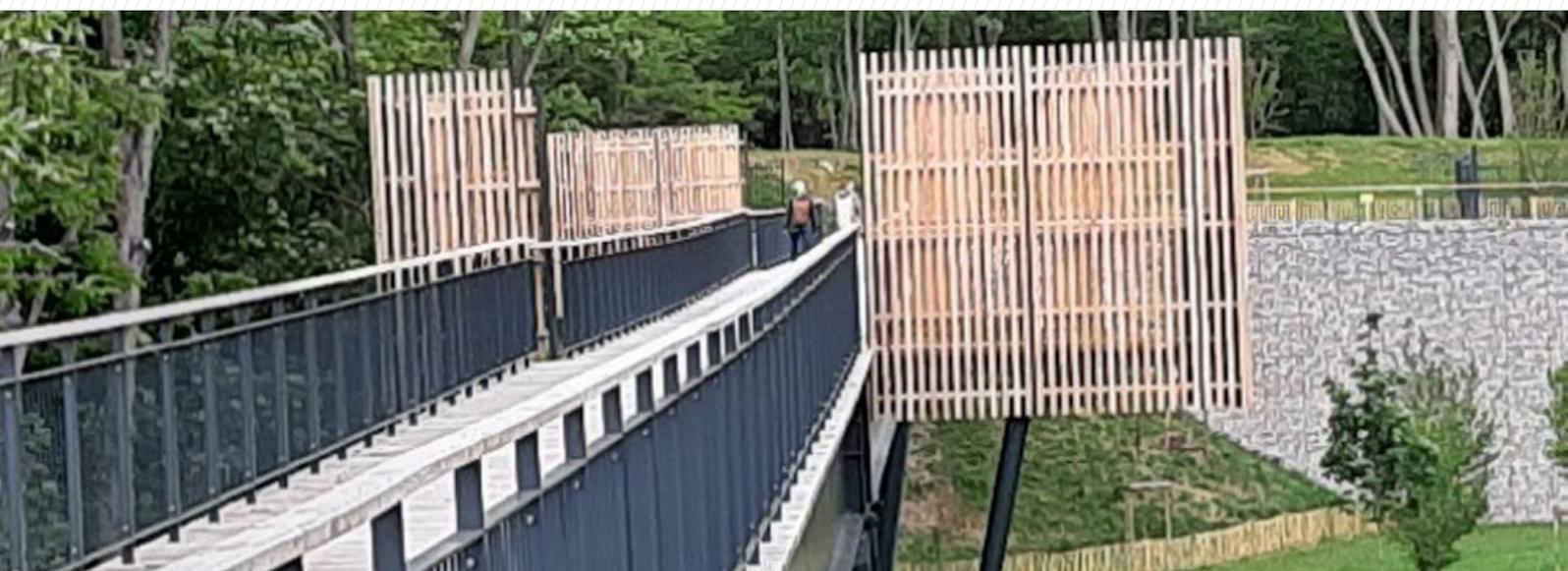
traitement des espèces invasives par l'éco-pâturage. Il permet également de créer à terme des activités structurantes (acrobranche, poney-club...), dont 1,3km de parcours sportif accessible à tous, assurant une certaine attractivité du site et offrant une opportunité de développement.

► VIE DU PROJET

- Début du chantier en 2019.
- Le projet est inauguré le 21 mai 2021 et sera ouvert au public à la suite.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	2 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	147 565	D-6



<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un cahier des charges exigeant, élaboré par des écologues pour préparer et mettre en œuvre les différentes phases des travaux. • Un suivi écologique continu avant, pendant et après les travaux pour garantir la préservation des espèces végétales et animales.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles plantations d'arbres (123 unités d'arbres qui mesureront à la plantation entre 2 et 2,50 mètres ; 7 137 jeunes plants sur tige de 1 à 1,25 mètres), nouvelles lisières et boisement (enrichissement de la biodiversité, reconstitution d'un boisement d'avenir de type chênaie-charmaie). • 32 697 unités plantés de vivaces de sous-bois, vivaces pour bassin et noues ou plantes grimpantes. • Réhabilitation d'un boisement de 15 ha sur l'île de loisirs de Vaires-Torcy pour favoriser la biodiversité. Compensations forestières sur 15 ha dans des forêts d'île de France proches du site (93 et 77). • Drainage des eaux pluviales en créant des noues paysagères. • Réalisation d'une promenade écologique, véritable parcours de découverte du milieu naturel ponctué d'observatoires visant à favoriser l'observation de la nature, en particulier d'oiseaux, et à sensibiliser les usagers sur la question de la biodiversité en milieu urbain. • Lutte contre les espèces invasives (renouée du Japon) par la mise en place d'un éco-pâturage. • Préservation de la faune et réalisation d'habitats de substitution (nichoirs pour les oiseaux, gîtes à hérissons, abris pour les chauves-souris...). • Préservation de la flore et recréation de milieux ouverts (prairies) favorables un enrichissement de la biodiversité.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une étendue de surface non bâtie et boisée, très importante pour la première couronne francilienne, qui permet à la fois d'en ouvrir une partie au public et de laisser inaccessible la grande majorité de l'espace naturel spontané. • La proximité immédiate avec des quartiers d'habitat (le cœur de ville Romainvillois au sud, les immeubles d'habitations au sud-est et les zones pavillonnaires au nord), garantissant ainsi un lien étroit entre quartier et nature préservée.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement de la Corniche des Forts s'intègre dans une logique visant à doter l'Est parisien d'un poumon vert dans une zone particulièrement carencée dans ce domaine. Ce territoire offre actuellement environ 6m2 d'espaces verts accessibles au public par habitant contre 15,6m2 par habitant pour la Métropole du Grand Paris. Ce projet poursuit un objectif d'amélioration de l'égalité de traitement entre les habitants de la Région. • Un phasage des travaux avec une première étape de sécurisation des lieux (comblement des carrières et stabilisation des sols), suivie par l'aménagement du site.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permet de pallier en partie la carence en espace vert de ce territoire de l'Est parisien.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un cœur de boisement de 20 hectares à un stade jeune de développement sera sanctuarisé. Fermé au public, il pourra se développer et devenir un boisement mature spontané. • 4,5 hectares ouverts au public et respectueux de la biodiversité avec des aménagements limités au pourtour du bois naturel existant préservé.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet permet également de créer à terme des activités structurantes (accrobranche, poney-club...), assurant une certaine attractivité au site et offrant une opportunité pour développer des projets vecteurs de développement économique.
<p>Loyauté des pratiques. Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Application du Code des Marchés publics. • En plus du paysagiste maître d'œuvre du projet, la Région s'est adjoint un écologue afin de garantir l'ensemble de cette prestation ainsi que la réalisation et le suivi d'une charte de chantier vert.
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Deux présentations réalisées en assemblée du Syndicat Mixte d'études et de gestion de la base régionale de plein air et de loisirs de la corniche des Forts : en octobre 2017 et le 22 janvier 2018. Les principales questions, relayées par un vœu d'Est ensemble, ont porté sur la suite de l'aménagement de la Corniche des forts au-delà de la phase actuelle. • Un dialogue régulier avec les associations environnementales locales dès 2018. Réunions et visites de chantier prévues au fur et à mesure de l'avancement du projet. • Des écologues mobilisés à chaque phase du projet et des acteurs locaux sensibilisés à la question environnementale pour le choix des équipements et la gestion du site. • Une large communication a été mise en œuvre dès la fin septembre 2018 : édition d'une plaquette, information aux riverains (boîtes aux lettres), création d'un site internet dédié au projet https://www.lacornichedesforts.fr/ et communication sur l'avancement du chantier (panneaux de présentation, vidéos ...). D'ores et déjà une interview de l'écologue en charge du suivi des aspects écologiques du chantier est en ligne sur le site (cf. QR code ci-dessous). • Médiation mise en place entre la Région et les associations Environnement 93 et ANCA. • Protocole d'accord avec les associations et la mairie de Romainville entériné par la Région en avril 2021.

GRAND CENTRE DE RESSOURCES, D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVES D'ÎLE-DE-FRANCE (CREPS)

NOUVEAU PROJET

Projets d'espaces sportifs et de loisirs



Objet	Construction neuve et restructuration
Lieux	Chatenay Malabry (92)
Dates clés	Lancement de la procédure en 2020 Livraison mi 2023
Montant total du projet	32 M€
Financement Région dans montant total du projet	100 %
Financement 2018 par les emprunts verts et responsables	3,5 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La présente opération s'inscrit dans une démarche globale de projet du site ayant pour objectifs le **développement du CREPS** dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024, de l'accueil des délégations sportives et de la mise en cohérence des différentes fonctions du site, le **remaniement des limites du CREPS**, qui implique que les 3 bâtiments de la partie Est du site devront être libérés de toute activité et transférés sur la partie Ouest du site (l'accueil, l'administration, la restauration et les locaux pour le service formation) et l'**accueil de pôles sportifs complémentaires**, en complément des 6 pôles sportifs de haut-niveau et des 10 pôles Espoirs actuellement présents sur le site du CREPS d'Île-de-France.
- Le projet prévoit également la réalisation d'équipements sportifs complémentaires, la réalisation de 8 logements en petit collectif et le réaménagement des espaces extérieurs suite à la structuration des fonctions sur le site.

► VIE DU PROJET

- Le budget global de l'opération a été voté par le Conseil Régional les 20 novembre 2019 et 21 janvier 2021.
- La procédure a été lancée par la publication d'un avis d'appel à la concurrence envoyé le 4 décembre 2019.
- Le 1^{er} jury de sélection s'est tenu les 26 février et 11 mars 2020, le jury de proposition du lauréat s'est tenu le 22 mars 2021. Le Marché a été attribué à la Commission d'Appels d'offres du 9 avril 2021.
- Début des travaux : début 2022.
- Fin des travaux : mi 2023.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	5 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	320	D-8



<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le groupement intègre l'entreprise INCET pour les missions relatives à l'environnement et l'énergie. • Le candidat s'est engagé sur des performances en termes de consommations d'énergie et sur des obligations de moyens et de résultats pour la qualité de l'air et le confort d'été. • Une démarche de commissionnement est prévue sur le projet (un agent de commissionnement est associé au projet en phase d'exploitation). • La performance énergétique est contractualisée en deux temps, à travers une garantie de performance énergétique intrinsèque jusqu'à la réception des bâtiments et la définition et le suivi des cibles énergétiques réelles en phase exploitation, par la mise en place d'un Plan de Mesure et Vérification.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Limitation des consommations d'énergie via l'atteinte du niveau E3 au global (permise par la mise en œuvre de 23 kWc de panneaux solaires photovoltaïques) et via la maîtrise des consommations en exploitation (engagement de performance énergétique). • Limitation des émissions carbone via l'atteinte du niveau C1 au global et le recours aux matériaux biosourcés (18 kg/m²sdp atteint grâce à la charpente bois du bâtiment sportif notamment). • Limitation des consommations en eau via la récupération d'eau pluviale pour l'arrosage. • Limitation de l'imperméabilisation / valorisation de la biodiversité / lutte contre l'effet de chaleur urbain grâce à la mise en œuvre de places de stationnement perméables (dalles alvéolaires béton enherbé ou gravillons) et grâce à la végétalisation de 36% des toitures.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs performanciers relatifs à la qualité de l'air intérieur, au confort d'été et aux niveaux de services attendus. Exigences sur les matériaux (limitation de l'impact carbone, filière biosourcée). • Le CREPS Île-de-France propose au monde sportif, aux collectivités locales et territoriales, et aux associations de la Région, d'accueillir séjours, séminaires, colloques, stages de formation, conférences et évènements. • Doté d'équipements sportifs, de salles spécialisées, d'une restauration et d'un hébergement de plus de 320 lits, le CREPS Île-de-France offre une unité de lieu en Île-de-France permettant un service personnalisé de réception pour les individuels ou les groupes.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise au norme du site pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. • Prévention des risques de santé du personnel du chantier, qui sera équipé de protections individuelles adéquates (protections auditives, visuelles, casques, gants, pantalons et chaussures de protections...) répertoriées dans le PPSPS de l'entreprise. • Heures d'insertion obligatoire imposées au groupement d'entreprises retenues pour la réalisation.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre d'un espace à la fois éducatif et sportif, le règlement intérieur vise à contribuer à la sécurité et au respect des personnes et des biens dans un esprit de «vivre ensemble» et en prenant en considération les valeurs liées au développement durable.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet favorisant l'accès par les modes doux (piétons, vélos et transport en commun avec une arrivée du tram devant le site). • Réaménagement paysager d'une partie du site en site piéton.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Opérateur de formation, le CREPS Île-de-France propose des cursus adaptés aux besoins territoriaux en matière d'emplois dans le sport et l'animation. • Déploiement de formations sur l'ensemble du territoire. Respectant le principe de l'alternance et permettant une professionnalisation à court terme, l'offre de formation est mise en œuvre en lien avec des partenaires engagés dans l'insertion des stagiaires. • Accueil de délégations internationales sportives. • Promouvoir les équipes sportives françaises dans le monde.
<p>Loyauté des pratiques. Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Application du code des marchés publics. • Qualité Environnementale du projet, conformément aux objectifs de la Région, et qui fait l'objet d'un cahier des charges spécifique.
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation de l'ensemble des parties prenantes du projet (direction, enseignants, personnel d'entretien, mouvement sportif, associations, etc) sur différentes phases de définition du projet d'aménagement et tout au long de la réalisation.

Lien site internet dédié : <http://www-creps-idf.fr/creps.presentation-missions>





M 11

Mairie
des Lilas

10:19

1st train

00 min

2nd train

02 min

Beau-Francois
ENTRE

Ligne 11



TRANSPORTS EN COMMUN ET MOBILITÉ DURABLE

Développement de l'offre de transport contribuant à la mobilité durable et à la lutte contre le changement climatique, et projets d'amélioration du confort, de l'accessibilité et de la sécurité des usagers des transports et des riverains des infrastructures.

▣ **En tant que chef de file de la compétence transport en Île-de-France**, la Région participe à la définition des schémas d'organisation des transports avec Île-de-France Mobilités, l'autorité organisatrice de la mobilité en Île-de-France, et cofinance les grands projets d'investissement avec ses partenaires (tels que l'État ou encore les Conseils départementaux).

▣ **Le prolongement de la ligne 14 au nord vers Saint-Ouen**, financé par les emprunts verts et responsables, est intégré au projet de réseau du Grand Paris Express.

▣ Autre grand projet emblématique, **le prolongement du RER EOLE (ligne E) à l'ouest francilien**, qui permettra une nouvelle connexion Est-Ouest sur le territoire en passant par la gare Magenta à Paris.

▣ **La Région financera également l'électrification de la ligne Paris-Troyes**, une des 2 dernières grandes lignes radiales Paris-province non électrifiées à ce jour.

▣ **Domaine de compétence de la Région** : obligatoire.

▣ **Forme d'intervention** : subventions aux maîtres d'ouvrage (Île-de-France Mobilités, RATP, SNCF, Conseils départementaux).

▣ **Public ciblé** : ensemble des Franciliens.

MÉTRO LIGNE 4

Projets métro



Objet	Prolongement jusqu'à Bagneux (phase 2)
Lieux	Montrouge et Bagneux
Dates clés	Début des travaux de génie civil : 8 juillet 2015 ; Mise en service prévisionnelle : fin 2021
Montant total du projet	307,1 M€ (phase 2)
Financement Région dans montant total du projet	60,0%
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	27,9 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le prolongement de la ligne 4 à Bagneux est un enjeu majeur pour la mobilité des Franciliens au sud de Paris : il s'agit de la deuxième ligne du métro parisien en termes de trafic, empruntée chaque jour par 674 000 voyageurs, avec 27 stations et une longueur de 10,6 km. Elle est en correspondance avec toutes les autres lignes de métro et de RER (à l'exception des 3bis et 7bis).
- Projet qui s'intègre dans une vision globale de l'aménagement des territoires desservis, en permettant le report modal, le désenclavement des territoires et un meilleur accès à la mobilité.
- Éco-conception du projet lors du choix des matériaux et techniques de construction, et construction des nouvelles stations de métro avec un effort particulier sur la gestion et l'économie d'énergie (consommation basse, récupération, énergies renouvelables), la gestion et la consommation en eau potable ainsi que la récupération des eaux d'infiltration.
- Projet inscrit dans le Contrat de Plan État-Région (CPER).

- Partenaires impliqués : le maître d'ouvrage (RATP) et les autres partenaires financeurs (État et le Département des Hauts-de-Seine).

► VIE DU PROJET

- Finalisation des travaux de génie civil et de pose de la voie.
- Démolition du Centre de Dépannage des Trains (CDT) à Montrouge à l'issue de l'interruption temporaire des circulations ferroviaires (ITC) de mars 2020 et travaux d'aménagement du nouveau Centre de Dépannage des Trains.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	2 180 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	755 800	D-4
Emission de CO ₂ évitées par le projet	570 teq CO ₂ /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	10,8 %	F



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Préférence pour des équipements et matériaux durables et pour des systèmes à faible consommation de l'énergie ou permettant de l'optimiser : technologies à basses consommations, récupération des eaux pluviales. • Objectif d'utiliser des dispositifs supportant des adaptations ultérieures. • Dispositions permettant de limiter la production de déchets en phase travaux et d'optimiser leur gestion en vue d'un réemploi ou d'un recyclage : les entreprises travaillant sur le chantier suivront un cahier des charges instituant les règles à suivre pour la collecte, le stockage, le recyclage et l'élimination des déchets de chantier. Elles sensibiliseront leurs personnels à la bonne gestion des déchets et à la propreté du chantier et de ses abords.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Un report attendu des utilisateurs de la voiture particulière vers le métro, de l'ordre de 4,5 millions de véhicules.kilomètres en moins. • Projet qui permettra une réduction des coûts liés aux effets de la pollution et à l'effet de serre de l'ordre de 570 teqCO₂/an (tonnes équivalent CO₂). • Utilisation de l'énergie électrique pour le projet qui ne contribuera donc pas à la pollution atmosphérique et à l'effet de serre.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • 81 800 voyages seront effectués sur le prolongement de la ligne 4 au sud de Paris (dont 37 600 en phase 1), représentant 22 millions de voyages annuels (dont 10 millions en phase 1). • 41 400 habitants et emplois à moins de 600 mètres du futur prolongement dont 85 % n'étaient desservis par aucun mode lourd auparavant • Le gain moyen des utilisateurs actuels des transports en commun sera de 10 minutes, et celui des reportés de la voiture de 5 minutes. • Le trafic sera constitué par : <ul style="list-style-type: none"> -89 % de voyageurs qui utilisaient précédemment les transports en commun, -6 % de voyageurs qui utilisaient précédemment la voiture particulière (report modal), -5 % de nouveaux déplacements ou de voyageurs effectuant précédemment leur déplacement à pied (trafic induit).
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité des stations aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) depuis la voirie jusqu'aux quais par des passages élargis motorisés ou équipement équivalent comme le futur Nouveau Passage de Validation (NPV) 90 ; des ascenseurs desservant le niveau de la voirie, le niveau des quais et, le cas échéant, un niveau intermédiaire appelé « mezzanine ». • Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • La commune de Bagneux souhaite mettre en œuvre sur l'ensemble du site un projet d'urbanisme de qualité pour réhabiliter l'entrée de ville, redynamiser les fonctions économiques et commerciales et répondre aux besoins des habitants en matière d'équipements, de logements et d'amélioration du cadre de vie. Le prolongement de la ligne 4 à Bagneux (à l'emplacement appelé « l'îlot Métro ») va en outre contribuer à renforcer fortement l'attractivité du site.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des estimations en vigueur, le projet devrait créer 2 180 ETP pour la phase 2 du prolongement de la ligne 4 sur le chantier.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics (Visa dans convention de financement - Loi n°85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée).
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation préalable organisée en juin/juillet 2001 ; enquête publique du 9 janvier au 10 février 2012. • Mise en place d'outils d'information aux riverains, habitants et commerçants pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié. • Un agent de proximité dédié au dialogue avec les commerçants et les riverains en phase chantier.



MÉTRO LIGNE 11

Projets métro



Objet	Prolongement jusqu'à Rosny-Bois-Perrier
Lieux	Paris, Les Lilas, Romainville, Noisy-le-Sec, Rosny-sous-Bois
Dates clés	Début des travaux préparatoires : 2016 ; Mise en service prévisionnelle : 2023
Montant total du projet	1 298,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	42,9%
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	14,7 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le prolongement à l'est de la ligne 11 du métro comprend la réalisation de 6 km de voies et la création de 6 stations jusqu'à celle de Rosny-Bois-Perrier.
- Le report des utilisateurs de la voiture particulière vers la ligne 11 est estimé à environ 7 % soit 1,33 millions de déplacements en voiture particulière évités par année. Le projet permet ainsi de participer à la décongestion du réseau routier et de diminuer la pollution induite par le transport en véhicule particulier.
- Le projet s'intègre dans une vision globale de l'aménagement des territoires desservis et permet aux usagers de choisir un mode de transport collectif plus respectueux de l'environnement.
- Partenaires impliqués : maîtres d'ouvrage conjoints (RATP et Île-de-France Mobilités) et les autres financeurs (État, Société du Grand Paris, Ville de Paris et Département de la Seine-Saint-Denis).

► VIE DU PROJET

- De nombreux chantiers sont actuellement ouverts entre Châtelet et Rosny-Bois-Perrier, à la fois sur le volet de l'adaptation des stations existantes, et sur celui des travaux de prolongement.
- La RATP a communiqué officiellement sur un objectif de mise en service du prolongement de la ligne 11, à horizon 2023, avec néanmoins une incertitude sur l'impact, dans la durée, des mesures sanitaires qui laissent peu de marge de manœuvre au projet.
- Le 4 décembre 2020, le nouvel accès à la station « Hôtel de Ville » situé rue du Temple, a été inauguré et mis en service.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	9 216 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	331 000	D-4
Emission de CO ₂ évitées par le projet	3 255 teq CO ₂ /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	7,9 %	F



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La RATP, maître d'ouvrage du projet, se mobilise dans sa politique de développement durable par le management des risques environnementaux de ses sites industriels (ex. sur le futur site de maintenance et de remisage : traitement des terres polluées) et des infrastructures qu'elle exploite, par l'écoconception des infrastructures, systèmes, équipements, qu'elle spécifie ou conçoit, par les achats qu'elle effectue.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Report modal attendu des utilisateurs de la voiture particulière vers la ligne 11 estimé à 7 % soit 1,33 millions de déplacements évités par année. Le projet participe ainsi à la décongestion du réseau routier. • Diminution attendue des émissions de gaz à effet de serre de 3 255 teq CO₂/an.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gain de temps moyen généralisé pour les utilisateurs actuels des transports en commun estimé à 10 minutes par voyage, ce qui correspond à un gain de temps total de 3,6 millions d'heures par an. • Au total, en tenant compte du gain de temps des autres utilisateurs et celui lié à la meilleure accessibilité des stations, les gains de temps annuels s'élèvent à 4 millions d'heures par an.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles stations accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : les cheminements dans la station entre la voirie et les quais seront accessibles par des ascenseurs, pour le parcours d'accès principal. Les quais seront toujours en alignement droit pour permettre un accès de plain-pied aux trains. • Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet va permettre de desservir 68 000 habitants et 14 500 emplois. • Le projet permet d'accompagner plusieurs secteurs en développement (ZAC Boissière-Acacia à Montreuil, ZAC centre-ville aux Lilas ; secteurs ANRU ; etc.). • Les collectivités et les aménageurs sont associés tout au long de l'élaboration et de la réalisation du projet afin de garantir notamment la cohérence et la pertinence du projet au regard du développement économique et des zones de desserte à privilégier.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création estimée de 9 216 ETP sur le chantier. • Autour des stations de métro, les nouvelles dessertes représentent une opportunité pour les commerces et les activités économiques. • Le projet facilitera l'accès aux emplois du secteur et pour les riverains des stations l'accès aux emplois et lieux d'études de l'Île-de-France.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre des projets soutenus par la Région, les subventions sont accordées à des maîtres d'ouvrage (la RATP pour ce projet) qui eux-mêmes sont soumis au Code des Marchés Publics.
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Information régulière des riverains sur l'évolution des étapes du chantier. • Des actions d'information spécifiques seront également mises en place auprès des élus, associations, riverains du chantier et des voyageurs des réseaux de métro et d'autobus. • Des agents de proximité accompagnent le chantier sur le terrain en faisant le lien entre riverains, les élus et les entreprises de travaux (permanences dans un local dédié, numéro de téléphone « info chantier »). • Un portail Internet spécifique sera mis en place.



MÉTRO LIGNE 14

Projets métro



Objet	Prolongement jusqu'à la mairie de Saint-Ouen
Lieux	Paris, Clichy, Saint-Ouen
Dates clés	Début des travaux : juillet 2013 ; Mise en service partielle : 14 décembre 2020 Mise en service complète : 28 janvier 2021
Montant total du projet	1 380,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	13,62%
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	3,6 M€
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Premier maillon du réseau du Grand Paris Express.
- Projet intégré dans une vision globale de l'aménagement des territoires desservis.
- Objectif de désaturer la ligne 13 : les études de trafic ont montré que le taux de décharge de la ligne 13 grâce au prolongement de la ligne 14 est supérieur à 23% sur le tronç commun et plus de 19% sur les branches ce qui permettra d'améliorer les conditions de déplacement des usagers des transports en commun.
- La réalisation du projet de prolongement de la ligne 14 induira un report des utilisateurs de la voiture ou de deux-roues motorisés vers les transports en commun de 33 686 400 véh.km/an. Ce report permettra de diminuer les productions de GES induit par le transport en véhicule particulier.
- Partenaires impliqués : maitres d'ouvrage conjoints (RATP et Île-de-France Mobilités) et les autres financeurs (État, Société du Grand Paris, Ville de Paris et Départements des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis).

► VIE DU PROJET

- Le projet a été mis en service le 14/12/2020, à l'exception de la station de Porte de Clichy, et la mise en service globale a été effectuée le 28/01/2021.
- Il s'agit alors du premier barreau du Grand Paris Express qui entre en service, préfigurant l'axe radial traversant Paris et reliant à terme Saint-Denis Pleyel à l'aéroport d'Orly.
- L'ouverture de ce nouveau tronçon intervient en pleine crise sanitaire, ce qui ne permet hélas pas encore d'en prendre la pleine mesure (notamment sur la désaturation de la ligne 13). Pour autant, les usagers qui l'utilisent dès aujourd'hui bénéficient pleinement des gains de temps et de confort apportés par cette nouvelle liaison, qui participe de l'attractivité des transports en commun en Île-de-France.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	9 798 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	176 000	D-4
Emission de CO ₂ évitées par le projet	7 310 teq CO ₂ /an	E-3
ETaux de rentabilité interne du projet	10,0%	F



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La RATP se mobilise dans sa politique de développement durable autour de l'engagement n°4 « exemplarité de ses pratiques professionnelles » par le management des risques environnementaux de ses sites industriels (ex. sur le futur site de maintenance et de remisage : traitement des terres polluées (amiante, hydrocarbures, etc.) et des infrastructures qu'elle exploite, par l'éco - conception des infrastructures, systèmes, équipements, qu'elle spécifie ou conçoit, par les achats qu'elle effectue. • Depuis 2001, la RATP s'est inscrite dans une démarche de progrès continus par la maîtrise et l'anticipation de tous les aspects qui relèvent de ses responsabilités en termes d'utilisation des ressources ou d'impacts sur le milieu naturel et sur les riverains. Cette initiative s'est concrétisée par la certification ISO 14001 de plusieurs lignes de métro (ex. 1, 8, 14) et divers ateliers de maintenance.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Report modal attendu des utilisateurs de la voiture ou de deux-roues motorisés vers les transports en commun de 33 686 400 véh.km/an, qui sera à évaluer à moyen terme, après la crise sanitaire. • Réduction attendue des émissions de gaz à effet de serre de 7 310 teq CO₂/an.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gain de temps moyen généralisé pour les utilisateurs actuels des transports en commun est estimé à 6 minutes par voyage grâce au prolongement de la ligne 14, ce qui pour un total de 162 000 voyages par jour correspond à un gain de temps total de 4,7 millions d'heures par an. • Le gain de temps des utilisateurs actuels de la voiture qui utiliseront dorénavant la ligne 14 est considéré égal à la moitié du gain des anciens utilisateurs des transports collectifs, soit 3 minutes par voyage. • Amélioration du confort des usagers de la ligne 13, le projet permettant un taux de décharge estimé de la ligne 13 supérieur à 23% sur le tronç commun et plus de 19% sur les branches (selon les études de trafic).
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles stations accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : les cheminements dans la station entre la voirie et les quais accessibles par des ascenseurs pour le parcours d'accès principal ; les quais sont toujours en alignement droit pour permettre un accès de plain-pied aux trains. • Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui ont travaillé sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Impact économique positif en facilitant l'accès aux emplois du secteur et pour les riverains des stations de faciliter l'accès aux emplois et lieux d'études de l'Île-de-France : le projet permettra à terme de desservir 96 100 habitants et 72 000 emplois. • Projet qui accompagne le développement de secteur en développement (ZAC des Docks, ZAC Victor Hugo, etc. à Saint-Ouen ; ZAC Morel-Sanzillon, etc. à Clichy ; secteur des Batignolles, ZAC Clichy-Batignolles, etc. à Paris).
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création estimée de 9 798 ETP sur le chantier.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics (Visa dans convention de financement - Loi n°85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée).
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête publique de janvier à février 2012, et DUP en octobre 2012. • Information régulière des riverains sur la mise en œuvre et sur l'évolution des étapes du chantier, tenue de réunions publiques d'information, signalisation et lettres d'informations ciblées. • Agents de proximité pour faire le lien entre riverains, les élus et les entreprises de travaux, avec des permanences dans un local dédié situé à proximité du chantier assurées par l'agent de proximité. Il était également joignable sur un numéro de téléphone « info chantier ». • Un portail Internet spécifique a été mis en place. • Collectivités et aménageurs associés tout au long de l'élaboration et de la réalisation du projet de métro dans le cadre de réunions spécifiques (comité technique, commissions de suivi, etc.).

Lien site internet dédié : <http://www.prolongerligne14-mairie-saint-ouen.fr/>

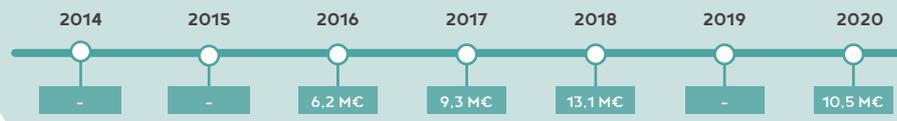


TRAMWAY T4

Projets tramways



Objet	Nouvelle branche entre Bondy et Montfermeil
Lieux	Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Clichy-sous-Bois et Montfermeil
Dates clés	Début des travaux : 2015; Mise en service: août 2020
Montant total du projet	255,8 M€
Financement Région dans montant total du projet	49,0%
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	10,5 M€
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le T4 vise à créer une nouvelle liaison de type tramway entre Bondy et Montfermeil. La nouvelle branche créée depuis la gare de Gargan compte 11 nouvelles stations.
- Le T4 facilite les déplacements des 45 000 habitants et emplois situés dans une bande de 400 mètres de part et d'autre du projet de débranchement de la ligne du tramway T4.
- Le T4 participe à l'aménagement et à la transformation des territoires concernés et permet aux usagers de choisir, en toute confiance, un mode de transport collectif plus respectueux de l'environnement. Il revalorise la place des modes doux (piétons, vélos) dans l'espace public.
- Partenaires impliqués : les maîtres d'ouvrage du projet (Île-de-France Mobilités et la SNCF) et les autres co-financeurs (Etat).

► VIE DU PROJET

- La nouvelle branche du T4 a été mise en service en août 2020 jusqu'à l'hôpital de Montfermeil. Cette ligne est le symbole de l'action de la Région Île-de-France, en partenariat avec l'Etat et les maîtres d'ouvrage, pour désenclaver les communes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil, particulièrement mal desservies jusqu'alors par les transports publics. Ainsi, depuis son ouverture les habitants disposent d'un lien direct vers les RER B et RER E, qui permettent ensuite de rayonner dans toute l'Île-de-France.
- La fin de la ligne était à l'origine prévue sous forme de boucle, via le centre-ville de Montfermeil. Seule la partie sud a été mise en service, la complétude via le barreau nord est à l'étude.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	1 816 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	62 000	D-5
Taux de rentabilité interne du projet	8,7%	F



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux du projet ont été organisés de façon à optimiser leur durée et réduire les nuisances pour les riverains. • Sur la plupart des tronçons de la nouvelle branche, le projet a prévu l'implantation d'autant de nouveaux arbres qu'il en sera abattu. • Les défrichements du Bosquet du Chêne Pointu ont été compensés au minimum à 200 %, sur un terrain de 6 000 m². • Le projet a été l'occasion de créer un « ruban végétalisé » pour habiller la plateforme du tramway.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet permet de créer les conditions favorables à un report modal de la voiture particulière vers la nouvelle ligne de tramway.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gain de temps moyen de parcours à l'heure de pointe du matin : 10 minutes pour ceux qui voyageaient déjà en transports en commun, 5 min pour les nouveaux usagers. • Le T4, inscrit au Plan Espoir Banlieues, accompagne la requalification urbaine d'un territoire enclavé en grande difficulté sociale, en finançant et réalisant le réaménagement complet des espaces publics traversés par le tramway. • Le T4 permet de restructurer et embellir le cadre de vie des riverains.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les stations du tramway répondent aux critères de sécurité et d'accessibilité pour toutes les catégories d'usagers (bornes d'appel d'urgence, caméras de vidéosurveillance et équipements de télésignalisation). • En matière de solidarité, le T4 permet de désenclaver des communes situées sur un plateau qui était jusqu'alors à l'écart des lignes de transports en commun structurantes d'Île-de-France. • Le T4 est intégré à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le T4 répond aux besoins de mobilité des usagers. • Il a respecté les droits fondamentaux des ouvriers qui ont travaillé sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le T4 renforce l'attractivité du territoire dans une zone marquée par une forte densité de population enclavée. • Il permet de répondre aux nouveaux besoins en déplacement générés par les projets urbains et de transports du secteur : projet de Rénovation Urbaine, projet du Bas Clichy, la ZAC Cœur de Ville à Montfermeil, gare Clichy-Montfermeil de la ligne 16 du Grand Paris Express, projet Tour Médicis à Clichy.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création estimée de 1 816 ETP sur le chantier. • Des clauses sociales ont été insérées dans des marchés de travaux pour favoriser l'emploi local de personnes en difficultés.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de ce projet, la Région a accordé des subventions aux maîtres d'ouvrage du projet, Île-de-France Mobilités et la SNCF, qui sont soumis au Code des Marchés Publics.
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation préalable organisée du 1^{er} septembre au 31 octobre 2009. • L'enquête publique a eu lieu du 10 décembre au 24 janvier 2013 et l'arrêté d'utilité publique a été publié le 12 septembre 2013. • Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié, équipe T4 Infos disposant d'un local permettant d'accueillir le public. • Pour les commerçants, une médiatrice commerciale les a informés, conseillés et les accompagnés durant toute la période des travaux.



TRAMWAY T9

Projets tramways



Objet	Nouvelle ligne entre Paris et Orly ville
Lieux	Paris, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Thiais, Orly
Dates clés	Début des travaux : 2016 ; Mise en service prévue : fin 2021
Montant total du projet	403,3 M€
Financement Région dans montant total du projet	53,3%
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	52,9 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le Tram T9 reliera la Porte de Choisy à Paris au centre-ville d'Orly en 30 minutes. Ses 19 stations desserviront 6 villes : Paris 13e, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Thiais et Orly ville.
- Le projet facilitera les déplacements des 140 000 habitants et 65 000 emplois situés de part et d'autre du projet de la ligne du tramway.
- Projet intégré dans une vision globale de l'aménagement des territoires concernés : le Département du Val-de-Marne, l'Association Seine Amont Développement (ASAD), les villes d'Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Thiais, Choisy-le-Roi, Orly, l'EPA ORSA, Île-de-France Mobilités et la Région se sont engagés dans la réalisation d'une charte urbanisme - transport. Elle doit permettre une bonne adéquation entre le projet de tramway et les différents projets urbains en cours et à venir. Les thématiques étudiées ont été définies en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

- Partenaires impliqués : le maître d'ouvrage du projet (Île-de-France Mobilités) et les autres cofinanceurs (Etat, Département du Val-de-Marne, ville de Paris, Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre).

► VIE DU PROJET

- Suite aux travaux préparatoires, les travaux d'infrastructure ont démarré mi 2018 pour réaliser la plateforme et les aménagements urbains.
- La nouvelle ligne de Tram T9 devrait être mise en service au printemps 2021.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	2 863 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	70 000	D-5
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	1 338 teq CO ₂ /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	9,5%	F



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux sont organisés de façon à optimiser leur durée et réduire les nuisances pour les riverains. • Création d'un « ruban végétalisé » pour habiller la plateforme du tramway.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Report modal de la voiture particulière vers la nouvelle ligne de tramway : taux estimé à 3% du trafic de la ligne de tramway, soit 6,1 millions de véh.km par an économisés grâce au projet. • 1 338 teq CO₂ seront économisées par an grâce au projet.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du temps de trajet de 4 minutes et 45 secondes par voyageur pour les anciens usagers de la ligne de bus, 2 min 40 s pour les anciens usagers des transports en commun, 1 min 20 s pour les nouveaux utilisateurs des transports collectifs (reportés de la voiture particulière et de la marche). • Le projet permettra de restructurer et embellir le cadre de vie des riverains, tout en respectant et valorisant les caractéristiques patrimoniales et végétales des secteurs traversés.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Les stations du tramway répondent aux critères de sécurité et d'accessibilité pour toutes les catégories d'usagers (bornes d'appel d'urgence, caméras de vidéosurveillance et équipements de télésignalisation). • Le projet est intégré à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre du projet respecte les droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet renforcera l'attractivité du territoire dans une zone densément peuplée mais insuffisamment desservie par les transports en commun jusqu'à présent. • Le projet accompagnera la requalification urbaine du territoire, en finançant et réalisant le réaménagement complet des espaces publics traversés par le tramway. • Il permettra de répondre aux nouveaux besoins en déplacement générés par les projets urbains et de transports du secteur : ZAC du Plateau à Ivry-sur-Seine, ZAC Rouget-de-Lisle et ANRU Balzac à Vitry-sur-Seine, ZAC du Port à Choisy-le-Roi, secteur des Grands Vœux à Orly notamment.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des estimations en vigueur, le projet créera 2 863 ETP sur le chantier. • Des clauses sociales sont et seront insérées dans des marchés de travaux pour favoriser l'emploi local de personnes en difficultés.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de ce projet, la Région accorde des subventions au maître d'ouvrage du projet, Île-de-France Mobilités, qui est soumis au Code des Marchés Publics.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • La concertation préalable a été organisée en octobre / novembre 2012. • L'enquête publique a eu lieu en juin / juillet 2014 et l'arrêté d'utilité publique a été publié le 2 février 2015. • Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.

Lien site internet dédié : <http://www.tram9.fr>



TRAMWAY T12

Projets tramways



Objet	Nouvelle ligne entre Massy-Palaiseau et Evry Courcouronnes
Lieux	Massy, Palaiseau, Champlan, Longjumeau, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Savigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Viry-Châtillon, Grigny, Ris-Orangis, Courcouronnes, Evry
Dates clés	Début des travaux : 2017
Montant total du projet	576,7 M€
Financement Région dans montant total du projet	55,8%
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	59,8 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le projet consiste à créer une nouvelle liaison entre les villes de Massy et d'Evry sous la forme d'un tram-train. Il se structure en deux sections : une section ferroviaire entre Massy-Palaiseau et Epinay-sur-Orge où il se substituera à la branche existante du RER C sur 10,1 km et une section urbaine passant par la création d'une nouvelle voie de type tramway sur 10,6 km entre Epinay-sur-Orge et Evry-Courcouronnes.
- Le projet de T12 Express dessert le nord du département de l'Essonne, concerné par des enjeux de développement économique et offre à ce territoire des correspondances avec les RER B, C et D.
- Le projet renforce l'offre de transport en rocade sur le territoire sud francilien, en correspondance avec le réseau existant (RER, Transilien) et à venir (Grand Paris). Il est intégré dans une vision globale de l'aménagement des territoires concernés et propose une alternative attractive à la voiture particulière.

- Partenaires impliqués : les maîtres d'ouvrage du projet (SNCF Réseau, SNCF Voyageurs, Île-de-France Mobilités) et les autres financeurs (État, Département de l'Essonne).

► VIE DU PROJET

- Le bâtiment du site de maintenance et de remisage est achevé et en cours d'équipement pour l'arrivée des premières rames.
- Les principaux ouvrages d'art ont été réalisés en 2020, notamment les ouvrages de franchissement de l'autoroute A6.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	4 095 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	40 000	D-5
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	2 534 teq CO ₂ /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	5,8%	F



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • La SNCF, maître d'ouvrage du projet, est engagée dans une démarche de responsabilité sociétale et vise notamment à réduire ses impacts environnementaux dans le cadre de ses chantiers. • L'insertion de l'atelier garage des rames du T12 Express a fait l'objet d'une attention particulière (végétalisation pour améliorer la qualité paysagère du site pour les riverains, bâtiment HQE en structure bois, toiture végétalisée de l'atelier et du local gardien pour améliorer l'isolation des bâtiments, récupération des eaux de pluie). • Les aménagements le long du tracé intègrent des aménagements cyclables assurant au mieux la continuité avec les itinéraires cyclables existants.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet permettra de réduire la pollution, avec des économies estimées de l'ordre de 2 534 teqCO₂ par an.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • La nouvelle ligne améliorera la qualité de vie des usagers du territoire francilien concerné: le gain de temps moyen pour un utilisateur des transports en commun est évalué à 6 minutes par voyage.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet contribue au désenclavement de quartiers qui sont situés à proximité du T12 express. • En matière de solidarité, la nouvelle ligne T12 Express sera intégrée à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de sa mise en œuvre, le projet respecte les droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet renforcera l'attractivité du territoire dans une zone où les besoins en infrastructures de transport sont importants. Le projet permettra notamment de relier des pôles d'activités, sans passer par Paris (Massy et Evry). • Le T12 favorisera les déplacements en transports en commun des actifs des communes traversées (51 000 actifs) dont seuls 19% de ceux qui travaillent sur ce territoire utilisent ce mode de transport. Il permettra également aux actifs résidant hors de ce territoire d'utiliser les transports en commun grâce à un réseau maillé à d'autres lignes (RER B, C et D).
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des estimations en vigueur, le projet devrait créer 4 095 ETP sur le chantier.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de ce projet, la Région accorde des subventions aux maîtres d'ouvrage du projet, Île-de-France Mobilités, SNCF Voyageurs et SNCF Réseau, qui sont soumis au Code des Marchés Publics.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • La concertation préalable a été organisée entre mai et juillet 2009. • L'enquête publique a eu lieu entre le 7 janvier et le 11 février 2013 et la Décision d'Utilité Publique, sur la totalité du projet, a été publiée le 22 août 2013. • Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.

Lien site internet dédié : <http://www.tramtrain-massyevry.fr/>



TRAMWAY T13 EXPRESS (PHASE 1)

NOUVEAU PROJET

Projets tramways



Objet	Nouvelle ligne entre Saint Cyr et Saint-Germain-en-Laye (phase 1)
Lieux	Saint-Cyr-l'École, Versailles, Bailly, Noisy-le-Roi, l'Etang-la-Ville, Mareil-Marly, Saint-Germain-en-Laye
Dates clés	Début des travaux phase 1 : 2017 Mise en service prévisionnelle : mi-2022
Montant total du projet	306,7 M€
Financement Région dans montant total du projet	53,2 %
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	43,2 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Différentes études ont été menées de 2003 à 2005 sur les solutions de prolongement de la Grande Ceinture Ouest (GCO) - en service depuis 2004 - vers le RER A au nord (Achères, Poissy, Saint-Germain-en-Laye) et vers le RER C et les lignes Transilien N et U au sud (Saint-Cyr-l'École, Versailles). Ces études ont montré un fort intérêt de rejoindre le centre-ville de Saint-Germain-en-Laye qui est un pôle d'activités recherché et où le maillage au plus près avec le RER A renforce très significativement l'attractivité de la liaison. La solution la plus réaliste, compte-tenu de la configuration actuelle du site, est l'exploitation en tram-train.
- Un des objectifs majeurs du projet est donc d'améliorer le maillage du réseau de transports en commun en prolongeant la Grande Ceinture Ouest afin d'assurer des correspondances efficaces avec les lignes ferrées existantes : le RER A à Saint-Germain-en-Laye et Achères, le RER C et les lignes de Transilien U et N à Saint-Cyr-L'École, et le Transilien L à Saint-Nom-la-Bretèche et à Achères. Le Tram 13

express, projet en rocade rapide, facilitera les déplacements entre pôles d'activités en évitant le transit par Paris.

- Le projet de Tram 13 express consiste, en phase 1, à relier Saint-Germain-en-Laye RER au nord, et Saint-Cyr RER au sud (T13 phase 1).
- Partenaires impliqués : les maîtres d'ouvrage du projet (SNCF Réseau, SNCF Voyageurs, SNCF Gares & Connexions, Île-de-France Mobilités, RATP) et les autres financeurs (Etat, Département des Yvelines).

► VIE DU PROJET

- Les travaux de terrassement ont débuté sur tout le tracé à l'exception de la zone de débranchement. La pose de rails a bien avancé à plusieurs endroits du tracé.
- La première rame du T13 est arrivée dans l'atelier de Versailles Matelots en novembre 2020.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	2 178 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	21 000	D-5
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	1 116 teq CO ₂ /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	7,2 %	F



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • De manière générale, l'insertion de la plateforme et des stations fait l'objet d'une attention particulière étant donnée la sensibilité paysagère et patrimoniale des sites traversés (massif forestier, châteaux de Versailles et de Saint-Germain-en-Laye). • Conformément à la politique environnementale du projet et en cohérence avec la démarche visant à éviter, réduire et compenser les impacts des travaux, pour chaque m² de forêt impacté par la construction du Tram 13 express, 4 m² font l'objet de reboisement dans le massif de Saint-Germain. Au total, la compensation forestière concerne plus de 17 ha. • Par ailleurs, des opérations de compensation écologique en faveur des espèces protégées sont réalisées dans le Bois de la Duchesse à Bonnelles. • La lisière de la forêt de Saint-Germain correspond à la bordure de la forêt et est un espace stratégique, qui marque le passage de la forêt à la ville. Elle joue un rôle essentiel pour la préservation de la biodiversité et le bon fonctionnement de l'écosystème qu'elle abrite. Île-de-France Mobilités travaille en partenariat avec l'Office National des Forêts pour procéder à un travail dit de « réaménagement » dans ce secteur. • Le site de Maintenance et de Remisage des Matelots fait l'objet d'une procédure de déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). • Les aménagements le long du tracé intègrent des aménagements cyclables assurant au mieux la continuité avec les itinéraires cyclables existants.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet permettra de réduire la pollution, avec des économies estimées de l'ordre de 1 116 teqCO₂ par an.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Le T13 Phase 1 permet des gains de temps pour les utilisateurs du réseau de transport en commun et une accessibilité renforcée depuis et vers le secteur d'étude. Pour les anciens utilisateurs des transports collectifs qui se reportent vers le T13, le gain de temps par utilisateur est estimé à 11 minutes. Le gain de temps annuel monétarisé s'élève à 24,2M€. • Les gains liés au report modal depuis la voiture particulière vers les transports collectifs sont valorisés à 2,5 M€ pour la première année d'exploitation.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet contribue au désenclavement de quartiers qui sont situés à proximité du T13 Express. • En matière de solidarité, la nouvelle ligne T13 Express sera intégrée à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de sa mise en œuvre, le projet respecte les droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet renforcera l'attractivité du territoire dans une zone où les besoins en infrastructures de transport sont importants. Le projet permettra notamment de relier des pôles d'activités, sans passer par Paris. • Le T13 favorisera les déplacements en transports en commun des actifs des communes traversées (près de 77 000 emplois). Il permettra également aux actifs résidant hors de ce territoire d'utiliser les transports en commun grâce à un réseau maillé à d'autres lignes (RER A et C, lignes Transilien N, U et L).
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des estimations en vigueur, le projet devrait créer 2178 ETP sur le chantier.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de ce projet, la Région accorde des subventions aux maîtres d'ouvrage du projet, Île-de-France Mobilités, SNCF Voyageurs et SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions et la RATP, qui sont soumis au Code des Marchés Publics.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • La concertation préalable a été organisée en septembre et octobre 2008. • L'enquête publique a eu lieu de juin à septembre 2013. Le projet a été déclaré d'utilité publique par le préfet des Yvelines le 3 février 2014. • Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.

ÉOLE

Projets liaisons ferroviaires



Objet	Prolongement du RER E à l'ouest
Lieux	Paris, Courbevoie, Nanterre, Houilles, Carrières-sur-Seine, Poissy, Villennes-sur-Seine, Les Mureaux, Aubergenville, Epône, Mézières, Mantes-la-Jolie
Dates clés	Début des travaux : 2017 ; Mise en service jusqu'à Nanterre-La-Folie : mi -2023 ; Mise en service complète jusqu'à Mantes-La-Jolie : 2024
Montant total du projet	3 740,9 M€
Financement Région dans montant total du projet	28,3%
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	102,8 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Prolongement à l'ouest de la ligne E du RER, de la gare d'Haussmann - Saint Lazare à la gare de Mantes-la-Jolie.
- Projet d'une longueur de 55 km, avec la réalisation d'une infrastructure nouvelle en souterrain de 8 km environ, le réaménagement de la ligne existante sur 47 km et la création de trois gares nouvelles : Porte Maillot, La Défense et Nanterre La Folie. Il prévoit également un nouveau matériel roulant.
- Projet innovant avec un nouveau système d'exploitation Nexteo (il permettra de faire rouler, sur une même ligne, plus de trains, plus rapidement) et une exploitation en recouvrement (deux branches autonomes fonctionneront en parallèle sur le tronçon central de Nanterre-la-Folie à Rosa Parks : cela permettra, en cas de situation perturbée sur une branche, de ne pas impacter l'autre branche).
- Le projet Eole s'est engagé à introduire des clauses d'insertion dans ses marchés qui réservent 7% des heures travaillées à l'insertion professionnelle. Au bout d'un an de chantier, 124 127 heures en insertion professionnelle ont été réalisées en janvier 2018 sur les 345 898 heures correspondant aux marchés qui ont débuté.

- Partenaires impliqués : maître d'ouvrage du projet (SNCF), Île-de-France Mobilités et les co-financeurs (Etat, Société du Grand Paris, Conseil départemental des Hauts-de-Seine, Conseil départemental des Yvelines, Ville de Paris).

► VIE DU PROJET

- Les travaux sont en cours sur l'ensemble des gares existantes (Haussmann St Lazare, Magenta, Epône- Mézières et Les Mureaux, Mantes-la-Jolie) et des nouvelles gares (Nanterre-la -Folie, la Défense et Porte Maillot) : Nanterre-La-Folie est la plus avancée, les équipements sont en cours de pose ; le gros œuvre est en cours pour les deux autres gares.
- Le tunnelier a creusé une première section du tunnel entre Courbevoie et Porte Maillot et va poursuivre vers Haussmann-Saint-Lazare durant l'année 2021.
- Travaux du viaduc Nanterre-Bezons, travaux de réalisation de la troisième voie entre Epône et Mantes Station et travaux du centre de commandement unique (CCU) de Pantin.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	26 554 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 400 000	D-4
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	8 040 teq CO ₂ /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	9,6%	F



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> Logique d'éco-conception du chantier : gestion des déchets de chantier, rejet des polluants, limitation des nuisances provoquées par le chantier (bruit, pollution, vibrations, éclairage, transports de matériaux dangereux...).
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Report modal estimé à 67 millions de veh.km en 2020, avec une croissance annuelle de 1%. Le taux de report modal net est de l'ordre de 3% des usagers du RER E, la part des trafics induits est de 2 à 4% selon la modélisation. Économies attendues estimées, du fait du report modal route-fer, à 8 040 teq CO₂ par an.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> Diminution de la fréquentation des trains sur le tronçon le plus chargé du RER A entre Châtelet-Halles et Auber à l'heure de pointe du matin de 12% par rapport à la situation 2020 sans prolongement du RER E. Gain de temps annuel : en moyenne 6 minutes, soit 18 millions d'heures par an.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> Favorise le désenclavement du territoire et s'inscrit pleinement dans une volonté de lutte contre les inégalités entre les territoires. La maîtrise d'ouvrage impose aux entreprises de confier un nombre minimal d'heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi, de les former et les accompagner de manière à favoriser leur accès à un emploi durable et les réinsérer de manière pérenne sur le marché de l'emploi. Le nombre d'heures d'insertion pour les travaux de génie civil est évalué à 70 000 pour le département des Yvelines et 720 000 pour Paris et les Hauts de Seine: 124 127 heures d'insertion réalisées en janvier 2018.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> En favorisant l'intermodalité et une meilleure desserte du territoire, ce projet favorise le droit d'aller et venir.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Le projet participe au développement et à la dynamisation du territoire, et favorise la réhabilitation urbaine et le développement urbain de Seine Aval. L'accessibilité aux emplois sera considérablement améliorée. Elle pourra concerner plus de 250 000 emplois supplémentaires atteints en moins d'une heure pour les actifs résidents à l'est et au nord de Paris, dans la partie centrale des Hauts-de-Seine et en Seine Aval.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Création d'emplois relatives au chantier estimées à 26 554 ETP. Le projet devrait favoriser l'implantation d'activités ou renforcer l'activité existante dans la vallée de la Seine et dans Paris, à La Défense, en améliorant les accès. Par ailleurs le prolongement va se traduire par la création de postes d'agents des transports.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> Subventions de la Région accordée aux Maîtres d'Ouvrage eux-mêmes soumis au Code des marchés Publics.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> Débat public : automne 2010. Enquête publique : du 16 janvier au 18 février 2012 et DUP publiée le 31 janvier 2013. Mise en place d'outils d'information aux riverains, habitants et commerçants pour le suivi des travaux : plaquette, brochures, site internet dédié.

Lien site internet dédié : <http://www.rer-eole.fr/>



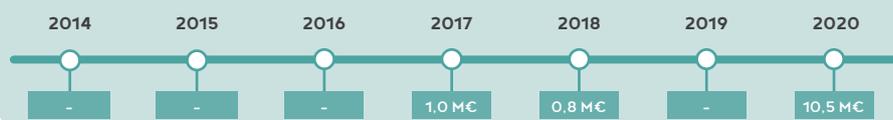
LIGNE P PARIS-TROYES (ÉLECTRIFICATION)

Projets liaisons ferroviaires



Objet	Réalisation des travaux d'électrification de la ligne P (ligne Paris-Troyes)
Lieux	Deux départements : Aube et Seine-et-Marne (communes de Verneuil L'Étang, Mormant, Nangis, Longueville, Sainte-Colombes, Poigny, Provins)
Dates clés	Début des travaux : 2017
Montant total du projet	320 M€
Financement Région dans montant total du projet	23,3%
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	10,5 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le projet consiste à électrifier la ligne ferrée « Paris-Troyes » et concerne les 128 km de linéaire entre Gretz-Armainvilliers et Troyes ainsi que 7 km entre Longueville et Provins.
- La ligne Paris-Troyes dessert le sud du département de la Seine-et-Marne et celui de l'Aube (Région Grand Est), concerné par des enjeux de développement économique et offre aux usagers de ce territoire de meilleures conditions de transport.
- Le projet renforce la robustesse de la ligne et permettra de faire rouler un matériel roulant tout électrique (contre un matériel actuel mi-diesel mi-électrique) plus respectueux de l'environnement et plus capacitaire.
- Partenaires impliqués : le maître d'ouvrage du projet (SNCF Réseau),

Île-de-France Mobilités et les autres financeurs (Etat, Région Grand Est, Département de la Seine-et-Marne, Département de l'Aube, Troyes Champagne Métropole, Villes de Troyes, Communauté de communes du Nogentais, Communauté de communes des Portes de Romilly, Ville de Nogent-sur-Seine, Ville de Romilly-sur-Seine).

► VIE DU PROJET

- La mise en service technique est prévue pour le mois de juin 2022 et la circulation des premières rames de type Francilien sera effective dès le mois de juillet 2022.
- A fin 2020, le taux d'avancement opérationnel était estimé à 60 % par le maître d'ouvrage.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	2 272 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	4 400 000	D-12
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	50 000 teq CO ₂ /an	E-6
Taux de rentabilité interne du projet	2,5%	F



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • SNCF, maître d'ouvrage du projet, est engagée dans une démarche de qualité environnementale, par le biais de la mise en place d'un système de management environnemental des travaux : Plan d'Assurance Environnement (PAE), détaillant toutes les précautions relatives à la préservation de l'environnement pendant les travaux ; suivi environnemental de chantier (coordinateur environnement au sein de la maîtrise d'œuvre, responsable environnement au sein des entreprises) et mesures de suivi. • La nature même du projet d'électrification de la ligne existante fait que ses impacts environnementaux sont globalement faibles et généralement localisés aux secteurs de travaux (Installation Fixe de Traction Électrique, ouvrages d'art). Ponctuellement, le maître d'ouvrage a adapté certains ouvrages d'art pour aménager des passages d'animaux sauvages.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet permettra de réduire la pollution (mise en circulation d'un matériel électrique), avec des économies estimées de l'ordre de 50 000 teqCO₂ par an.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet d'électrification améliorera la qualité de vie des usagers des territoires concernés : amélioration de la qualité de desserte et de la régularité des trains. • Le projet permettra le renouvellement du matériel roulant par des trains modernes et performants.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet contribue à une meilleure desserte des territoires qui sont situés à proximité de la ligne Paris-Troyes et favorisera le développement des projets autour des gares, permettant ainsi de densifier autour de ces pôles et réduire l'étalement urbain. • En matière de solidarité, cette ligne sera intégrée à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • La ligne classique Paris-Troyes reste la seule liaison ferroviaire pour les agglomérations situées entre Paris et Vesoul. Elle est ainsi confortée dans son rôle de dessertes régionale et interrégionale entre la capitale, l'est du bassin parisien et la Champagne-Ardenne. • La ligne permet aussi la circulation de trains de marchandises et la desserte d'activités économiques situées notamment le long de la ligne entre Paris et Troyes. Elle dessert des projets structurants : Parc d'Activités de Référence du Grand Troyes et l'extension du Port de Nogent-sur-Seine.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des estimations en vigueur, le projet devrait créer 2 272 ETP sur le chantier.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de ce projet, la Région accorde des subventions au maître d'ouvrage du projet, SNCF Réseaux, qui est soumis au Code des Marchés Publics.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • La concertation préalable a été organisée entre mars et juillet 2011. • L'enquête publique a eu lieu entre le 2 avril et le 3 mai 2013 et la Décision d'Utilité Publique, sur la totalité du projet, a été publiée le 27 janvier 2014. • Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.

Lien site internet dédié : <http://www.electrificationparistroyes.fr/>



TZEN 4

Exemple relevant du dispositif Développement des bus en sites propres & aménagement des voiries



Objet	Nouvelle ligne de bus Viry-Châtillon et Corbeil-Essonnes
Lieux	Viry-Châtillon, Grigny, Ris-Orangis, Courcouronnes, Evry, Corbeil-Essonnes
Dates clés	Début des travaux : 2021
Montant total du projet	124 M€ (auxquels s'ajoutent 37 M€ pour le matériel roulant)
Financement Région dans montant total du projet	49,0% des coûts d'infrastructure au titre du CPER
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	1,9 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le projet de TZen 4 consiste à créer une infrastructure de transport en commun en site propre entre Viry-Châtillon et Corbeil-Essonnes. Il remplacera la ligne 402 actuelle sur la section entre « La Treille » à Viry-Châtillon et la gare RER D de Corbeil-Essonnes en s'insérant majoritairement sur la voirie existante. Cette infrastructure s'étendra sur environ 14 km et desservira 30 stations avec une fréquence de 4 min en heure de pointe.
- Lors de sa mise en service, le T Zen 4 empruntera également des sections de site propre réalisées dans le cadre des projets urbains traversés (Grande Borne et ZAC Centre Ville à Grigny et ZAC de la Montagne des Glaises à Corbeil-Essonnes).
- Le T Zen 4 s'insérera par ailleurs dans les projets urbains des quartiers prioritaires identifiés dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Plusieurs quartiers, d'intérêt national ou régional, seront desservis directement par le T Zen 4 (les Tarterêts à Corbeil-Essonnes, les Pyramides à Evry, le Plateau à Ris-Orangis, Grigny 2 et La Grande Borne à Grigny, le Plateau à Viry-Châtillon) contribuant ainsi fortement à limiter leur enclavement vis-à-vis du territoire et de sa dynamique économique. La réussite du projet de T Zen 4 dans ces quartiers représente une priorité pour la

Région, qui a choisi de s'y investir spécifiquement au travers d'une politique cadre, votée le 26 janvier 2017 en faveur du développement urbain et en soutien au NPNRU (CR 2017-06).

- Pour le TZen4, Île-de-France Mobilités a fait le choix de bus de 24m entièrement électriques et accessibles à 100% aux personnes à mobilité réduite. L'achat des bus sera toutefois pris en charge par Île-de-France Mobilités, la Région Île-de-France finance pour sa part le site de maintenance et de remisage et son équipement en stations de recharge électrique.
- Partenaires impliqués : maîtrise d'ouvrage Île-de-France Mobilités et les autres financeurs (Etat et Département de l'Essonne).

► VIE DU PROJET

- Destruction d'un site logistique (Norbert Dentressangle) en 2019, qui accueillera le dépôt bus du TZen4 à terme. Le dépôt est désormais en cours de construction.
- Démarrage des travaux concessionnaires en juin 2020 : il s'agit des déviations de réseaux d'eau, d'électricité ou de gaz qui sont déplacés pour ne pas se trouver sous la plateforme du bus. Ces travaux se poursuivront tout au long du tracé durant l'année 2021.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	880 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	47 000	D-6
Taux de rentabilité interne du projet	16,7 %	F



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des enjeux écologiques (bruit, air, eau, biodiversité avec par exemple la restitution d'arbres impactés). • Procédures phases chantier à affiner.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Projet favorisant la continuité des circulations douces et s'affranchissant des contraintes de congestion routière responsables d'importants problèmes d'irrégularité pour offrir une réelle alternative à l'utilisation de la voiture. • Le projet T Zen 4 ne nécessite qu'une consommation très limitée d'espaces naturels susceptibles d'abriter des espèces protégées. L'étude d'impact du projet conclut à un impact résiduel nul sur le milieu naturel, après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction. • Absence de zones humides dans le périmètre du projet. • Les bus acquis par Île-de-France Mobilités seront électriques.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Le tracé du T Zen 4 traverse un tissu urbain dense et très hétérogène, non seulement du point de vue de la typologie du bâti mais aussi du point de vue de sa qualité. Le projet est l'occasion de renouveler des structures végétales vieillissantes, de rétablir un langage urbain plus à l'échelle humaine, de reconstituer des franges et de valoriser des perspectives. • Réalisation d'aménagements d'espace publics confortables, qui privilégient le mode doux et piétons : continuités piétonnes, trottoirs pas trop étroits, restitution de plantations et stationnements.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Ce projet favorise ainsi le désenclavement du territoire et s'inscrit pleinement dans une volonté de lutte contre les inégalités entre les territoires. Île-de-France Mobilités a choisi d'équiper la ligne de bus de 24 mètres, qui seront 100% accessibles aux personnes à mobilité réduite.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • En favorisant l'intermodalité et une meilleure desserte du territoire, ce projet favorise le droit d'aller et venir..
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement de l'attractivité de ce secteur favorise son développement économique. • Faire évoluer la ligne 402 vers un mode plus performant entre la station « La Treille » à Viry-Châtillon et la gare RER de Corbeil-Essonnes. • Conforter et développer l'intermodalité avec les lignes de transport existantes (RER D, T Zen 1) et projetées (Tram-Train 12 Express).
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet constitue un catalyseur pour le développement du secteur, en désenclavant des quartiers mal connectés et en renforçant l'attractivité du corridor desservi et plus largement auprès de l'ensemble des communes concernées par le projet. • Soutien à l'emploi lié aux travaux.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation préalable du 17 octobre 2010 au 2 décembre 2011 qui a notamment permis de définir l'insertion selon les séquences de tracé et la localisation du Site de Maintenance et de Remisage (SMR). • Enquête publique du 30 mai au 4 juillet 2016. • Déclaration d'utilité publique le 8 décembre 2016. • Nombreux échanges avec les acteurs locaux dans le cadre de la conduite du projet, qui ont permis de faire évoluer le projet (tracé, stations, SMR...).

Lien site internet dédié : <https://tzen4.iledefrance-mobilites.fr/>



GARE DE SAINT-DENIS

Exemple relevant du dispositif Schéma Directeur d'Accessibilité



Objet	Mise en accessibilité de la gare
Lieux	Saint-Denis
Dates clés	Début des travaux : mi-2018 ; Mise en service prévisionnelle : 2023
Montant total du projet	65,5 M€
Financement Région dans montant total du projet	25%
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	2,0 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La mise en accessibilité de la gare de Saint-Denis est un projet complexe qui comporte le rehaussement complet des quais à 92 cm pour supprimer la marche d'accès aux trains, la création d'un nouveau passage souterrain sous les quais avec la mise en place d'escalators et d'ascenseurs, la pose d'abris filants sur les quais et la mise aux normes des équipements de la gare, signalétique, cheminements, etc.
- Projet qui s'inscrit dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité, qui vise à assurer l'accessibilité des services et réseaux de transports collectifs aux personnes à mobilité réduite par une mise en œuvre progressive de mesures appropriées. Sur les 390 qui composent le réseau ferré francilien, 143 sont à rendre accessibles dans ce cadre.

- Partenaires impliqués : les maîtres d'ouvrage (SNCF Réseau et SNCF Mobilités) et Île-de-France Mobilités.

► VIE DU PROJET

- Les travaux, dont la phase préparatoire avait débuté en 2018, ont été engagés en 2019 et se sont poursuivis en 2020. Les cadres géants de béton armé du futur passage souterrain ont été glissés sous les voies en septembre 2020.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	413 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	90 000	D-4



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Les éléments refaits au sein des gares font l'objet d'une démarche HQE (matériaux éco-responsables notamment) et d'une intégration optimale dans les sites existants.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme vise à créer les conditions favorables à un report modal de la voiture particulière vers les lignes de transport en commun pour les publics à mobilité réduite.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet va contribuer à améliorer le cadre des gares traitées, et ce pour l'ensemble des publics : revêtements de quais neufs, installation d'ascenseurs ou d'escaliers mécaniques, etc. • La gare de Saint-Denis est un pôle de transport important notamment en correspondance avec les tramways T1 et T8. Par conséquent, ce projet bénéficiera à tous les usagers des transports en commun.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme s'inscrit dans les objectifs de la loi 2005-102 du 11 février 2005 concernant « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». • Il vise à rendre les gares accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). • Objectif de rendre la gare accessible aux PMR depuis le parvis principal jusqu'aux quais desservis par les lignes D et H du Transilien, avec une adaptation des équipements de la gare (sonorisation, éclairage). • Maintien de bonnes conditions de sécurité en adaptant les aménagements aux flux de voyageurs, notamment lors d'évacuation des quais. • Mise en place d'un ascenseur dans le bâtiment voyageur. • Réhaussement des quais afin de permettre l'accès des trains en autonomie aux PMR.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de sa mise en œuvre, le projet respecte les droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • La gare de Saint-Denis est en interface avec des projets urbains, notamment celui de « Gare Confluence », qui apportera des flux supplémentaires de voyageurs.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • L'accessibilité des réseaux de transport aux personnes à mobilité réduite favorise leur insertion dans l'emploi et leur participation au dynamisme économique du territoire francilien.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre des projets soutenus par la Région, les subventions accordées aux maîtres d'ouvrage (SNCF Réseau et SNCF Mobilités pour ce projet) sont soumises au Code des Marchés Publics.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque projet est soumis aux obligations légales de concertation préalable avec le public. • En phase travaux, des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.

Lien site internet dédié : <http://www.aménagement-gare-saint-denis.fr/>



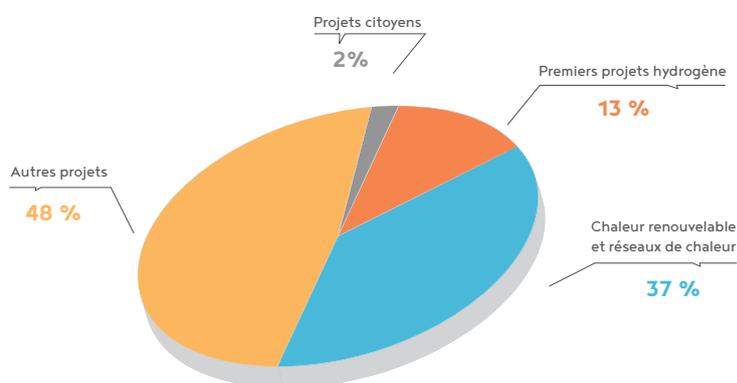


ÉNERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Projets contribuant au développement d'énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.

- Dans l'optique de renforcer son action pour la transition énergétique, la Région a voté en 2018 le Plan Energie-Climat et entend jouer pleinement son rôle de chef de file sur l'énergie, l'air et le climat en consacrant 150 millions d'euros d'ici à 2021 au développement des énergies renouvelables. En effet, la Région ambitionne de diminuer de moitié la dépendance aux énergies fossiles et au nucléaire de l'Île-de-France dès 2030 et de tendre vers une région 100% énergie renouvelable et zéro carbone à l'horizon 2050, grâce à la réduction de 40% de la consommation énergétique régionale et la multiplication par quatre de la quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire francilien.
- Cette stratégie met l'accent sur plusieurs sources d'énergies renouvelables ayant un fort potentiel de développement en Île-de-France, en particulier les réseaux de chaleur, le solaire, l'hydrogène et la méthanisation. Sa mise en œuvre se poursuit avec détermination en accélérant le développement de la mobilité hydrogène, du solaire photovoltaïque et de la méthanisation au travers des cadres de plans ambitieux et opérationnels adoptés fin 2019 (Plans solaire, hydrogène et méthanisation). La Région s'appuie également sur une source d'énergie renouvelable économique et particulièrement exploitable en Île-de-France, la géothermie, ce qui lui permet d'alimenter plus de 150.000 équivalent-logements (soit 330.000 personnes).
- Pour la seule année 2020, la Région a investi 45,7M€ dans plus de 100 projets en faveur des énergies renouvelables.

RÉPARTITION DE L'INVESTISSEMENT (45,7M€) EN FAVEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



■ Chaleur renouvelable et réseaux de chaleur	17,0 M€
■ Premiers projets hydrogène	6,0 M€
■ Projets citoyens	1,0 M€
■ Autres projets	21,7 M€

GÉOTHERMIE POUR LE RÉSEAU DE CHALEUR À ARCUEIL-GENTILLY

Énergies renouvelables et efficacité énergétique

NOUVEAU PROJET



Objet	Géothermie à Arcueil - Gentilly
Lieux	Arcueil
Dates clés	Décembre 2010 : Signature d'une convention tripartite pour le lancement d'une étude de faisabilité - août 2011 : Dépôt d'un dossier de permis de recherche minier et de demande d'autorisation de travaux pour le projet de réseau de chaleur géothermique d'Arcueil/Gentilly - Avril/Mai 2012 : Lancement de la procédure de Délégation de Service Public pour la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur géothermique d'Arcueil/Gentilly - 2020 : fin du projet.
Montant total du projet	15,9 M€
Financement Région dans montant total du projet	11,55 %
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,4 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le projet s'inscrit dans la stratégie régionale de lutte contre le changement climatique et de développement des énergies renouvelables locales, afin de limiter la dépendance du territoire francilien aux énergies fossiles et de réduire la facture énergétique des franciliens.
- La réalisation du nouveau forage est accompagnée de la mise en œuvre d'une pompe à chaleur et d'une création de réseau de 1 453 ml sur les villes d'Arcueil et Gentilly. Le projet représente 55 MW de puissance installée et 10 000 équivalent-logements raccordés. Les consommations d'énergie du futur réseau de chaleur, pour le périmètre de 1er établissement, seront presque également réparties entre les communes d'Arcueil et de Gentilly.
- L'énergie produite pour les abonnés du futur réseau servira à près de 84 % au chauffage des locaux. Le reste, 16%, servira à pourvoir les besoins en eau chaude sanitaire (ECS) des abonnés potentiels.

► VIE DU PROJET

- Novembre 2014 - Mars 2015 : Forage du doublet géothermal.
- Avril 2014 - juin 2015 : Construction du réseau de chaleur d'Arcueil et de Gentilly.
- Mai 2014 - juin 2015 : Construction de la chaufferie géothermique.
- 2020 : Mise en service.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	10 000	D-7
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	15 000 teq CO ₂ /an	E-3



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des nuisances sur le chantier. • Traitement des déchets dans les filières adaptées. • Traitement de l'eau pour la préservation de la qualité de la ressource. • Utilisation de produits au maximum recyclables ou non nocifs pour le milieu.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet visant à développer des énergies renouvelables locales. • Economie d'énergie attendue équivalent à 15 000 teqCO₂ par an (compte-tenu d'un coefficient gCO₂/kWhPCI de 206 et d'un coefficient gCO₂/kWhélec de 80).
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet valorisant l'exploitation des ressources locales (aquifère du DOGGER). • 10 000 équivalents logements.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Charges énergétiques stables pour les logements raccordés.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favorise l'accès à une énergie renouvelable, soutenant le niveau de vie des ménages en faveur d'une amélioration constante de leurs conditions de vie.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet contribuant à renforcer le poids des énergies renouvelables en Île-de-France et de la géothermie en particulier, qui est une spécialité francilienne : près de 50 installations sont ainsi exploitées, alimentant plus de 200 000 équivalents logements. Il s'agit de la première région européenne en termes de nombre d'installations.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutient la dynamique de développement des énergies renouvelables sur le territoire.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Application du code des marchés publics par le mandataire du projet.
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble des abonnés. • Enquête publique lors du dépôt du permis de recherche. • Mise en place d'un schéma directeur, outil de gestion du réseau à moyen et long terme. • Association des abonnés au suivi du fonctionnement du projet. • Comité des usagers.



BIODIVERSITÉ

Projets contribuant à préserver la biodiversité, les milieux naturels et les paysages et à développer des espaces verts.

La politique mise en œuvre vise à la fois à protéger les milieux naturels et la biodiversité sur le territoire francilien, et à accompagner techniquement et financièrement les stratégies et actions concourant à la préservation, la restauration et la valorisation des milieux aquatiques et humides.

Un « Plan vert » régional a été lancé en 2017, afin d'insérer la nature partout et pour tous et à favoriser la végétalisation des villes comme des bourgs. Une concertation a été organisée à cet égard à l'automne 2016 avec l'ensemble des acteurs, experts, professionnels et associations, autour d'un objectif simple : aboutir à la création nette d'espaces verts en Île-de-France d'ici à 2021 et améliorer l'accessibilité des espaces verts de proximité.

▣ **Domaine de compétence de la Région** : la Région est chef de file en matière de biodiversité ; elle co-élabore le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) avec l'État.

▣ **Forme d'intervention** : actions territorialisées visant à intégrer les politiques environnementales au sein des projets d'aménagement du territoire ; subventions aux maîtres d'ouvrage et à l'Agence des Espaces Verts (AEV), établissement public régional.

▣ **Public ciblé** : les maîtres d'ouvrages porteurs de projet, tels que, par exemple, les communes et leurs groupements, les départements, les associations autour de la nature et les fédérations professionnelles.

OUVERTURE AU PUBLIC DU BOIS SAINT-MARTIN

NOUVEAU PROJET

Projet d'ouverture au public d'un espace de nature



Objet	Acquisition, aménagement et mise en accessibilité du Bois Saint-Martin
Lieux	Noisy-le-Grand (93), Villiers-sur-Marne et Plessis-Trévise (94).
Dates clés	24 novembre 2020 : signature des actes d'acquisition par la Région
Montant total du projet	14,4 M€
Financement Région dans montant total du projet	100 %
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	10,1 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le Bois Saint-Martin est situé à environ 20 km à l'est de Paris, aux confins des départements du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, et s'étend sur une superficie de près de 280 hectares, dont 96% sur la commune de Noisy-le-Grand. Il jouxte le bois du Parc de Malnoue ou Bois de Footel (62 ha appartenant à la commune d'Emerainville) et le Bois de Célie (117 ha acquis par la Région). Avec le Bois du Boulay et le Bois de la Grange (108 ha acquis par la Région), ils forment un vaste ensemble forestier de près de 600 ha, lequel constitue un espace de nature majeur à l'intérieur de la Ceinture verte du secteur de l'est parisien. L'ensemble s'inscrit au sein du périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) du Maubué (630 ha).
- Les terrains concernés sont classés en Zone Naturelle à protéger aux différents Plans Locaux d'Urbanisme des villes de situation, Noisy-le-Grand, Villiers-sur-Marne et Le Plessis-Trévise, en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique et écologique. Ce classement interdit notamment les constructions à usage d'habitation, de commerce, d'activités, de bureaux, d'artisanat. Par ailleurs, le classement au PLU du Bois Saint-Martin en espace boisé classé interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création de boisement.

- Le projet vise l'acquisition, l'aménagement et la mise en accessibilité en vue d'une ouverture au public du Bois Saint-Martin, actuellement privé et non accessible au public. Ainsi, le bois présente un potentiel rare permettant de dé-carerer 188 000 personnes tout en préservant les **enjeux de biodiversité de cet espace naturel remarquable**.

► VIE DU PROJET

- 1999 - Création du PRIF (Périmètre régional d'intervention foncière) du Maubué incluant le Bois Saint Martin
- 2020 - Signature des actes d'acquisition, proposition de révision de l'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) et avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), vote d'une 1ère tranche dédiée aux travaux d'aménagement et de sécurisation
- 2021 - Révision de l'APPB et réalisation des travaux d'aménagement et de mise en sécurité pour l'ouverture au public.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1,5 millions	D-6
Emissions de CO2 évitées par le projet	1 190 teq CO2/an	E-8



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration d'une partie du site dans un Arrêté Préfectoral de Protection Biotope (APPB). • Objectif de limiter les impacts de l'ouverture au public par une gestion des flux spécifique et adaptative selon les enjeux écologiques (sanctuarisation d'une zone naturelle inaccessible au public afin de préserver la biodiversité existante, réglementation des pratiques sur le site par un règlement interdisant notamment les véhicules à moteur, les vélos, les chiens, etc.). • Elaboration d'un document cadre de gestion des espaces par l'Agence des espaces verts (AEV) : gestion différenciée, mise en place d'îlots de sénescence, protection des zones à fort enjeux...
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'ouverture de cet espace de nature au public permettra la mise en œuvre d'un large plan de sensibilisation vis-à-vis de la population et des scolaires. • Les actions de sensibilisation permettront à la population de pouvoir obtenir les clés de lecture sur les enjeux environnementaux pour s'inscrire dans la transition écologique du territoire et préserver ce type de site.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif d'offrir au public un espace de respiration, et de promenade et, de loisir, dans un territoire carencé en espaces verts et boisés. • Valorisation d'un espace de nature de grande qualité et rarissime dans ce secteur de la Région. • Protéger davantage la zone cœur du site par un renforcement de l'APPB.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en sécurité des espaces aménagés : limitation de l'accès au site, éclairage... • Accessibilité de l'ensemble du linéaire aménagé aux personnes à mobilité réduite.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture des espaces verts au public qui participe à une amélioration constante des conditions d'existence des personnes.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'ouverture du Bois Saint-Martin permettra d'une part de sanctuariser une zone cœur fragile, et d'autre part de permettre aux franciliens de faire l'expérience de nature dans un espace exceptionnel.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration du cadre de vie aux alentours de cet espace permettra d'accentuer l'attractivité du territoire. • Les travaux d'aménagement et de mise en accessibilité vont également permettre la création d'emploi.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des opérations lancées respectent le code des marchés publics. • Certification PEFC ou FSC pour les bois utilisés dans le cadre des travaux d'aménagement et le mobilier. • Le respect de l'approvisionnement en essences locales par l'AEV, agence des espaces verts de l'Île-de-France, dans ses travaux d'aménagement.
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les communes concernées par le projet ont fait partie intégrante des travaux préparatoires à l'acquisition et l'élaboration des plans d'aménagements. • Les associations locales, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), la SNCF ont également été associés. • L'Etat, par le biais de la direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE), est également partie prenante du projet, particulièrement dans le cadre de la révision de l'APPB.

BERGES DE MARNE À THORIGNY-SUR-MARNE ET DAMPMART

Exemple relevant de la Stratégie régionale Eau et biodiversité



Objet	Reconstitution de la continuité écologique des berges de marne à Thorigny-sur-Marne et Dampmart
Lieux	Dampmart et Thorigny-sur-Marne
Dates clés	Travaux lancés en 2017, achèvement en 2020
Montant total du projet	4,3M€
Financement Région dans montant total du projet	8,1%
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,1 M€
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La reconquête des bords de Marne est une priorité pour la Communauté d'agglomération Marne et Gondoire (maître d'ouvrage du projet) et ses communes qui souhaitent restaurer le milieu, mettre en valeur la Marne tout au long de son linéaire et l'ouvrir au public. Il s'inscrit dans la dynamique portée par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Marne Brosse et Gondoire et il est au cœur de la trame bleue identifiée dans le Document d'Orientations d'Objectifs (DOO) du SCoT. Par ailleurs, le chemin de halage est inscrit comme « itinéraire de loisirs » au Schéma Directeur des Liaisons Douces de Marne et Gondoire..
- Le projet porte sur la rive droite de Marne et couvre 3,4km de berges depuis l'arrivée de l'aqueduc de la Dhuis-sur-la-Marne à Dampmart (amont du projet) jusqu'au quai de la Marne à Thorigny (aval du projet). Il est divisé en cinq secteurs. Il est prévu, selon les secteurs, des travaux de remblaiement, de stabilisation des berges

par du génie végétal mixte, de suppression des protections en dur remplacées par du génie végétal intégral, de retrait d'enrochements et protections de talus en béton, de talutage en déblai, de reconstitution par génie végétal d'une berge naturelle ainsi que d'une plage à hélophyte ouvrant l'espace sur la Marne. Enfin sont prévus également des travaux de création d'une continuité de promenade pour les piétons (emprise sur des propriétés privées et publiques avec procédure de DUP : démolition des clôtures, portails, ouvrages d'accès coupant la berge) avec cheminement de 1,5 m de large et revêtement en grave naturelle perméable avec platelage en bois par endroit.

► VIE DU PROJET

- Courant 2017 : commencement des travaux.
- Achèvement en 2020 (grand linéaire, travaux dépendants des saisons et notamment de la hauteur de la Marne).

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	102 090	D-6



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Demandes d'autorisation / déclaration relatives aux procédures « loi sur l'eau ». • Réalisation d'une étude préalable à la réhabilitation des berges afin de faire un choix d'un scénario conjuguant activités, protection écologique des berges, qualité des berges et valorisation du site pour les riverains et le public.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Reconstitution après enlèvement des parties bétonnées de berges favorables à des habitats biologiques (aquatiques et terrestres) présentant un intérêt écologique particulier. • Favoriser une diversification optimale des formations végétales ripicoles dans un souci de valorisation écologique des milieux (amélioration de la biodiversité). • Améliorer l'attractivité de ce tronçon de berge pour les peuplements faunistiques et, notamment piscicoles.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'attractivité et de la fréquentation des berges de Marne. • Contribution à l'objectif 1 du SCoT « pérenniser et valoriser le potentiel naturel et agricole » qui s'est notamment traduite par la mise en place d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles Naturels et Périurbains (PPEANP) sur le territoire de Marne et Gondoire avec le soutien du Département dont le 3^{ème} objectif est de « pérenniser, voire créer, des grandes continuités écologiques, corridors écologiques ». • Mise en œuvre des objectifs énoncés dans le Périmètre de Protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels péri-urbains (PPEANP) de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et à ceux du Schéma Directeur des Liaisons Douces de Marne et Gondoire.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès à la Marne et répondre à l'ensemble des enjeux identifiés au préalable avec l'ensemble des partenaires et personnes concernées, à savoir les enjeux écologiques, touristiques, sociaux, historiques et réglementaires. • L'interconnexion du cheminement avec les aménagements existants permettra d'améliorer les relations entre les territoires.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ce projet a fait l'objet d'une analyse des impacts sur l'environnement et la santé dans le cadre d'enquête publique.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des accès publics vers la Marne.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'attractivité du territoire.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Application du code des marchés publics par le maître d'ouvrage du projet.
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet ayant fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs techniques (services de l'Etat, Département, Région, Agence de l'eau) dans le cadre du Contrat de Bassin Marne-Confluence.





ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DES POPULATIONS

Développement de la capacité d'hébergement et projets d'amélioration de l'accessibilité des bâtiments et infrastructures pour les populations vulnérables.

La Région intervient en investissement en faveur de publics fragiles, par exemple en soutenant des opérations de construction et/ou rénovation d'établissements pour femmes en difficultés et pour personnes en situation de handicap. La Région a également mis en place des actions territorialisées, qui permettent de prendre en compte des problématiques liées au handicap de façon transversale dans les politiques concertées d'aménagement du territoire.

▣ **Domaine de compétence de la Région** : facultatif.

▣ **Forme d'intervention** : actions territorialisées dans le cadre de contrat d'aménagement territorial avec d'autres acteurs publics ; subventions aux maîtres d'ouvrage.

▣ **Public ciblé** : publics fragiles.

RECONSTRUCTION DE L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF MARIE AUXILIATRICE - DRAVEIL

NOUVEAU PROJET

Exemple relevant du dispositif d'action sociale



Objet	Reconstruction de l'Institut Médico-Educatif (IME) Marie Auxiliatrice à Draveil (120 places)
Lieux	2, boulevard Henri Barbusse à Draveil (91)
Dates clés	2016 : début des travaux - 2019 : mise en service
Montant total du projet	15,4 MC
Financement Région dans montant total du projet	10,69 %
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	1,4 MC

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- L'Association Vivre et Devenir-Villepinte-Saint Michel a pour but d'apporter des réponses à caractère éducatif, sanitaire ou social au bénéfice d'enfants, d'adolescents et d'adultes qui se trouvent en situation de fragilité. Elle œuvre notamment en faveur de ceux qui sont insuffisamment ou mal pris en charge et cherche à anticiper pour répondre aux nouveaux besoins. Elle exerce son activité dans le champ médico-social, social et sanitaire. A ce titre, elle gère plusieurs structures accueillant des personnes en situation de handicap mental ou polyhandicap, parmi lesquelles l'IME Marie Auxiliatrice, situé à Draveil (91).
- Cet IME accueille 120 enfants en situation de handicap dans des bâtiments qui ne sont plus adaptés. Ceux-ci sont en effet vétustes et ne permettent pas de répondre aux exigences réglementaires actuelles en termes de sécurité, mais également aux recommandations de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) et aux exigences des lois du 2 janvier 2002 et du 11 février 2005.

- L'objectif des travaux est donc d'adapter les locaux d'hébergement et de vie aux besoins des résidents, aux normes de sécurité et d'accessibilité, en respectant les normes environnementales. Il a été convenu avec l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France (ARS) de reconstruire l'établissement. Cette reconstruction fait l'objet d'un important soutien financier de l'ARS d'Île-de-France.
- L'IME sera construit sur un terrain appartenant à l'Association Vivre et Devenir, bien intégré dans le parc qui jouxte la forêt de Sénart et bien desservi par les transports en commun. Les nouveaux locaux, d'une superficie de 8000 m², bénéficient d'un cadre verdoyant et visent une certification HQE NF bâtiment tertiaire.

► VIE DU PROJET

- L'IME Marie-Auxiliatrice a été entièrement reconstruit sur site. Les travaux ont été entamés en 2016 et les enfants et professionnels de l'IME ont pu investir les lieux en mars 2019.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	6	C-3
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	120	D-8



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet répond à un objectif de réduction de l'impact environnemental du bâtiment. • Le projet architectural s'est inscrit dans le cadre d'une démarche de certification environnementale dès les phases de programmation. • La qualité environnementale de ce bâtiment porte sur l'énergie, l'environnement, le confort et la santé pour la construction du bâtiment. • Il est certifié HQE Excellent par l'organisme Certivea. Cette certification comporte 14 cibles.
Contribution à la lutte contre le changement climatique écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le chantier a été géré de façon à minimiser son impact environnemental (maîtrise de l'impact sanitaire, optimisation de la gestion des déchets, minimisation des nuisances). • Une attention particulière a été portée au choix des matériaux dans le but de favoriser des matériaux aux impacts environnementaux réduits (utilisation du bois, isolants choisis parmi les matériaux biosourcés...). • Le projet présente une conception bioclimatique optimisée afin de rationaliser les dépenses énergétiques (limiter les besoins en froid, développer une ventilation naturelle et le night cooling, optimisation de l'éclairage naturel...). • L'économie de l'eau potable a fait partie des enjeux de ce projet. Des solutions hydro-économiques ont été mises en place (robinetteries économes en eau pour les lavabos et les douches, chasses d'eau économes). • La grande présence d'espaces verts et de pleine terre permet de limiter l'imperméabilisation des sols. La mise en place d'espèces peu consommatrices et la protection contre le vent (configuration du bâtiment) impliquent la diminution de l'évapotranspiration. • Des dispositions ont été mises en place pour assurer la séparation des déchets en vue d'une valorisation optimale, en relation avec les filières locales (stratégie de tri sélectif, locaux à déchets facilement accessibles...).
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Le chantier a été l'occasion, pendant sa durée, d'embaucher des personnes éloignées de l'emploi, avec la mise en œuvre dans les marchés de travaux d'un objectif minimal de 6% d'heures d'insertion réservées à des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. • Cette démarche d'insertion a été facilitée par une procédure spécifique d'accompagnement gérée par le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) Intercommunal Nord-Essonne.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation de l'espace réservé à la circulation afin de limiter son emprise au sol et de maximiser les espaces accessibles aux enfants. • Le confort hygrométrique, acoustique, visuel et olfactif des usagers du bâtiment a été pris en compte dès la conception du bâtiment et a été évalué dans le cadre de la certification HQE. • Les différents lieux d'accueil des enfants ont été réfléchis pour être en harmonie avec le site (unités positionnées pour bénéficier de la luminosité, des accès de plein pied au jardin pour les enfants en situation de handicap...). • Un local à vélo, des douches, des bornes pour recharger des véhicules électriques, un grand parking pour les professionnels ont été créés afin d'optimiser leur qualité de vie.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Ce projet s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • L'implantation du site s'est faite en harmonie avec la forêt de Sénart afin d'assurer un cadre bénéfique aux enfants et aux professionnels qui les accompagnent au quotidien. • Le projet a permis de pérenniser un équipement crucial pour les familles concernées et pour le département de l'Essonne.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de l'emploi existant. • Attractivité de l'établissement: sur un site harmonieux et respectueux de l'environnement pour le maintien des équipes nécessaires à la bonne prise en charge des enfants.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Choix de prestataires qui sont engagés dans une démarche de développement durable. • Achats de produits écolabel pour l'entretien des bâtiments. • Règlement des échéances des fournisseurs dans les meilleurs délais possibles.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation de l'ensemble des parties prenantes dès la conception du projet.



LOGEMENT SOCIAL

Projets de développement du parc de logement social familial, pour jeunes et étudiants répondant à des exigences environnementales et sociales, et contribuant à une réduction des fractures sociales territoriales.

Outre le soutien à l'offre nouvelle de logements sociaux familiaux, pour jeunes et étudiants, la politique régionale mise en œuvre depuis 2016 vise également à relancer la création de logements intermédiaires à destination des classes moyennes. Il s'agit de répondre aux difficultés rencontrées par les classes moyennes pour se loger en Île-de-France et d'œuvrer en faveur d'une meilleure mixité sociale. Au total, en 2020, les aides régionales ont permis d'accompagner la réalisation de 6 733 nouveaux logements sociaux (dont 998 PLS), 1 112 logements pour étudiants (soit 1 214 places) et 161 logements pour jeunes et apprentis (soit 179 nouvelles places).

▣ **Domaine de compétence de la Région** : facultatif.

▣ **Forme d'intervention** : subventions aux maîtres d'ouvrage sociaux, sociétés d'économie mixte de construction, associations et organismes agréés au titre de la maîtrise d'ouvrage d'insertion, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les sociétés publiques locales.

▣ **Public ciblé** : ménages dont les revenus sont éligibles à une demande de logements intermédiaires ou sociaux.

LOGEMENTS SOCIAUX AU SEIN DE L'ÉCOQUARTIER

NOUVEAU PROJET

LE SYCOMORE

Exemple relevant du dispositif Soutien au logement social



Objet	Construction de 109 logements PLUS et PLAI au sein de l'Ecoquartier du Sycomore à Bussy-Saint-Georges (Zone d'aménagement concerté, lot SY7)
Lieux	Avenue Marie Curie – rue Pavée / Bussy-Saint-Georges
Dates clés	Permis de construire délivré le en septembre 2016, livraison échelonnée en 2018 et 2019, inauguration en 2019
Montant total du projet	16,5 M€
Financement Région dans montant total du projet	2,86%
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,5 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La Région participe au financement d'un programme de 109 logements PLUS - PLAI. Le logement PLAI permet aux personnes rencontrant des difficultés économiques et sociales de se loger. Il est financé par le prêt locatif aidé d'intégration. Le logement PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) répond à l'objectif de mixité sociale. Le programme comprend 98 logements collectifs et 11 individuels de la SA d'HLM Emmaüs. Ce programme s'inscrit pleinement au sein de l'éco-quartier Le Sycomore. Cette opération a donné lieu au premier permis de construire BIM (Building Information Modeling) en France.
- Le quartier du Sycomore, à l'est de Bussy-Saint-Georges, s'étend sur 117 hectares, dont 16 dédiés aux espaces verts et 4 aux activités économiques, et prévoit la réalisation de 4 500 logements, 3 500 m² de commerces et services de proximité et 40 000 m² d'équipements publics et privés. Labellisé « éco-quartier » depuis 2017, le quartier du Sycomore place l'humain au centre et anticipe l'avenir. Toutes les dimensions ont ainsi été intégrées pour proposer : un nouveau modèle de mobilité (desserte automobile facilitée et large place aux transports en commun et aux circulations douces), une offre pour habiter la ville

autrement (simplifier le quotidien de chacun et préserver leur santé et leur bien-être, avec nombreux services de proximité), une exemplarité environnementale (des leviers utilisés pour diminuer l'empreinte écologique du quartier : réseau de chaleur biomasse et recours aux matériaux innovants et renouvelables pour le bâti), des logements pensés pour les besoins tout au long de la vie. Le projet prévoit un nouveau parc du Sycomore (11 hectares ouverts qui s'ajoutent au parc du Génitoy existant).

- Co-financeurs au titre de leur participation au programme de logements sociaux d'Emmaüs Habitat : Etat, Marne-et-Gondoire, Action Logement, Banque des territoires. Aménageurs : Epamarne, Bussy-Saint-Georges

► VIE DU PROJET

- Tranche 1 du programme de 83 logements livrée le 21/12/2018
- Tranche 2 du programme de 26 logements livrée le 28/03/2019
- Inauguration le 10/07/2019

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	112 ETP	A-3
ETP insertion soutenus par le projet	4 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	254	D-7



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Certification NF Habitat HQE délivrée par Cerqual.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'énergie renouvelable (chauffage collectif par réseau de chaleur dont 80% de biomasse à terme). • Niveau RT 2012 -20% : Comme son nom l'indique, le RT 2012 -20% s'attache à diminuer de 20% l'empreinte environnementale des logements par rapport aux normes fixées par la Réglementation Thermique 2012. La consommation d'énergie primaire du bâtiment, ou « Cep max », doit être inférieure d'au moins 20% à celle définie par l'État pour la norme RT 2012. Soit au maximum 40 kWhEP/m².an, par opposition au seuil de 50 kWhEP/m².an pour la RT 2012. Le coefficient de besoin bioclimatique, ou « Bbio », doit lui aussi être inférieur de 20% au moins par rapport au Bbio imposé par la réglementation thermique. Pour y parvenir, les constructeurs privilégient une architecture intelligente permettant de réduire la dépendance à l'énergie, comme par exemple des puits de lumière pour éclairer ou des toits végétaux qui régulent la température intérieure, maisons individuelles à ossature bois... • Gestion des déchets assurée par des colonnes enterrées sur l'espace public.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Végétalisation des toitures participant à la rétention des eaux pluviales, au rafraîchissement urbain par évapotranspiration, à la réduction des réflexions et des radiations thermiques ou solaires, à la fixation des poussières. Ces toitures ont par ailleurs des effets isolants et favorisent la biodiversité, • Ce programme s'intègre dans un projet plus vaste d'écoquartier dont l'objectif est de proposer, dans un cadre de vie de qualité, un développement résidentiel diversifié pour mieux répondre aux besoins des populations locales et assurer la continuité des parcours résidentiels. Dès lors, le projet n'est plus uniquement doté d'une programmation, de contraintes physiques et économiques : il s'interroge également sur la façon de fabriquer le « vivre ensemble » et de limiter son empreinte écologique.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mixité des programmes au niveau de la Zac, large gamme de logements pour répondre aux besoins de tous les publics, quels que soient leurs moyens et leur âge (réalisation de 30% de logements sociaux) permettant un bon équilibre social et un parcours résidentiel. • Création de 109 nouveaux logements sociaux et très sociaux à loyers encadrés et charges maîtrisées pour personnes sous conditions de ressources dans une commune relevant de la loi SRU.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de Zac mise en œuvre en concertation avec les citoyens (réunion, ateliers thématiques, balades urbaines...), • Participe à la mise en œuvre effectif du DALO.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le quartier du Sycomore est pensé comme véritable trait d'union entre, d'une part, le centre-ville, sa gare RER et la plaine agricole et, d'autre part, entre le quartier des Cent Arpents ainsi que la zone d'activité Gustave Eiffel et à la volonté d'offrir une meilleure qualité de vie aux habitants (circulations douces, services et commerces de proximité...), • Développement d'un réseau de chaleur urbain biomasse.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet participe au soutien et à la création d'emplois. Selon les ratios du ministère du développement durable, 1M€ de travaux permet 11,6 ETP.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de clauses d'insertion professionnelle dans les marchés, • Processus d'instruction transparent avec des critères d'éligibilité clairement explicités dans une délibération cadre accessible par tous, • Soumis aux directives des marchés publics.
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation mise en œuvre en amont auprès des habitants dans le cadre de l'élaboration de la Zac et de l'écoquartier (réunions, ateliers thématiques, balades urbaines...), • Présentation du dossier et de la proposition d'affectation en commission thématique, vote en commission permanente.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE

Projets contribuant à la création ou au maintien de l'emploi local, via le soutien aux TPE relevant de l'économie sociale et solidaire. Aide à la recherche et à l'innovation des PME en faveur de la transition écologique et sociale et de l'attractivité du territoire.

Les régions ont désormais la responsabilité du développement économique sur leur territoire (loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République - NOTRe). Dans ce cadre, une nouvelle stratégie économique #LEADER (SRDEII : Stratégie Régionale Développement Economique Innovation et Internationalisation) a été élaborée fin 2016 et vise à libérer et encourager l'exceptionnel potentiel de croissance, d'emplois et d'innovation qui existe en Île-de-France. Elle repose sur 4 thématiques : investir sur l'attractivité, développer la compétitivité, développer l'esprit d'entreprendre et d'innover sur tous les territoires, et agir collectivement au service des entreprises, de l'emploi et du territoire. A cet effet, la mobilisation de l'enjeu environnemental répond à l'objectif d'identification de toutes les potentialités en termes d'activité économique, d'emploi et d'innovation, et d'amélioration du cadre de vie des Franciliens.

Également compétente dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la Région Île-de-France a adopté en 2017, après une large concertation auprès de divers publics (acteurs économiques, chercheurs et enseignants-chercheurs, étudiants, enseignants, stagiaires de la formation professionnelle), son nouveau Schéma Régional pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation. L'innovation, la qualité et l'excellence sont au cœur de cette stratégie régionale, qui se structure autour de grandes orientations : s'orienter, se réorienter, se former et s'insérer tout au long de la vie, faire de l'Île-de-France une référence mondiale en matière de science et de technologie, et soutenir des universités et des campus franciliens de niveau mondial.

▣ **Domaine de compétence de la Région** : obligatoire

▣ **Forme d'intervention** : subventions, dotations en capital, prise de participation

▣ **Public ciblé** : TPE et PME, pôles de compétitivité, fonds d'investissement pour les PME, fonds de prêt d'honneur, associations de l'économie sociale et solidaire.

Deux axes retenus au titre des projets financés en 2020 par l'emprunt vert et responsable :

Soutien à la recherche et à l'innovation en faveur du développement et de l'attractivité du territoire francilien :

2 dispositifs financés pour un montant de 14,2 M€ : « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » (9,9 M€) et « Equipements et plateformes scientifiques et technologiques - SESAME » (4,3 M€) ;

Soutien à l'économie sociale et solidaire :

Plusieurs actions financées pour un montant de 3,3 M€ relevant du champ de l'économie sociale et solidaire » ; exemple présenté : soutien à l'activité de microcrédits de l'ADIE (0,7M €).

SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT SCIENTIFIQUE (DOMAINES D'INTÉRÊT MAJEUR & SESAME)

Exemple relevant du Soutien à la recherche et à l'innovation



Objet	Soutien à des domaines d'intérêt majeur (DIM) - Soutien aux équipes scientifiques pour l'acquisition de moyens expérimentaux (SESAME).
Acteurs économiques ciblés	Organismes d'enseignement supérieur et de recherche publics ou privés à but non lucratif
Montant total du dispositif	14,2 M€
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	14,2 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Par l'intermédiaire des dispositifs **DIM** et **SESAME**, la Région vise à soutenir des projets de recherche novateurs menés par les laboratoires de recherche franciliens, nécessitant un investissement matériel important.
- Avec 40% du potentiel national de la recherche publique, soit plus de 135 000 personnes, l'ensemble des grandes thématiques sociales, économiques et environnementales sont représentées en Île-de-France. La majeure partie des projets de recherche proposés vise à améliorer la compréhension de phénomènes scientifiques ayant un impact direct sur l'Homme ou l'amélioration de techniques existantes.
- L'environnement, la qualité de vie, la santé sont des thématiques ancrées depuis plus de 20 ans dans la politique scientifique régionale et dont le soutien a été réaffirmé depuis 2017 avec la labélisation des DIM Respire (Réseau d'excellence en solides poreux), ELICIT, 1Health et Thérapie génique, ainsi que des DIM Qi² et Longévité et vieillissement labellisés en 2018. A cela s'ajoute le dispositif SESAME pour le cofinancement d'équipements scientifiques d'envergure.
- Autres cofinanceurs : organismes d'enseignement supérieur, laboratoires de recherche, Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT).

► VIE DU PROJET

- Le projet **Pollurisk** financé via le dispositif SESAME a été lancé. Un des deux équipements a été acquis tandis l'achat du second est en cours. En 2020, les projets **GREEN** et **PhAIRE** ont été soutenus via le dispositif SESAME. Le premier vise à mettre en place un démonstrateur technologique dans le domaine du traitement de l'eau pour diminuer l'impact de l'activité productive sur l'environnement et préserver la qualité de cette ressource. Le second projet est un projet d'agroécologie dont l'objectif est d'étudier les interactions écosystèmes-climat-pollution à l'aide de phytotrons augmentées.
- Le **DIM Qi²** finance des projets dans le domaine de la qualité de l'air et ses impacts sanitaires. De nombreux projets ont débuté en 2020. Ils visent entre autres à mettre en place des mesures participatives de la qualité de l'air à Saint Denis dans le contexte des travaux avant les Jeux Olympiques 2024, à étudier la pollution urbaine par Lidar Doppler, mettre en place une plateforme d'imagerie en temps réel pour l'analyse des effets d'une exposition aux polluants atmosphériques ou encore la mesure de polluants primaires ou secondaires en milieu agricole.
- Les projets **GRACE** et **EPA**, financés en 2016 via l'ancien DIM R2DS sont toujours en cours. En 2014, le DIM avait également soutenu la construction du nouvel Observatoire de Recherche Atmosphérique de l'Institut Pierre Simon Laplace à Palaiseau. La livraison du bâtiment de 600 mètres carrés aura lieu mi-2021. La nouvelle infrastructure accueillera 16 familles d'instruments déclinés en une centaine de capteurs, dédiées à la recherche sur le climat et l'environnement.
- En 2019, le **DIM Respire** a permis le soutien d'un projet de régénération de fibres poreuses dans le charbon actif dans le procédé électro-Fenton, utilisé pour le traitement de l'eau, notamment pour éliminer des polluants organiques. Le principal objectif du projet est de travailler sur le changement d'échelle pour des applications domestiques et industrielles. Les équipements ont été acquis en 2020 et le projet est actuellement en cours.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	74	D-10

► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Certifications environnementales de nombreux laboratoires de recherche publics justifiant de leurs bonnes pratiques notamment en matière de gestion des produits dangereux. • Prise en compte de l'impact environnemental dans la construction des projets en sensibilisant en amont les personnels scientifiques.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Thématiques principales du DIM Respire : énergies renouvelables, les sciences environnementales, la sécurité et la santé / le bien-être. Ils inventent les matériaux utilisés dans les technologies de demain.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des technologies du futur que ce soit en termes d'énergie plus propre ou de santé afin d'améliorer la qualité de vie des êtres humains
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en réseau des établissements de recherche notamment par la mutualisation des équipements scientifiques afin que les plus petites structures profitent de l'expertise des plus grandes. • Le but de toute recherche publique est de faire profiter des avancées technologiques au plus grand nombre.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du droit français.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Anticipation des nouveaux besoins et participation à la dynamisation du territoire.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Co-financement d'équipements scientifiques, participation au développement économique du territoire via le co financement d'équipements scientifiques. • Création d'emplois pour la maintenance des équipements ou la réalisation de projets. • Création de nombreuses start-up innovantes par la recherche scientifique.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Choix des projets par l'intermédiaire d'appel à projets. Prise de décisions par des experts scientifiques reconnus internationalement dans leur domaine. Critères de sélection définis préalablement et connus de tous.
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'ensemble des projets par des comités de pilotage et des comités scientifiques où les parties prenantes, des experts externes et la Région sont représentés. Ce système permet de prendre en compte l'ensemble des besoins des porteurs de projet.

SOUTIEN À L'ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE (ADIE)

Exemple relevant du Soutien à l'économie sociale et solidaire (Entrepreneur # Leader)



Objet	Accompagnement et financement de proximité via l'Adie
Acteurs économiques ciblés	Publics très éloignés de l'emploi
Montant total du dispositif	0,7 MC
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,7 MC

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Soutien à l'activité de l'Adie afin de favoriser l'inclusion sociale durable de publics très éloignés de l'emploi : les financements proposés viennent assurer le développement et la pérennité des démarches entrepreneuriales des publics très majoritairement demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux et en difficulté d'accès au crédit bancaire.
- La Région Île-de-France a mis en place une nouvelle politique entrepreneuriat Entrepreneur # Leader 2017-2021 qui a l'objectif de déployer une offre d'accompagnement et de financement de proximité lisible et efficace sur les 25 bassins d'emploi franciliens. Cette offre propose un parcours d'accompagnement et de financement unique et coordonné. L'Adie avec son offre de microcrédits complétée par une offre de prêts d'honneurs est un des opérateurs de cette offre de parcours unique d'accompagnement coordonné. Le soutien régional à l'Adie permet d'intégrer au mieux l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise des personnes éloignées de l'emploi.
- Entrepreneur # Leader se décompose en 3 phases (ante création, financement et post-crétion). L'Adie a accompagné 1 450 jeunes entrepreneurs en financement en 2020 dont 43 % bénéficient de minima sociaux et 26 % sont sans diplôme. On compte 40 % de femmes et 30 % de jeunes entrepreneurs issus des QPV. Ils constituent également des opérateurs de la phase post création (étape 3 de l'accompagnement).
- Dans le cadre d'Entrepreneur # Leader, l'Adie propose un accompagnement individuel en financement aux créateurs d'entreprises jusqu'à 3 ans de leur activité.
- L'Adie, comme les autres opérateurs du dispositif régional, fonctionne en réseau avec d'autres acteurs de l'accompagnement ou du financement à la création. Ainsi, à titre d'exemple, l'Adie s'appuie sur 160 bénévoles, anciens chefs d'entreprises soucieux de s'investir dans du mécénat de compétences. Cette chaîne de l'accompagnement contribue à la lutte contre l'exclusion, la réduction des inégalités, la prévention des risques en matière de santé, l'amélioration des conditions de vie et de travail.

► VIE DU PROJET

Exemples de projets de création d'entreprises soutenues en 2020 qui pour certains ont été primés dans le cadre du concours de la création d'entreprise régional, Créadie, organisé par l'Adie :

- **Activité de textiles zéros déchets** : Accompagnement d'une ancienne adjointe de direction dans la restauration dans son projet de reconversion. Elle ouvre ainsi « Les bricoles de Nicole » en mai 2019, une boutique de produits textiles zéro déchet à Vaires-sur-Marne, en Seine et Marne. Grâce au financement de l'Adie, elle a pu acquérir un local et accroître sa visibilité. Avec son projet de textiles à zéro déchet, elle est la gagnante de la catégorie Jeunes de Créadie.
- **Activité de cake design** : Accompagnement pour l'ouverture de la boutique « Les Délices de Didow » à Coignières, dans les Yvelines. L'Adie a dans ce cadre financé une partie des travaux et l'aménagement. Le soutien de l'Adie aspire ainsi à faciliter la création des entreprises afin de favoriser la pérennité de ces nouvelles activités économiques et aboutir à la création de nouveaux emplois.
- **Intérim spécialisé dans le BTP** : Accompagnement pour la création de la société ASAP TT, spécialisée dans l'intérim et le recrutement dans les métiers du BTP avec pour objectif de rajeunir l'intérim et de lui redonner une dimension humaine. Le financement de l'Adie a permis de favoriser le démarrage de cette activité et d'apporter une solution de financement en parallèle des banques. En moins d'un an, le créateur de la société, avec son cofondateur, emploie un alternant et prévoit d'embaucher une deuxième personne. Cette jeune entreprise implantée en Seine-Saint-Denis est la gagnante de la catégorie Vitalité des territoires de Créadie.
- **Activités sportives et séjours de loisirs sportifs pour les personnes porteuses d'autisme** : Dans l'optique de proposer des solutions pour une évolution positive des personnes porteuses d'autisme en France, l'Adie soutient ce projet où une équipe conçoit des programmes sportifs développant des compétences de fond comme la motivation, la confiance en soi, en mettant l'accent sur des techniques sociales et comportementales dans un contexte naturel. Grâce à ces financements, la porteuse de ce projet a pu se former à la communication et la commercialisation pour développer son entreprise Autisme Évasion. Cette jeune entreprise implantée à Paris, proposant ainsi des séances d'activités sportives et séjours de loisirs sportifs pour les personnes porteuses d'autisme, est la gagnante de la catégorie Senior Créadie.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 450	D-9

► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif n'incluant pas une démarche environnementale spécifique, mais des créateurs d'entreprises soutenus qui ont un projet en lien avec l'environnement ou peuvent intégrer des enjeux liés à la transition écologique.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif n'incluant pas une démarche environnementale spécifique, mais des créateurs d'entreprises soutenus qui ont un projet en lien avec l'environnement ou peuvent intégrer des enjeux liés à la transition écologique.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> L'Adie a ainsi contribué à accompagner en microcrédits et prêts d'honneurs : 1 450 jeunes entrepreneurs. Il s'agit de projets créateurs de richesse et de lien social : soutien aux activités résidentielles, soutien aux activités de commerce, ambulant ou sédentaire, qui participent ainsi au maintien de petits commerces de proximité ou au développement de nouveaux services à la population et aux entreprises. L'Adie accompagne des projets dans l'ensemble des 25 bassins d'emplois de l'Île-de-France.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> 1 450 créateurs d'entreprises (et autant d'emplois créés) dont 40% par des femmes (contre 29 % au niveau national), et 30% des créateurs sont issus des quartiers prioritaires (contre 7 % au niveau national). 43% par des bénéficiaires des minima sociaux (contre 7 % en moyenne en France), 49 % vivent sous le seuil de pauvreté (contre 17,5 % en France). Une insertion économique durable : 93 % des créateurs sont insérés professionnellement, et 81 % des créateurs sont toujours en activité 3 ans après l'obtention du financement.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> Droit à l'initiative entrepreneuriale pour tous, égalité des chances. Lutte contre les inégalités sociales et territoriales. Lutte contre l'exclusion bancaire. Lutte contre les discriminations (égalité homme/femme, origines, qualification).
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> 30% des bénéficiaires sont issus des Quartiers politique de la ville. 1% des bénéficiaires des projets habitent en zones rurales.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Chaque créateur financé par l'Adie crée en moyenne 1 emploi, soit environ 1450 créations nettes d'emplois en 2020. Le taux de pérennité des entreprises est de 81% à trois ans, (contre 63 % en moyenne nationale).
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> Pour l'Adie, les décisions de microcrédits sont données au fil de l'eau et garantissent une équité de traitement entre les demandeurs. Tous les conseillers sont formés à la lutte contre les discriminations (genre, origines géographiques).
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> Un comité de pilotage annuel regroupe tous les partenaires. Une Assemblée Générale régionale annuelle avec présentation du bilan et des perspectives. Entrepreneur # Leader dont fait partie l'Adie accompagne en moyenne 10 000 créateurs/an en Île-de-France..

Liens sites internet dédiés : <https://www.adie.org/>




Région **France**

PLAN DE RELANCE ET MESURES COVID-19

La Région s'est mobilisée face à la crise dès le printemps 2020 dans le cadre de l'Acte I de son Plan de relance, en finançant des dispositifs de soutien à l'économie, à la santé ainsi qu'à l'éducation conformément à son cadre des opérations vertes et responsables.

La Région Île-de-France est pleinement mobilisée dans la lutte contre le Covid-19 et ses conséquences économiques et sociales, et a déployé un Plan de relance en 3 actes :

- **L'Acte I, entériné avec le vote du budget supplémentaire 2020 le 11 juin 2020**, engage pour près de 1,3Md€ de dépenses de soutien d'urgence axée sur l'économie, l'emploi, la solidarité et la santé ainsi que l'environnement,
- **L'acte II, consacré à la transition écologique et environnementale de la Région**, s'est traduit par la tenue d'une conférence sur le climat en septembre 2020, la COP régionale pour une Région Île-de-France plus verte, et à l'issue de laquelle ont émergé 192 propositions pour une région « Zen, Zan et Circulaire » (zéro émission nette, zéro artificialisation nette, zéro ressource nette), mises en œuvre progressivement dès 2020.
- **L'acte III de la relance régionale est un plan pluriannuel d'investissement sans précédent** de 20 Md€ pour 2021 à 2027, dans tous les domaines d'intervention de la Région, pour soutenir puissamment la reprise économique.

En 2020, face aux conséquences de la crise sur les agents économiques et certaines populations fragiles, la Région Île-de-France a financé une partie des mesures de l'Acte I de son Plan de relance par l'emprunt obligataire vert et responsable 2020. Dans cette perspective, la Région a légèrement adapté son cadre d'émission afin d'inclure parmi les dépenses éligibles les mesures sanitaires et d'urgence dans le cadre d'une crise exceptionnelle. Par ailleurs, des financements exceptionnels ont été orientés vers des équipements numériques personnels de lycéens afin de permettre une continuité pédagogique, bouleversée par la crise.

Ces mesures de sauvegarde et de relance ont visé principalement :

- **A permettre aux différents acteurs une reprise d'activité après l'interruption de celle-ci en raison des mesures de confinement,**
- **A prendre acte des impacts de la crise et à traiter les principaux problèmes collatéraux occasionnés aux populations par cette dernière.**

SOUTIEN À L'INDUSTRIE (FONDS DE SOLIDARITÉ)

Développement économique et solidaire

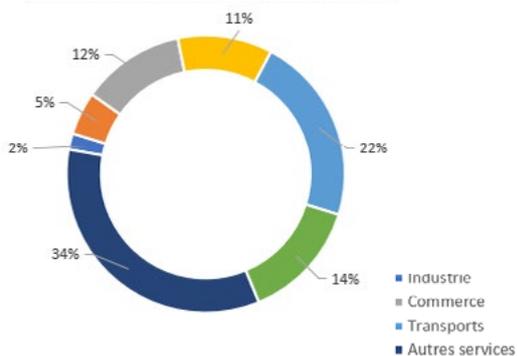
Objet	Soutien en trésorerie aux petites entreprises et indépendants face à la crise Covid-19
Montant total du dispositif	3 021,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	5,0%
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	153,0 M€

- Le fonds de Solidarité a été créé et est co-financé par l'Etat et les Régions en mars 2020 pour aider les petites entreprises et les indépendants, quels que soient leurs statuts, fortement impactés par la crise du Covid-19.
- Il s'agit d'une aide directe défiscalisée sous forme de subvention. Le fonds se décompose en deux volets.
- Le volet 1 du fonds est instruit par l'Etat, et permet de verser aux entreprises impactées une aide de 1500€ maximum en fonction de la perte de chiffre d'affaires.

INDICATEURS VOLET 1 :

Nombre d'aides accordées (en IDF)	1501 532
Montant total accordé (M€)	2 924
Montant moyen accordé (en IDF) (€)	1 950

Bénéficiaires du volet 1, par secteur



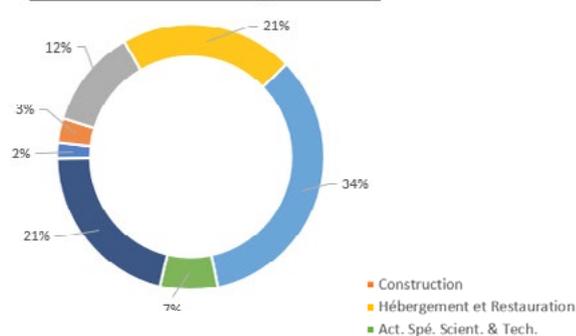
- Le volet 2 est instruit par les Régions pour donner une aide complémentaire « anti-faillite » de 10 000€ maximum aux entreprises jusqu'à 20 salariés en difficulté de trésorerie.

INDICATEURS VOLET 2 :

Nombre d'aides accordées (en IDF)	23 993
Montant total accordé (M€)	97
Montant moyen accordé (en IDF) (€)	4 000

- La majorité des bénéficiaires (57%) du volet 2 ont entre 1 et 5 salariés. La part des entreprises sans salariés est quant à elle de 36%.
- Le secteur des transports arrive en tête des bénéficiaires du volet 2 et se démarque par rapport aux bénéficiaires du volet 1 (34% des aides, contre 22% pour le volet 1). Le secteur de l'hébergement et de la restauration se distingue également, représentant 21% des bénéficiaires du volet 2 contre 11% pour le volet 1.

Bénéficiaires du volet 2, par secteur



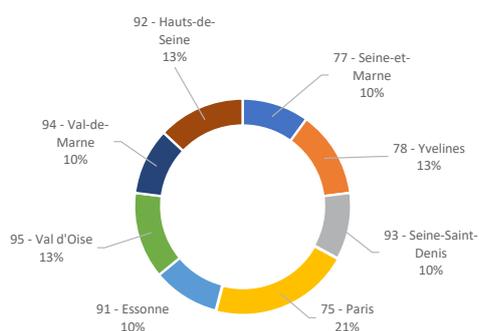
FONDS D'URGENCE PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Action sanitaire

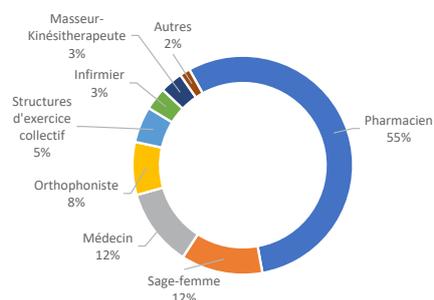
Objet	Soutenir les professionnels de santé de premier recours pour les protéger dans l'exercice de leurs missions et assurer la continuité de l'accès aux soins des Franciliens dans des conditions optimales de sécurité
Montant total du dispositif	1,1 M€
Financement Région dans montant total du projet	100 %
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	1,1 M€

- Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, les professionnels de santé ont été en première ligne. L'objectif de l'action de la Région Île-de-France a été de soutenir ces professionnels de santé pour qu'ils puissent intervenir au bénéfice des patients et ainsi assurer la continuité des soins dans des conditions optimales de sécurité sanitaire.
- Ce fonds d'urgence a consisté en une aide à l'attention des professionnels de santé de premier recours pour tout achat d'équipement, de travaux d'installation de ces équipements et de sécurisation en lien avec la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19.
- Les remboursements ont permis de prendre en charge du matériel de téléconsultation (caméras, enceintes, chariots et mallettes...), l'aménagement des espaces (parois de protection, comptoirs mobiles, plexiglas), y compris les travaux liés à l'installation et à la sécurisation, les équipements d'hygiène et de protection (distributeurs automatiques de gel, nettoyeurs vapeur, machines de désinfection...), ou encore le matériel de suivi des patients (thermomètres, oxymètres, saturomètres, spiromètres...).

Répartition des dossiers par département



Catégories professionnelles soutenues



INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS

Demandes de remboursements	4 000
Demandes instruites en 2020	1 350
Professionnels soutenus en 2020	1 317
Patientèle liée (par jour)	125 000



MANUELS ET RESSOURCES PÉDAGOGIQUES NUMÉRIQUES

Éducation

Objet	Distribution de matériel aux élèves de lycées pour lutter contre la fracture numérique
Montant total du dispositif	45,9 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2020 du projet par l'emprunt vert et responsable	45,9 M€

- Pendant la période de confinement, certains élèves, faute d'équipement numérique personnel, se sont retrouvés dans une situation qui les a écartés de la continuité pédagogique organisée par le ministère de l'Éducation nationale.
- En collaboration avec les chefs d'établissement, la Région Île-de-France a fait livrer des tablettes à ces lycéens. Ces matériels ont été directement livrés chez les élèves par notre partenaire La Poste.
- À la rentrée 2020, la Région décide ensuite d'équiper d'ordinateurs ou de tablettes tous les élèves de 2nde générale et technologique.

► INDICATEURS D'IMPACT

Nombre d'équipements numériques distribués	140 000
Nombre de lycées concernés	670
Montant moyen alloué par lycée (€)	68 507

- Une première évaluation montre que les ordinateurs portables se prêtent mieux à un environnement pédagogique. La Région a donc fait le choix d'équiper les lycées d'ordinateurs portables conçus par la PME francilienne UNOWHY. Ces ordinateurs sont destinés à l'ensemble des lycéens entrant en classe de 2nde dans un lycée public ainsi que tous les lycéens des filières professionnelles des lycées publics et privés sous contrat.
- Ces actions renforcent, plus largement, le cadre de la transition numérique initié en 2019 qui aspire à combler la fracture numérique et à faire réussir tous les élèves. Il prévoit également d'équiper les classes de vidéoprojecteurs ou écrans interactifs, d'installer et raccorder les lycées au très haut débit et au Wifi ou encore de renouveler le parc informatique. Au total, ce sont 340 000 équipements numériques qui ont été mis à la disposition des élèves depuis 2019.





ANNEXES

1- MONTANTS AFFICHÉS DANS LE REPORTING (M€)

a) Montant total des projets

Pour les opérations de construction, rénovation, infrastructures, le montant est calculé par le / les maîtres d'ouvrages du projet ou son délégataire, d'après une estimation des coûts prévisionnels de réalisation de l'ensemble de l'opération.

Pour les dispositifs présentés, le montant représente l'ensemble des dépenses 2020 qui ont eu lieu sur chacun des dispositifs (cf. b infra pour la méthodologie).

b) Financements 2020 par l'emprunt vert et responsable

Les montants affichés correspondent aux dépenses 2020 relatives au projet / dispositif correspondant, sauf pour la catégorie « Transport en commun et mobilité durable », au sein de laquelle le montant alloué au projet "Métro ligne 11" est inférieur aux dépenses 2020 de la Région.

À noter que, s'agissant du projet relatif à la mise en accessibilité de la gare de Saint-Denis, le montant indiqué correspond à la part du montant du projet financé par la Région, soit 16,4 M€ sur un total de 65,5 M€, divisé par le nombre d'année du programme, soit 8 ans. La Région mandate en effet chaque année une subvention globale au titre du schéma directeur d'accessibilité, les dépenses sur chaque projet étant pilotées directement par le maître d'ouvrage.

Le montant des dépenses au titre de chaque projet / dispositif a été contrôlé par le service du Contrôle de Gestion et des Systèmes d'Information (CGSI), logé au sein du Pôle Finances de la Région Île-de-France.

Pour ce faire, le CGSI a récupéré les crédits de paiement affectés relatifs à chaque projet / dispositif, sur l'exercice comptable correspondant à l'année du reporting. L'identification des crédits de paiement en question se fait par l'intermédiaire de tableaux de restitution de données au sein de l'outil informatique IRIS. L'élaboration de ces tableaux nécessite de réduire le périmètre de recherche en fonction du projet/dispositif au niveau : d'un chapitre ; d'une fonction ; d'un programme ou d'un code enveloppe ; d'une opération ; d'un dispositif ; d'un dossier ; d'un projet.

Les tableaux une fois alimentés ont fait l'objet de vérifications croisées avec l'outil de gestion financière CORIOLIS, puis des cadrages ont été effectués avec toutes les directions concernées par le reporting, pour s'assurer de la concordance des montants financés pour chacun des projets.

2- MÉTHODOLOGIE RELATIVE À LA LECTURE DE CHAQUE PROJET SOUS LE PRISME DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ÉTABLIS PAR LES NATIONS-UNIES

Le processus suivi a été formalisé comme suit :

✓ D'une part, les projets ont été appréciés au regard de douze objectifs sur dix-sept. En effet, les **objectifs 2, 5, 16 et 17** (respectivement « Faim zéro », « Égalité entre sexes », « Paix, justice et institutions efficaces » et « Partenariats pour la réalisation des objectifs ») portent davantage sur la responsabilité sociétale de la Région en tant qu'institution, que sur la nature des projets d'investissement financés dans le cadre de l'émission obligatoire verte et responsable. Compte-tenu de la situation géographique de l'Île-de-France, l'**objectif 14** « Vie aquatique - conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines » ne concerne aucun projet francilien (la préservation de la restauration des écosystèmes d'eau douce et des zones humides relèvent quant à elles de l'**objectif 15**).

✓ S'agissant de l'**objectif 3** « Bonne santé et bien-être », le périmètre applicable au sens des Nations-Unies concerne essentiellement le domaine de la santé publique. Cette définition a été suivie pour évaluer la contribution des projets à l'objectif ; les éléments contenus dans le reporting relatifs au bien-être au sens de l'amélioration de la qualité de vie n'ont donc pas été pris en compte. Seuls trois projets d'investissement répondent directement à des problématiques de santé publiques au sens de l'**objectif 3**, la Région intervenant dans ce domaine essentiellement en fonctionnement via la gestion des formations sanitaires et sociales

✓ D'autre part, certains objectifs de développement durable s'appliquent uniformément à l'ensemble des projets éligibles à l'emprunt vert et responsable compte-tenu de la grille des critères d'éligibilité des projets qui a été établie par la Région. Ainsi, chaque projet éligible participe à réduire les inégalités et donc à lutter contre la pauvreté (**objectifs 1 et 10**), à une production responsable (**objectif 12**), à un développement durable des villes et territoires (**objectif 11**), et à la lutte contre les changements climatiques (**objectif 13**, à l'exception du dispositif de soutien à l'activité de micro-crédit de l'ADIE).

✓ La contribution de chaque projet aux objectifs restants est évaluée au cas par cas, selon la spécificité de chaque projet telle que décrite dans les fiches accompagnant ce reporting.

3- MÉTHODOLOGIES RELATIVES AUX INDICATEURS D'IMPACT PRÉSENTÉS

A) ETP chantiers soutenus par le projet

A-1 : Valeur de l'Appel d'Offres travaux Hors Taxe x 43% (Indice BTO1 TCE) / nombre d'heures travaillées sur la durée du chantier.

Avec une heure travaillée = 30 € HT et 1 650 heures travaillées par an.

A-2 : Méthode de la Fédération nationale des travaux publics : 1 M€ investi dans le secteur des travaux publics générerait 7,1 emplois. Ce ratio est appliqué sur le montant total du projet et concerne donc la durée entière du projet.

A-3 : Utilisation du ratio impact emploi du ministère du développement durable (11,6 ETP pour 1 M€ de travaux pour les constructions neuves ; 14,2 ETP pour 1 M€ de travaux pour les rénovations) appliqué au coût du projet sur la partie des travaux.

A-4 : Calcul sur la base du montant hors taxe du marché, multiplié par l'indice de masse salariale, rapporté au prix unitaire de la masse salariale (avec 230 jours travaillés sur une année de travaux).

B) ETP insertion soutenus par le projet

Il s'agit de l'objectif d'heures d'insertion prévu aux cahiers des charges des marchés passés avec les entreprises.

Nombre d'heures d'insertion =

$$\left[\text{Montant du marché Hors Taxes} \times \text{part de main d'œuvre du corps d'état (de 25\% à 60\%)} \times \text{Taux d'insertion (de 5\% à 7\% selon facilitateur)} \right] / \text{coût horaire moyen}$$

Le nombre d'heures d'insertion est ensuite converti en équivalent temps plein (ETP) sur la base du nombre de jours travaillés dans une année (230 jours) et de la durée des travaux.

Lorsque la Région intervient sur le projet en tant que maître d'ouvrage, le suivi du respect de ces clauses d'insertion est piloté par l'unité des affaires juridiques et des marchés publics de la Région. La Région Île-de-France s'est appuyée sur les facilitateurs pour le calcul des heures d'insertion jusqu'au 31/12/2014. Depuis le 1er janvier 2015, la Région a intégré dans son organisation le calcul des heures d'insertion en amont de l'opération afin d'avoir une cohérence de calcul sur l'ensemble de l'Île-de-France. Le calcul théorique fait par la Région est ajusté avec le facilitateur local afin de prendre en compte l'offre d'insertion du territoire. Le facilitateur suit la mise en œuvre effective des clauses d'insertion.

Lorsque la Région intervient sur le projet sous forme de subvention, c'est le maître d'ouvrage qui se charge de calculer les clauses d'insertion et qui suit leur bonne application conformément aux cahiers des charges passés avec les maîtres d'œuvre.

C) ETP exploitation consécutifs au projet

C-1 : Estimation de la quantité horaire annuelle de travail pour la maintenance, les contrôles réglementaires et le nettoyage.

C-2 : Estimation de la quantité horaire annuelle de travail pour le fonctionnement des parties nouvelles du projet. Cette estimation est basée sur le coût de la masse salariale nécessaire au fonctionnement des parties nouvelles du projet, avec un salaire brut chargé moyen de 45 k€ (moyenne pondérée du coût du personnel).

C-3 : Nombre de personnes travaillant dans l'établissement au 31/12/2017.

D) Nombre de bénéficiaires concernés par le projet

D-1 : Nombre d'élèves qui bénéficieront en totalité du projet (capacités).

D-2 : Nombre de places par logement : pour la résidence étudiante - 1 par logement ; pour la résidence sociale - 2 pour les 11 studios T1 bis et 1 pour les 50 studios T1.

D-3 : Fréquentation annuelle du site constatée - Source : Etude de fréquentation (MICA Research).

D-4 : Estimation de la fréquentation à partir de la modélisation des trafics (modèle GLOBAL pour la RATP et ANTONIN 2 pour Île-de-France Mobilités).

D-5 : Estimation de fréquentation selon le modèle de prévision de trafic de Île-de-France Mobilités : ANTONIN 2 (Analyse des Transports et de l'Organisation des Nouvelles Infrastructure), basé sur les comportements de déplacements observés par l'Enquête Globale transports réalisée en 2001-2002 auprès de 10 500 ménages franciliens.

D-6 : Population des communes concernées.

D-7 : Nombre de logements ou équivalent-logements soutenus par le projet, multiplié par la taille moyenne des ménages en Île-de-France (2,33 par logements, source INSEE).

D-8 : Capacité d'accueil de la structure (nombre de places).

D-9 : Nombre d'entreprises lauréates du dispositif en 2018.

D-10 : Nombre d'entreprises et d'établissements de recherche publics ayant bénéficiés d'un versement de crédits en 2018.

D-11 : Capacité d'accueil en effectifs cumulés.

D-12 : Nombre d'usagers de la ligne P (section Paris-Provins via Longueville) et des TER Grand-Est.

D-13 : Mesure de la fréquentation réelle, ajustée des prévisions de croissance sur l'emploi et la population.

D-14 : Produit du nombre de logements soutenus sur le projet, par le nombre d'occupants selon la typologie des logements (standards d'attribution pratiqués par les bailleurs, moyennes minimales constatées : 1,5 personne pour un 2 pièces ; 2,5 personnes pour un 3 pièces ; 3,5 personnes pour un 4 pièces et 4,5 personnes pour un 5 pièces).

E) Émissions de CO₂ évitées (teq/an) par le projet

E-1 : Application de la méthodologie des règles THCE de la réglementation thermique française. La méthode consiste à simuler en phase conception les consommations énergétiques de la construction compte-tenu de ses caractéristiques en termes de performances, et de les comparer à un scénario de référence. Pour ce faire, la consommation d'énergie finale maximale est répartie pour chaque poste réglementaire (chauffage, refroidissement, eau chaude sanitaire, éclairage, auxiliaires), au prorata des consommations d'énergie primaire réelle de chaque projet. Elles seront ensuite converties en énergie finale, suivant les ratios réglementaires de conversion, en fonction du type d'énergie utilisée (arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006). S'agissant des projets lycées, le calcul est contractuellement réalisé à deux phases : d'une part un prévisionnel en étude de conception effectué par le maître d'œuvre, d'autre part un définitif réalisé en fin de chantier par les entreprises.

E-2 : Il s'agit des économies de tonnes de CO₂ annuelles évitées du fait de l'utilisation des énergies renouvelables pour cette construction. Pour le calcul, les kWh produits par les énergies renouvelables utilisées dans la construction sont de 71 057 kWh s'agissant de la production de solaire thermique et de 103 704 kWh pour le photovoltaïque. (Source : Etude en cout global - Dossier PRO - ANMA/CPR/Octobre 2013).

E-3 : Soustraction entre les émissions de CO₂ prévisionnelles sur le secteur dans un scénario de référence et les émissions de CO₂ prévisionnelles sur le secteur dans un scénario avec mise en service du projet.

E-4 : Emissions théoriques (de référence et du projet) liées aux consommations des postes réglementaires de la réglementation thermique 2012 (chauffage, froid, ECS, éclairage, auxiliaires ventilation, auxiliaires hydrauliques).

Les valeurs pour le projet sont issues du calcul RT2012 phase PRO. La valeur de référence est prise suivant les maximums autorisés par la réglementation thermique (Cepmax). Les émissions de CO₂ par type d'énergie sont prises suivant les données de l'ADEME.

E-5 : Comparaison entre le projet réalisé (géothermie + pompe à chaleur + appoint gaz) et une solution 100% gaz naturel. A l'aide des coefficients d'émission des différentes énergies, la quantité de CO₂ évitée correspond à l'écart des émissions entre les 2 solutions.

E-6 : Estimation fondée sur les méthodologies bilan Carbone de l'ADEME et de SNCF-Réseau

E-7 : Données communiquées par le maître d'ouvrage.

E-8 : Selon la méthodologie de l'ADEME, estimant à 4,8 teqCO₂/ha/an « l'équivalent en CO₂ du carbone atmosphérique net absorbé par la forêt (correspondant au bilan entre la photosynthèse et la respiration des arbres), auquel sont retranchées les émissions associées à la mortalité des arbres et aux prélèvements de bois (le carbone correspondant aux volumes de bois morts ou prélevés étant considéré comme immédiatement réémis vers l'atmosphère sous forme de CO₂). » - <https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/435-152>.

F) Taux de rentabilité interne du projet

Le TRI permet de déterminer l'intérêt du projet pour la collectivité, en retranchant de ses coûts (coût d'investissement en infrastructure et matériel roulant, coût d'exploitation) ses avantages (gains de temps pour les usagers des transports collectifs ; avantages liés au transfert modal de la voiture particulière vers les transports collectifs : économies d'usage de la voiture, d'entretien de la voirie et de construction de places de stationnement ; économies d'externalités : pollution, bruit, effet de serre, accidents).

Ces coûts et avantages sont quantifiés et transformés en un équivalent monétaire, afin de calculer le taux de rentabilité interne du projet selon la méthode suivante :

Le taux de rentabilité interne est le taux d'actualisation r' qui annule le bénéfice actualisé.

Le bénéfice actualisé B pour la collectivité

$$B = -I - \sum_{t=1}^T \frac{\Delta I_{t0+t}}{(1+r)^t} + \sum_{t=1}^T \frac{a_{t0+t}}{(1+r)^t} + \frac{R}{(1+r)^T} \quad \text{avec}$$

ΔI_{t0+t} → les variations d'investissement (de gros entretien) par rapport à la situation de référence

a_{t0+t} → l'avantage économique à l'année calculé en agrégeant les variations d'utilité de différents acteurs par rapport à la situation de référence

- r' le taux d'actualisation
- I le coût du projet envisagé
- R la valeur résiduelle de l'investissement en fin de période

Management environnemental et éco-conception

Définition Vigéo 2016	« Le projet est conduit selon une démarche d'éco-conception (ou d'éco-construction) et/ou de management des impacts environnementaux (pollutions, nuisances, ressources, biodiversité,...) »
Définition complémentaire	L'éco-conception consiste à intégrer l'environnement dès la conception d'un produit ou service, et lors de toutes les étapes de son cycle de vie. Dans le cadre des opérations financées par la Région, l'éco-conception peut s'entendre comme la prise en compte de l'environnement dans les dispositifs relevant du projet, ainsi que dans les opérations de construction lorsqu'il s'agit d'éco-construction. Le management environnemental désigne la politique et/ou les méthodes de gestion mises en place afin de prendre en compte l'impact environnemental consécutif à la mise en œuvre du projet, à évaluer cet impact et à le réduire aussi bien lors de la construction du projet que lors de son fonctionnement.
Illustrations possibles	Démarches de certifications environnementales (BEPOS, HQE, ISO, etc.) Prise en compte des impacts environnementaux dans la gestion du chantier (ex : chartes, chantiers à faible nuisance, chantiers verts, etc.) Intégration des préoccupations environnementales dans les cahiers des charges. Recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage consacré à la gestion environnementale du projet Explication de la prise en compte des aspects environnementaux au sein du dispositif relevant du projet

Lutte contre le changement climatique et transition écologique du territoire

Définition Vigéo 2016	« Le projet contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le respect du Plan Climat de la Région, et / ou à la transition écologique du territoire, dans le cadre de la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation ».
Définition complémentaire	Le projet favorise la transition écologique du territoire en permettant par exemple une réduction des émissions de CO2, une économie en ressources naturelles (énergie, eau, déchets, etc.), en favorisant l'adaptation aux changements climatiques à venir, en participant à la protection de la biodiversité.
Illustrations possibles	Objectif attendu de réduction de CO2 permis par le projet (par rapport à une situation initiale constatée dans le cas de rénovation ou par rapport à un scénario de référence dans le cas d'une nouvelle construction) Utilisation des énergies renouvelables Récupération des eaux de pluie et/ou des eaux grises Conception du projet dans le respect de la biodiversité avoisinante.

Aménagement durable du territoire et amélioration de la qualité de vie

Définition Vigéo 2016	« Le projet s'inscrit dans la stratégie d'aménagement durable du territoire, et contribue à l'amélioration de la qualité de vie pour les usagers et/ou les personnels ».
Définition complémentaire	Aménagement durable : le projet a été conçu avec le souci de s'insérer qualitativement dans le territoire, en veillant par exemple à une bonne intégration paysagère, à une densité de logements équilibrée, au respect des fronts urbains... Il peut également favoriser la continuité des modes de déplacements doux et intégrer les mesures correctives liées aux nuisances mêmes du projet. Qualité de vie : le projet permet de proposer un service/produit qui n'était pas accessible ou disponible facilement, ou de faciliter l'utilisation de ce service/produit par les habitants / utilisateurs. Le projet peut également participer à améliorer directement le bien-être des habitants / utilisateurs.
Illustrations possibles	Insertion du projet dans le territoire (végétalisation, présence d'espaces verts, intégration du bâti dans le tissu urbain, etc.) Amélioration de la qualité de vie ciblée par le projet : gains de temps de transport, réduction des nuisances locales (pollution, sonore...), bien-être (qualité paysagère, logement digne...) Accessibilité d'une population à un nouveau service Ouverture d'un service à une nouvelle population (qui n'y avait pas accès auparavant)

Développement solidaire, lutte contre les inégalités et sécurité des personnes

Définition Vigeo 2016	« Le projet contribue à la lutte contre l'exclusion, à la réduction des inégalités ou à la prévention des risques en matière de santé, de conditions de travail et/ou de sécurité des personnes (usagers, riverains, personnels) ».
Définition complémentaire	Le projet peut favoriser : <ul style="list-style-type: none"> · l'accessibilité des lieux à tous les publics (sourds, malvoyants, handicapés, etc.), · l'insertion des personnes défavorisées (éloignées de l'emploi, de la scolarité, accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, etc), · la sécurité des personnes sur le site (vidéo surveillance, personnel de sécurité, mesures de sécurité incendie, etc.), · la participation au développement d'un tourisme et de loisirs pour tous.
Illustrations possibles	Equipements prévus en faveur de l'accessibilité et/ou de la sécurité Intégration du projet dans la réhabilitation / désenclavement d'un quartier Bénéfices du projet pour la santé des personnes concernées Prise en compte de critères sociaux (tarification spécifique, lutte contre l'exclusion, etc...) <p>Définition d'un programme pédagogique participant à une meilleure insertion sociale</p>

Respect des droits fondamentaux

Définition Vigeo 2016	« Le projet est conduit dans le respect des droits fondamentaux ».
Définition complémentaire	Les projets de la Région sont menés dans le respect des droits fondamentaux et de la législation en vigueur. Chaque projet peut participer à améliorer l'exercice d'un ou plusieurs droits fondamentaux dans le respect des objectifs d'intérêt général fixés par la loi ou des textes suivants : <ul style="list-style-type: none"> · Déclaration universelle des Droits de l'homme (1948), · Pacte relatif aux droits civils et politiques (1969), · Pacte relatifs aux droits économiques, sociaux et culturelles (1969), · Les droits fondamentaux au travail identifiés par l'Organisation Internationale du Travail.
Illustrations possibles	Sécurité et santé des personnes, des ouvriers sur les chantiers Droit d'aller et venir Droit à l'éducation Egalité des droits et des chances

Développement responsable du territoire

Définition Vigeo 2016	« Le projet renforce l'attractivité du territoire dans une perspective de développement économique durable et équilibré ».
Définition complémentaire	Le projet participe au développement et à la dynamisation du territoire dans une perspective de long terme, en répondant à un besoin, ou en anticipant sur la création de nouveaux besoins, ou en accompagnant le développement urbain d'un secteur.
Illustrations possibles	Besoins en termes de déplacement, d'emplois, d'offres touristiques, d'espaces verts, etc. Insertion dans une zone d'aménagement concertée Projets innovants participant à la dynamisation du territoire Projets soutenant directement l'activité économique dans des zones défavorisées

Développement économique du territoire

Définition Vigeo 2016	« Le projet contribue à la création ou au maintien d'emplois et/ou d'activités économiques pérennes sur le territoire ».
Définition complémentaire	Le projet peut soutenir l'emploi, lors d'un chantier et en phase d'exploitation, ou en accompagnant les projets des PME porteurs de croissance, ou en appuyant les démarches innovantes et la recherche, source de dynamisme et de débouchés potentiels pérennes, ou encore en maintenant une activité économique dans certaines zones.
Illustrations possibles	Création / soutien à des ETP

Loyauté des pratiques, achats responsables et relations fournisseurs responsables

Définition Vigeo 2016	« Le projet est conduit dans le respect des principes de loyauté des pratiques (lutte contre la corruption, concurrence loyale, respect des droits du travail, équité de traitement...). Des facteurs environnementaux et sociaux sont intégrés dans les achats (produits et services) liés au projet. Les pratiques d'achat liées au projet permettent le respect des intérêts des fournisseurs et sous-traitants (délai de paiement, gestion de la dépendance, égalité d'accès à la commande...)). ».
Définition complémentaire	Les différents prestataires agissant sur le projet ont été sélectionnés dans le cadre d'une procédure transparente, dans le respect du principe d'égalité de traitement, de concurrence. Des exigences environnementales et/ou sociales sont prévues dans les cahiers des charges / règlements de la subvention.
Illustrations possibles	Application du Code des Marchés Publics, transparence du processus d'instruction dans le cadre des subventions Eléments de la démarche « Commande publique responsable » de la Région applicable au projet Choix de matériaux respectueux de l'environnement, heures d'insertion sociale

Concertation avec les parties prenantes

Définition Vigeo 2016	« Le projet fait l'objet d'une concertation adaptée en interne et/ou avec les parties prenantes externes concernées (réunion d'information, comité de pilotage, rencontre associative, représentations d'élus ...), dont les besoins évoqués sont pris en compte ».
Définition complémentaire	Le projet a été mis en œuvre dans le cadre d'une concertation visant à prendre en compte les besoins des parties prenantes sans dénaturer l'objet même du projet.
Illustrations possibles	Dialogue et concertation avec les parties prenantes Description des enquêtes publiques Description de la concertation lors du processus d'instruction des subventions et/ou lors des bilans sur le projet

ADEME

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

AGENCE DES ESPACES VERTS (AEV) D'ÎLE-DE-FRANCE

Dans la conception et la mise en œuvre des projets d'aménagement des espaces naturels franciliens, l'AEV articule ces politiques et outils régionaux avec une approche plus locale et partenariale via les Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF).

ANRU

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

BÂTIMENT BEPOS (dit « énergie positive »)

Bâtiment qui demande une très faible consommation d'énergie. Sa consommation d'énergie primaire doit impérativement être inférieure à la quantité d'énergie renouvelable qu'il produit grâce à ses équipements.

CERTIFICATION PATRIMOINE HABITAT

Balorise un programme de réhabilitation engagé par un maître d'ouvrage en fixant des niveaux de performance à atteindre. Elle prend en compte la qualité de l'enveloppe et des parties communes, le confort et la performance des logements, la sécurité incendie et la santé des occupants.

CERTIFICATION NF HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE (HQE) BÂTIMENTS TERTIAIRES

Permet de distinguer des bâtiments dont les performances environnementales et énergétiques correspondent aux meilleures pratiques actuelles. Elle concerne les phases de programmation, de conception et de réalisation pour des bâtiments neufs et en rénovation.

CERTIFICATION PEFC ET FSC

Elles définissent des règles de gestion durable de la forêt en conformité avec les exigences internationales qui reposent sur le référentiel PEFC (Pan European Forest Certification) ou FSC (Forest Stewardship Council).

CSRPN

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) est une instance de spécialistes, placée auprès du préfet de région et du président du conseil régional, qui peut être consultée pour des questions relatives à la connaissance, la conservation et la gestion du patrimoine naturel régional.

DUP

Déclaration d'utilité publique.

ÉNERGIE GRISE

Correspond à la dépense énergétique totale consommée tout au long du cycle de vie d'un matériau, de son extraction à son recyclage, en passant par sa transformation.

LABEL EFFINERGIE +

Ce label vise à aller plus loin que le label BBC (Bâtiment Basse Consommation) dans la performance énergétique des constructions neuves. Il propose ainsi de baisser de 20% les consommations d'énergie maximales liées aux 5 usages réglementaires du bâtiment (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage...) par rapport au niveau de la RT 2012. Il prévoit de passer de 50 à 40 kWh/m²/an pour les logements avec une étape intermédiaire à 45 kWh/m²/an jusqu'en 2014. Effinergie + demande également un Bbio (besoin bioclimatique) inférieur de 20% au Bbio imposé par la RT 2012. Les exigences en matière de perméabilité par rapport au label BBC.

LABEL BEPOS EFFINERGIE 2013

Label pilote, applicable à court terme, il s'appuie sur la RT 2012 et le label Effinergie+. Le bâtiment doit avant tout respecter les critères du label Effinergie+ et doit également faire l'objet d'une évaluation de l'énergie grise et du potentiel d'écomobilité.

LABEL BBC EFFINERGIE RÉNOVATION

Le label concerne les constructions résidentielles rénovées, avec un objectif de consommation maximale en énergie primaire fixé à 80 kWh/m²/an, à moduler selon la zone climatique et l'altitude. En Île-de-France, un coefficient de 1,3 doit être appliqué à cet objectif.

PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Créés en 2005 dans le cadre du lancement d'une nouvelle politique industrielle en France, les pôles de compétitivité sont définis comme le regroupement sur un même territoire d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets de développement économique pour l'innovation. Les pôles de compétitivité favorisent la mise en relation entreprises/laboratoires de recherche, ou PME/Grands groupes en Île-de-France mais aussi à l'international avec des clusters partenaires et disposent de la connaissance de leur écosystème pour aider une entreprise, un laboratoire à identifier les compétences/savoir-faire nécessaire à la concrétisation de leur projet. Ils accompagnent les entreprises, et principalement les PME pour améliorer leur projet en faisant appel à un réseau d'experts parmi leurs membres.

PLU

Plan local d'Urbanisme

POTENTIEL D'ÉCOMOBILITÉ D'UN BÂTIMENT OU D'UN LOGEMENT :

Correspond aux consommations d'énergie engendrées par les déplacements des utilisateurs de ce bâtiment ou de ce logement. Lors de l'évaluation de la performance énergétique du bâtiment ou d'un logement, ces consommations sont également prises en compte.

REPORT MODAL

Permet aux usagers de bénéficier d'une alternative à la voiture en choisissant un mode de transport collectif, plus respectueux de l'environnement.

TCSP

Transport en commun en site propre.

ZAC

Zone d'aménagement concertée.

Ce document s'inscrit dans le cadre de l'émission obligataire environnementale et responsable réalisée par la Région Île-de-France en 2020. Il est notamment destiné aux investisseurs.

Toute reproduction de ce document à des fins publiques, dans sa totalité ou en partie, est interdite sans l'autorisation expresse et par écrit de la Région Île-de-France.

Crédits photographiques

Couverture : © Hugues-Marie DUCLOS ; Pierre-Yves Brunaud ; Frédéric Ménissier/PWP ; Stephane Lagoutte/MYOP ; Région Île-de-France ; Pierre Hybre/MYOP ;
PP.16&17 : Hugues-Marie Duclos ; P.18 : Julien Pebrel / MYOP ; P.20 : Hugues-Marie Duclos ; P.22 : Région Île-de-France ; P. 24 : Région Île-de-France ; P.26 : Région Île-de-France ; P.28 : Région Île-de-France ; P.30 : Région Île-de-France ; P.32 : © Charline Prieur ; P.34 : Joanna Tarlet-Gauteur ; PP.36&37 : Pierre-Yves Brunaud ; P.38 : Île-de-France Mobilités ; P.40 : Pierre-Yves Brunaud ; P.42 : Île-de-France Mobilités ; P.44 : Christophe RECOURA/Île-de-France Mobilités ; P.52 : Christophe RECOURA/Île-de-France Mobilités ; P.54 : Île-de-France Mobilités ; P.56 : Île-de-France Mobilités ; P.58 : Cyrus Cornut ; PP.60&61 : Pierre-Yves Brunaud ; P.62 : Région Île-de-France ; PP.64&65 : Frédéric Ménissier/PWP ; P.68:RégionÎle-de-France;PP.70&71:GuillaumeBinet/MYOP;P.72:RégionÎle-de-France;PP.74&75:StephaneLagoutte/MYOP; P.76 : Région Île-de-France ; P.78 : Région Île-de-France ; PP.80&81 : Pierre Hybre/MYOP ; P.88 /89 : ©Hugues-Marie DUCLOS. ; P. 90 : IStock © alexsl ; P.91 : IStock © eyecrave ; P.92 : IStock © Tempura ; P.94 : IStock © wragg.



Direction des Finances
Tél. : 01 53 85 71 16



Région Île-de-France
2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

-  **RegionIleDeFrance**
-  **iledefrance**
-  **iledefrance**